



RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Formation initiale

Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) et Diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique

Mise à jour : 22 juin 2026

www.polesup93.fr

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
INTRODUCTION	4
1. HISTORIQUE	4
2. SES MISSIONS.....	5
Chartes.....	5
Les disciplines enseignées.....	5
Ses caractéristiques.....	7
3. SON ORGANISATION	8
Les instances institutionnelles	8
Les locaux.....	8
LA FORMATION INITIALE	9
I – CONCOURS D’ENTRÉE	9
Article 1 – Limite d’âge et nombre de présentations à un même concours	10
Article 2 – Prérequis.....	10
Article 3 – Concours d’entrée « avancé ».....	10
Article 4 – Modalités d’inscription au Concours d’Entrée.....	11
Article 5 – Pièces À fournir	12
Article 6 – Recevabilité des candidatures.....	13
Article 7 – Organisation des épreuves	13
Article 8 – Tableau des épreuves du concours d’entrée et barème de notation.....	14
Article 9 – Contenu des épreuves d’admissibilité.....	14
Article 10 – Contenu des épreuves d’Admission	15
Article 11 – Cas spécifique : Concours d’entrée en diplôme d’État de Formation Musicale (admissibilité et admission)	16
Article 12 – Composition des jurys	17
Article 13 – Notation.....	17
Article 14 – Résultats et listes d’attente.....	18
Article 15 – Levée des réserves.....	19
Article 16 – Nombre de places et répartition dans les classes.....	19
Article 17 – Dispositions pratiques spécifiques	19
II – TRANSFERT DE DOSSIERS	20
III – INSCRIPTION AU PÔLE SUP’93 ET A L’UNIVERSITÉ PARIS 8.....	20
Article 18 – L’inscription Administrative	20
Article 19 – L’inscription Pédagogique	22
Article 20 – Validation des acquis antérieurs	23
IV – STRUCTURATION DES ETUDES	24
Article 21 – Organisation générale des Études.....	25
Article 22 – Unités d’enseignement.....	26
Article 23 – Le suivi personnalisé des étudiant-es pendant leur scolarité.....	27
Article 24 – L’évaluation	27
Article 25 – La validation	29
Article 26 – Fiches techniques et échancier pédagogique.....	30
V – CURSUS DNSPM / LICENCE	30
ARTICLE 27 – Généralités du cursus DNSPM / Licence	30
Article 28 – Tests d’orientation et mises à niveau Coursus DNSPM/Licence	32
Article 29 – Tableaux des cursus DNSPM / Licence	32
Article 30 – Évaluation spécifique et éonstitution des jurys’.....	47
VI – TEST D’ORIENTATION CURSUS DE	48
VII – CURSUS DIPLÔME D’ÉTAT	49
Article 31 – Généralités du cursus DE.....	49
Article 32 – Tableaux des Coursus DE	51
Article 33 – Mutualisation des EC entre les cursus DNSPM et DE.....	67
Article 34 – Les Évaluations de fin de semestre.....	68

AUDITEUR·RICES LIBRES	70
RÈGLES DE BON USAGE.....	70
R1 – ASSIDUITÉ ET COMPORTEMENT GÉNÉRAL.....	70
R2 – ABSENCES	71
R3 – SANCTIONS.....	72
R4 – CONGES ET REPORTS	72
R5 – REGLES GENERALES RELATIVES AU DEROULEMENT DES CONCOURS D’ENTREE ET EXAMENS	73
R6 – BOURSES, AIDES SPECIFIQUES ET LOGEMENTS	75
<i>Bourses – AIDES SPÉCIFIQUES</i>	75
<i>Logements</i>	77
R7 – MISE A DISPOSITION D’OUVRAGES, DE PARTITIONS ET DE TRAVAUX DE RECHERCHE.....	78
R8 – MISE ADISPOSITION D’INSTRUMENTS	78
R9 – MISE A DISPOSITION DE SALLES DE TRAVAIL	79
INFORMATION ET COMMUNICATION	80
GLOSSAIRE.....	81

Règlement des études en vigueur, validé par le Conseil pédagogique du 12 mai 2025 et par le Conseil d’administration du 05 juin 2025.

INTRODUCTION

1. HISTORIQUE

Le Pôle Sup'93 fait partie de la dizaine d'établissements d'enseignement supérieur des arts du spectacle « nouvelle génération ». Conjuguant excellence et pluridisciplinarité, il a pour vocation de former les musicien·nes, interprètes et enseignant·es, d'aujourd'hui et de demain.

Depuis la fin des années 1990, le rapprochement des systèmes d'enseignement supérieur européen est engagé. **Le processus de Bologne** conduit à la création d'un cadre commun fondé notamment sur deux points clefs :

- la mise en place d'une structure en trois cycles des études supérieures : Licence (Bac +3), Master (Bac +5) et Doctorat (Bac +8) ;
- la mise en place d'un système de crédits communs à tous les pays d'Europe (ECTS) pour décrire les programmes d'études permettant la mobilité des étudiant·es, la plus large possible.

L'objectif de ce dispositif est de rendre plus facilement lisibles et comparables les diplômes, pour favoriser ainsi l'intégration des citoyen·nes européen·nes sur le marché du travail et d'améliorer la compétitivité du système d'enseignement supérieur européen à l'échelon mondial. Cette structuration progressivement généralisée à l'ensemble des domaines de l'enseignement supérieur aboutira en France, à l'adoption du décret du 27 novembre 2007, instituant le *Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien* (le DNSPM).

La création de ce nouveau diplôme conduit l'Etat, le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers – La Courneuve (CRR93), l'Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis, le Cefedem Ile-de-France et le CFMI d'Orsay¹ à concevoir un projet d'enseignement supérieur artistique transversal mettant en commun leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs moyens : le Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique Seine-Saint-Denis Ile-de-France (Pôle Sup'93) ouvre ses portes en septembre 2009, après une habilitation à délivrer le DNSPM / Licence, prononcée par le Ministère en charge de la Culture en mai 2009.

Concomitamment à la mise en place du LMD, l'Etat entreprend depuis plusieurs années une rationalisation de l'enseignement musical à l'échelon supérieur qui conduira progressivement à l'intégration des établissements délivrant le Diplôme d'Etat (DE) de professeur·e de musique (les Cefedem) dans les structures de formation des interprètes et créateur·rices. C'est dans cette dynamique et à l'initiative de l'Etat que les tutelles du Pôle Sup'93 et du Cefedem Ile-de-France² votent en 2013 et 2014, l'intégration du Cefedem Ile-de-France dans le Pôle Sup'93.

Structuré en 2009 en association de préfiguration d'un établissement public de coopération culturelle, le Pôle Sup'93 transfère, au 1^{er} janvier 2019, ses activités au sein de l'Etablissement public de coopération culturelle à caractère administratif *Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers – La Courneuve – Seine-Saint-Denis Ile-de-France dit « Pôle Sup'93 »* dont les membres fondateurs sont l'Etat, la ville de La Courneuve, la ville d'Aubervilliers, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, l'Etablissement public Plaine Commune, l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis et le Syndicat intercommunal pour le CRR93.

¹ Le CFMI d'Orsay ne fait aujourd'hui pas partie du Pôle Sup'93.

² Le Cefedem Ile-de-France fut créé en 1990. La pianiste et docteur en psychologie et en sciences de l'éducation, Françoise Regnard porta ce projet innovant pendant une vingtaine d'années. Installée à Rueil-Malmaison, cette institution phare a été un modèle pour ses homologues et a largement contribué au renouveau de la pédagogie musicale en France.

Le Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers – La Courneuve-Seine-Saint-Denis Ile-de-France dit « Pôle Sup'93 » est un Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère administratif. En tant qu'établissement d'enseignement supérieur Culture, il est accrédité par le Ministère en charge de la Culture pour délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) et le Diplôme d'Etat de professeur de musique (DE).

Depuis sa création le Pôle Sup'93 a été successivement dirigé par Jean Roudon (direction exécutive de sa création jusqu'en 2012), Céline Périn (direction par intérim en 2012-2013 - le conseil pédagogique, représenté par Valérie Guéroult, assurant la direction pédagogique), Marc-Olivier Dupin (de mai 2013 à juin 2016), Céline Périn (direction par intérim de juin 2016 à juin 2017), Jean-Claire Vançon (de juin 2017 à novembre 2021). Depuis le 3 janvier 2022, l'EPCC est dirigé par Bernadette Dodin.

2. SES MISSIONS

Le Pôle Sup'93 a pour vocation de former les musicien·nes interprètes, enseignant·es et créateur·rices, ouverts à l'actualité des formes et orientations prises par le spectacle vivant et l'enseignement spécialisé. Il propose plusieurs parcours diplômants permettant de multiples voies de professionnalisation :

- une formation initiale pour l'obtention du DNSPM et de la Licence « Arts mention Musicologie » (en partenariat avec l'Université Paris 8) ;
- une formation initiale pour l'obtention du DE de professeur de musique, articulée à la précédente ;
- une formation continue pour l'obtention du DE de professeur de musique ;
- la possibilité d'obtenir le DE de professeur de musique par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

CHARTES

Le Pôle Sup'93 s'appuie sur des chartes fixant des grands axes et des engagements tant sur le plan social et sociétal que pédagogique, artistique et scientifique. Ces chartes indiquent les valeurs autour desquelles s'accordent tous les acteurs et actrices du Pôle et qui irriguent les enseignements délivrés dans le cadre de ses formations.

Dans cet esprit, les textes suivants ont été adoptés :

- Charte pour l'égalité de genre et la lutte contre les discriminations
- Charte pluriannuelle de la recherche pédagogique »

Ces documents sont communiqués à chacun/chacune des chargés et chargées d'enseignement au moment de leur engagement, aux étudiantes, étudiants et stagiaires par l'intermédiaire de l'intranet étudiant ainsi qu'à l'ensemble des personnes agissant dans le cadre des actions pédagogiques du Pôle (tuteurs et tutrices, référents et référentes).

Les chartes sont également publiées sur le site internet du Pôle Sup'93.

LES DISCIPLINES ENSEIGNÉES

Comme pour tout établissement d'enseignement supérieur artistique délivrant des diplômes nationaux, les cursus et diplômes du Pôle Sup'93 font l'objet d'une accréditation du Ministère en charge de la Culture : par arrêté en date du 17 juillet 2020, le Pôle Sup'93 est accrédité par le Ministère en charge de la Culture pour délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) et le Diplôme d'Etat de professeur de musique (DE) dans les disciplines suivantes.

a. Cursus DNSPM / Licence

Le Pôle Sup'93 est accrédité pour délivrer le DNSPM dans les spécialités / domaines / options identifiés dans le tableau ci-dessous. Les spécialités / domaines / options présentés en italique concernent des disciplines

pour lesquelles les maquettes de cursus sont en cours de refonte – et dans lesquelles aucun concours d’entrée n’est, en conséquence, envisagé pour le moment.

La nomenclature du DNSPM fait du « Jazz et musiques improvisées », des « Musiques actuelles amplifiées » et des « Musiques traditionnelles » des domaines distincts. Ces esthétiques et ces pratiques ont évidemment leur spécificité, justifiant cette séparation. Le cursus DNSPM « Jazz et musiques improvisées » du Pôle Sup’93 défend toutefois une approche très actuelle de ces répertoires et prend acte des ouvertures et créativité qui s’y expriment aujourd’hui. Les répertoires travaillés combinent ainsi les références « canoniques » de l’histoire du jazz, les créations marquantes des dix dernières années et le défrichage d’autres esthétiques, relevant des musiques traditionnelles, des musiques amplifiées ou de la tradition « classique », choisies pour s’adapter au profil des étudiant·es. Les savoir-faire développés associent, à partir d’un important travail rythmique (batterie, percussions traditionnelles), la pratique collective de ces répertoires et l’engagement de chaque étudiant·e dans un projet artistique personnel créatif. Ce parcours, à tous ces égards, est ouvert à tous·tes les artistes (issu·es du jazz, des musiques amplifiées, des musiques traditionnelles ou des musiques classiques), souhaitant explorer, à un niveau professionnel, ces répertoires et ces savoir-faire.

Spécialité	Domaine	Option
Instrumentiste- chanteur	Musiques classiques à contemporaines	Chant, Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Basson, Cor, Trompette, Trombone, Tuba, Saxophone, Harpe, Percussions classiques, Piano, Piano accompagnement, Guitare, Accordéon
	Jazz et musiques improvisées	Chant, Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Basson, Cor, Trompette, Trombone, Tuba, Saxophone, Harpe, Percussions, Piano, Guitare, Guitare électrique, Accordéon, Basse, Batterie
	<i>Musique ancienne</i>	<i>Violon, violoncelle, clavecin</i>
<i>Chef d'ensembles instrumentaux ou vocaux</i>	<i>Chef d'ensemble vocal</i>	

b. Cursus DE

Le Pôle Sup’93 est accrédité par le Ministère en charge de la Culture pour délivrer le DE de professeur de musique dans les disciplines / domaines / options identifiés dans le tableau ci-dessous. Certain·es disciplines / domaines / options :

- Figurent en italique : les disciplines pour lesquelles les maquettes de cursus sont en cours de refonte, et pour lesquelles aucun concours d’entrée n’est, en conséquence, envisagé pour le moment ;
- Figurent en souligné : les disciplines pour lesquelles des cursus ne sont proposés qu’en formation continue et pas en formation initiale.

Discipline	Domaine	Option
Enseignement instrumental ou vocal	Classique à contemporain	Chant, Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Basson, Cor, Trompette, Trombone, Tuba, Saxophone, Harpe, Percussions classiques, Piano, accompagnement, Guitare, Accordéon
	Jazz et musiques improvisées	Chant, Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Basson, Cor, Trompette, Trombone, Tuba, Saxophone, Harpe, Percussions, Piano, Guitare, Guitare électrique, Accordéon, Basse, Batterie
	Musiques actuelles amplifiées	Chant, Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Basson, Cor, Trompette, Trombone, Tuba, Saxophone, Harpe, Percussions, Piano, Guitare, Guitare électrique, Accordéon, Basse, Batterie
	Musiques traditionnelles	Tous instruments
	Musique ancienne	Violon, violoncelle, clavecin, <u>viole de gambe</u> , luth, <u>théorbe</u> , chant, <u>flûte à bec</u> , <u>traverso</u>
Formation musicale		
Accompagnement		Musique
Direction d'ensembles		Direction d'ensemble vocal

SES CARACTÉRISTIQUES

1. L'accessibilité à tout âge

L'admission au Pôle Sup'93 n'est pas conditionnée par des limites d'âge.

2. La pluridisciplinarité

Dès son origine le Pôle Sup'93 s'est engagé dans des démarches de pluridisciplinarité avec le développement de projets artistiques transversaux dans lesquels se mêlent la musique, le théâtre, la danse, les arts du cirque ou l'audiovisuel.

Il s'agit, ainsi, de proposer des cursus à la fois exigeants et innovants prenant en compte l'évolution du métier de l'artiste tout en laissant la place au travail individuel de l'étudiant·e et à sa spécialisation.

3. L'individualisation des parcours et la préparation aux métiers

Le projet pédagogique du Pôle Sup'93 est basé sur une volonté forte d'accompagner chaque étudiant·e dans son parcours professionnalisant, en le·la plaçant dans les différentes situations que recouvrent les métiers :

- en lui proposant des cursus dans lesquels la théorie, la pratique et la dimension culturelle sont intimement liées ;
- en l'accompagnant de manière personnalisée dans son projet d'études ;
- en le·la préparant à son insertion professionnelle.

L'individualisation des parcours, c'est également la prise en compte du passé de l'étudiant·e en validant autant que possible ses acquis.

4. La formation initiale conjointe des futurs interprètes et pédagogues

La formation initiale conjointe des interprètes à la pédagogie est une opportunité exceptionnelle pour les musicien·nes. Plus que jamais, les carrières d'interprètes et de pédagogues sont croisées. Le socle DNSPM/Licence/DE de la 1^{ère} année et l'articulation des cursus DNSPM et DE en formation initiale répond au mieux au besoin de former les artistes à cette polyvalence. Elle présente des avantages concrets :

- elle renforce la cohérence artistique et pédagogique de la formation ;

- elle est source de gain de temps pour les étudiant-es, leur permettant de consacrer plus de temps au travail personnel, en évitant les redondances et doublons dans la formation.

5. La formation continue des musicien·nes enseignant·es

La préparation au DE en formation continue constitue également une ouverture remarquable pour les musicien·nes souhaitant enrichir leurs compétences et de préparer le diplôme d'enseignant·e.

3. SON ORGANISATION

LES INSTANCES INSTITUTIONNELLES

Le Pôle Sup'93 est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) à caractère administratif administré par un conseil d'administration et sa présidente. Il est dirigé par une directrice, assistée par un conseil de direction et par un conseil pédagogique et scientifique. Un conseil de discipline statue sur les questions disciplinaires des étudiant-es et stagiaires conformément au règlement intérieur de l'établissement.

LES LOCAUX

Le Pôle Sup'93 est un établissement multisites :

- ***CRR93, site de La Courneuve***

41 avenue Gabriel Péri

93120 La Courneuve

Tél : 01 43 11 25 02

Accès : **RER B** dir. Aéroport Charles de Gaulle, arrêt « La Courneuve-Aubervilliers » ou **Bus 150** arrêt « La Courneuve-Aubervilliers » RER ou **Bus 249** arrêt « Général Schramm ».

- ***CRR93, site d'Aubervilliers***

5 rue Edouard Poisson

93300 Aubervilliers

Tél : 01 48 11 04 60

Accès : **Métro ligne 7** dir. La Courneuve 8 mai 1945, arrêt « Aubervilliers Pantin - 4 chemins », puis **Bus 170** direction Gare de Saint-Denis RER arrêt « André Karman » ou bus 150 dir. Pierrefitte Stains RER.

- ***CRD d'Aulnay-sous-Bois***

12 rue de Sevran

93600 Aulnay-sous-Bois

Tél : 01 48 79 65 21

Accès : RER B, arrêt Aulnay-sous-Bois puis bus Optile 15 direction Jaurès arrêt « Soleil levant ».

- ***Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis***

2 rue de la Liberté - 93526 Saint-Denis cedex

Tél. : 01 49 40 67 89

Accès : métro ligne 13, arrêt « Saint-Denis Université ». Entrée de l'Université rue Guynemer (face au métro).

N.B. Dans le cadre de cours, d'ateliers, d'examens, de masterclasses, de projets ou de stages, les étudiant-es et stagiaires peuvent avoir à se rendre sur d'autres sites en Ile-de-France.

LA FORMATION INITIALE

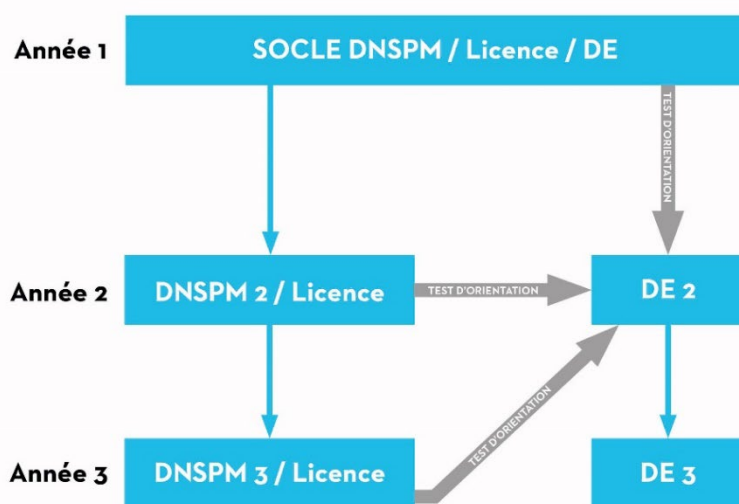
L'admission au Pôle Sup'93 est soumise à la réussite d'un **concours d'entrée**, elle peut également être acceptée par transfert d'un autre établissement d'enseignement supérieur artistique (se reporter à la partie II).

La formation initiale au Pôle Sup'93 peut conduire à **plusieurs diplômes** :

- un double diplôme, **Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)**³ et **Licence « Arts, mention Musicologie »** en partenariat avec l'Université Paris 8, aboutissement de la formation d'interprète ou de créateur·rice⁴ ;

- le
de

de la



Diplôme d'Etat professeur de musique (DE)⁵, aboutissement formation à l'enseignement⁶.

L'articulation DNSPM/DE s'entend dans la continuité de la formation, à savoir une correspondance spécialité, domaine, champs, instrument pour le DNSPM et discipline, domaine, option pour le DE.

Un test d'orientation, organisé au cours du 2^{ème} semestre, permet aux étudiant·es en DNSPM 1, 2 ou 3 qui le souhaitent de suivre le parcours de formation initiale au DE.

I – CONCOURS D'ENTRÉE

Le Pôle Sup'93 propose des parcours articulés :

³ De niveau 2 au Répertoire national des Certifications professionnelles (RNCP).

⁴ Les conditions de mise en œuvre de la formation initiale au DNSPM sont définies par l'arrêté ministériel du 1er février 2008.

⁵ De niveau 2 au Répertoire national des Certifications professionnelles (RNCP) depuis le 29 juillet 2016 (arrêté modificatif de l'arrêté du 5 mai 2011 relatif au Diplôme d'Etat de professeur de musique).

⁶ Les conditions de mise en œuvre de la formation initiale au DE de professeur de musique sont définies par l'arrêté ministériel du 5 mai 2011 modifié par l'arrêté du 29 juillet 2016.

- DNSPM / Licence / DE
- DNSPM / Licence
- DNSPM / DE⁷
- DNSPM⁸

ARTICLE 1 – LIMITE D'ÂGE ET NOMBRE DE PRÉSENTATIONS À UN MÊME CONCOURS

Il n'y a pas de limite d'âge supérieure pour se présenter au Pôle Sup'93.

Le nombre de présentations au concours d'entrée au Pôle Sup'93 est limité à trois dans la même spécialité, domaine, champs, instrument ou discipline, domaine, option.

L'année de référence pour le début du décompte du nombre de présentations⁹ est la session 2014.

ARTICLE 2 – PRÉREQUIS

Peuvent s'inscrire au concours d'entrée les candidat-es titulaires :

- du Diplôme d'Études Musicales (DEM)¹⁰, Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP), ou d'un diplôme étranger équivalent ;

Et

- du Baccalauréat¹⁰ ou d'un diplôme français ou étranger, admis en dispense ou équivalence.

En conformité avec les arrêtés du 1^{er} février 2008 et du 5 mai 2011, les candidat-es qui ne répondent pas aux deux conditions énoncées ci-dessus – **notamment ceux qui ne sont pas titulaires du DEM mais inscrits en CPES agréée par l'Etat** – peuvent formuler une demande de dérogation auprès de la direction du Pôle Sup'93, laquelle statuera après avis de la commission de recevabilité des dossiers de candidature. Le document de demande de dérogation est fourni dans le dossier de candidature.

La maîtrise de la langue française est indispensable pour la conduite des études au Pôle Sup'93 et à l'Université Paris 8.

ARTICLE 3 – CONCOURS D'ENTRÉE « AVANCÉ »

Le Pôle Sup'93 peut permettre aux candidat-es dans des disciplines instrumentales (sauf en piano - option accompagnement), **non titulaires du baccalauréat**, très avancé-es dans leur pratique musicale et faisant preuve d'une maturité suffisante, de passer le concours d'entrée. Les conditions sont les suivantes :

- Les candidat-es concerné-es doivent être âgé-es d'au moins 16 ans au moment de l'inscription et s'engagent à obtenir le baccalauréat au plus tard deux ans après leur éventuelle admission ;
- Avant l'obtention du baccalauréat, leur parcours de formation est allégé afin de permettre des études générales extérieures au Pôle Sup'93, mais pouvant faire, éventuellement, l'objet de conventions particulières ;
- Les validations des éléments de formation – avec les ECTS correspondants – deviennent effectives au moment de l'obtention du baccalauréat ;

⁷ Uniquement pour les titulaires d'une Licence de musicologie complète.

⁸ Uniquement pour les titulaires d'une Licence de musicologie complète.

⁹ Présentation du candidat au 1^{er} tour du concours d'entrée

¹⁰ Les candidat-es pour lesquelles le DEM ou le baccalauréat sont en cours d'obtention sont autorisé-es à candidater.

- Après l'obtention du baccalauréat, les étudiant-es concerné-es par cet aménagement doivent demander la reconnaissance de leur admission auprès de l'Université Paris 8 et compléter leur formation en vue de l'obtention des ECTS correspondant à la Licence « Arts mention Musicologie » sans lesquels le DNSPM ne peut être obtenu ;
- Après l'obtention du baccalauréat, les étudiant-es concerné-es par cet aménagement peuvent passer le test d'orientation pour la poursuite de leurs études en formation au Diplôme d'Etat de professeur de musique ;
- En cas de non obtention du baccalauréat au plus tard trois années après l'admission, les étudiant-es concerné-es par cet aménagement perdent le bénéfice de leur admission.

La direction du Pôle Sup'93 statue sur les demandes d'admission au concours d'entrée « avancé » lors de la commission de recevabilité des dossiers de candidatures (cf. Article 6) et après un entretien avec les candidat-es.

ARTICLE 4 – MODALITÉS D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTRÉE

1. Inscription sur la plateforme Oasis, logiciel de suivi de scolarité du Pôle Sup'93

- Dès l'ouverture des candidatures, se créer un espace candidat sur la plateforme communiquée sur le site internet (www.polesup93.fr) ;
- Remplir le dossier de candidature en ligne en incluant sur la plateforme les justificatifs et effectuer le règlement des droits d'inscription au concours d'entrée d'un montant de 50 euros (paiement en ligne sécurisé) ;
- Confirmer sa candidature sur la plateforme pour la soumettre au service concours tout en respectant la date limite des candidatures.

Tout dossier incomplet à la clôture des inscriptions au concours sera automatiquement rejeté.

2. Examen des dossiers par la Commission de recevabilité des candidatures (cf. Article 6)

Tout-e candidat-e présentant plusieurs disciplines applique les démarches d'inscription autant de fois que de disciplines présentées et s'acquitte des droits d'inscription pour chacune d'elles. Il/elle présente également à l'épreuve d'admissibilité les programmes requis correspondants aux disciplines présentées.

3. Concours à distance pour les élèves résidents de l'île de la Réunion, inscrits au CRR de la Réunion dans le cadre de la convention de partenariat avec la Région de La Réunion

En marge de l'inscription sur le module numérique d'inscription des concours d'entrée en DNSPM, les candidates et candidats issus du CRR de la Réunion doivent adresser un document spécifique de demande de participation à distance, contresigné par la direction du CRR de la Réunion.

Les concours à distance sont ouverts à ces candidates et candidats pour les mêmes disciplines, domaines et options que pour le concours en présentiel à l'exception du concours de la discipline accompagnement piano.

ARTICLE 5 – PIÈCES À FOURNIR

ETUDIANTS FRANÇAIS	ETUDIANTS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE
<input type="checkbox"/> Curriculum vitæ en français	
<input type="checkbox"/> Lettre de motivation en français détaillant votre projet d'études, les raisons de votre candidature, ce que vous attendez des cursus du Pôle Sup' 93 et votre projet professionnel futur	
<input type="checkbox"/> Photocopie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport	Photocopie(s) des justificatifs en cours de validité autorisant le séjour sur le territoire français : <input type="checkbox"/> Visa (visa concours, visa étudiant ou visa long séjour) <input type="checkbox"/> Titre de séjour (étudiants hors Union Européenne)
<input type="checkbox"/> Photocopie du diplôme du baccalauréat* ou diplôme d'accès aux Études Universitaires (DEAU) <input type="checkbox"/> Candidats en cours de Licence de musicologie : certificat de scolarité de l'année universitaire en cours <input type="checkbox"/> Diplôme de Licence de musicologie et relevés de notes pour les candidats qui en sont déjà titulaires	<input type="checkbox"/> Photocopie du/des diplôme(s) d'études générales <input type="checkbox"/> Attestation de comparabilité du/des diplôme(s) : demande à effectuer auprès du Centre Enic-Naric France. Le cas échéant, pour les étudiants de pays non-francophone : traduction par un traducteur assermenté . La liste des traducteurs assermentés est disponible dans l'ambassade du pays d'origine
<input type="checkbox"/> Photocopie des diplômes musicaux (DEM ou Médaille d'Or ou DNOP ou 1 ^{er} Prix antérieurs à la création du DEM) ou attestations de récompenses mentionnant les différentes UV constitutives du DEM Autres profils de candidats admis à se présenter au concours d'entrée : <input type="checkbox"/> Candidats en cours de DEM ou DNOP : attestation d'inscription ou certificat de scolarité de l'année scolaire en cours indiquant la date prévue de l'obtention du diplôme <input type="checkbox"/> Candidats inscrits en CPES : attestation d'inscription ou certificat de scolarité de l'année scolaire en cours indiquant le détail des Unités d'Enseignement suivie et validées <input type="checkbox"/> Candidats n'ayant pas le Baccalauréat et/ou le DEM : Demande de dérogation nécessaire pour passer le concours	<input type="checkbox"/> Photocopie des diplômes d'études musicales <input type="checkbox"/> Justificatifs de tous les diplômes traduits en langue française <input type="checkbox"/> Le cas échéant, pour les étudiants de pays non-francophone : traduction par un traducteur assermenté . La liste des traducteurs assermentés est disponible dans l'ambassade du pays d'origine <input type="checkbox"/> Certificat attestant d'un niveau de langue française au moins égale à B2 Sont dispensés de la présentation de ce certificat : <ul style="list-style-type: none"> • Les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle et ceux des Etats où les épreuves des diplômes de fin d'études secondaires se déroulent en majeure partie en français • Les titulaires du DELF B2 ou du DALF C1 ou du DALF C2 • Les titulaires du « test d'évaluation du français » organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris qui ont obtenu au moins 14/20 à l'épreuve d'expression écrite • Les titulaires de baccalauréat franco-allemand • Les titulaires d'un baccalauréat ou tout autre titre universitaire obtenu en France • Les élèves issus de sélections bilingues des lycées étrangers figurant sur une liste officielle (consulter l'Université Paris 8 ou le service culturel de l'ambassade de France) Les candidats de nationalité étrangère en attente de l'obtention du Certificat de français de niveau B2 peuvent candidater au concours d'entrée, sous réserve de produire l'attestation au plus tard le jour de la 1 ^{ère} épreuve du concours.

*Les candidat-es en cours d'obtention du baccalauréat doivent produire le diplôme, en cas de réussite au concours d'entrée, au plus tard le jour de leur inscription définitive au Pôle Sup'93.

ARTICLE 6 – RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Les candidatures sont examinées par **une commission de recevabilité des candidatures**.

Elle est composée :

- de la direction du Pôle Sup'93 ou son/sa représentant-e ;
- de trois enseignant·es de l'établissement.

Après examen de l'ensemble des dossiers, la liste des candidat·es dont les dossiers ont été jugés recevables est rendue publique par voie d'affichage et est publiée en ligne sur le site www.polesup93.fr et sur la plateforme Oasis, logiciel de suivi de scolarité du Pôle Sup'93. Ces candidat·es pourront se présenter au concours d'entrée.

Certaines conditions peuvent être associées à la recevabilité d'un dossier :

- en fonction du calendrier universitaire, les candidat·es peuvent être en attente de l'obtention d'un diplôme (Baccalauréat, DEM, DNSPM, Licence de musicologie) ;
- les candidat·es étranger·ères peuvent s'inscrire :
 - * dans l'attente de l'obtention du Certificat de français de niveau B2, sous réserve de produire l'attestation au plus tard le jour de leur 1^{ère} épreuve ;
 - * dans l'attente de l'obtention de l'attestation de comparabilité de leur(s) diplôme(s) auprès du Centre Enic-Naric, sous réserve de produire le justificatif de demande au plus tard le jour de leur 1^{ère} épreuve.

ARTICLE 7 – ORGANISATION DES ÉPREUVES

Le concours est organisé en deux tours : l'admissibilité (1^{er} tour) et l'admission (2^{ème} tour).

Les épreuves ne sont pas publiques. Seul·es les enseignant·es de l'établissement sont autorisé·es à y assister.

Pour les épreuves écrites, les copies sont anonymes. Les dossiers des candidat·es ne sont consultables que par la présidence du jury.

L'admissibilité et l'admission sont chacune notées sur 100.

Tant à l'admissibilité qu'à l'admission, les notes inférieures ou égales à 7/20 sont éliminatoires : si dans une seule des épreuves, le/la candidat·e obtient une note inférieure ou égale à 7/20, il /elle est éliminé·e du concours.

Pour toutes les disciplines, tout·e candidat·e retardataire ou manquant une partie de l'épreuve est exclu·e du concours.
--

ARTICLE 8 – TABLEAU DES ÉPREUVES DU CONCOURS D'ENTRÉE ET BARÈME DE NOTATION

ADMISSIBILITÉ / 1ER TOUR						
DIRECTION D'ENSEMBLES VOCAUX	CHANT	INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE ET POLYPHONIQUES	PIANO ACCOMPAGNEMENT	MUSIQUE ANCIENNE	JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES	FORMATION MUSICALE uniquement cursus DE
Test d'écoute (dictée à parties manquantes, dépistage d'erreurs, choral à chiffrer)	Épreuve discipline principale : programme libre composé à partir de consignes données*	Épreuve discipline principale : programme libre composé à partir de consignes données*	Épreuve piano : programme libre composé à partir de consignes données*	Épreuve discipline principale : programme libre composé à partir d'une liste d'œuvres imposées*	Interprétation d'une œuvre existante ou d'une composition ou d'une improvisation et Reproduction à la voix ou à l'instrument d'un court fragment mélodique	Épreuve musicale écrite (dictée d'accords joués au piano, dictée d'accords d'après enregistrement d'une œuvre chorale, chiffrage d'accords sur une basse donnée)
noté sur 20 (moyenne entre les épreuves), coefficient 2						noté sur 30 (chaque épreuve notée sur 10) coefficient 1
Travail avec un chœur cobaye*			Épreuve de piano : programme libre			
			noté sur 20, coefficient 1			
noté sur 20, coefficient 2			Harmonisation d'un choral dans le style de J.S. Bach			
Déchiffrage vocal a cappella	noté sur 20, coefficient 1					
noté sur 20, coefficient 1	noté sur 20, coefficient 5	noté sur 20, coefficient 5	noté sur 20, coefficient 3	noté sur 20, coefficient 1	noté sur 20, coefficient 5	noté sur 30, coefficient 1

* Les consignes seront publiées sur le site du Pôle Sup'93 en début d'année calendaire.

ADMISSION / 2e TOUR						
DIRECTION D'ENSEMBLES VOCAUX	CHANT	INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE ET POLYPHONIQUES	PIANO OPTION ACCOMPAGNEMENT	MUSIQUE ANCIENNE	JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES	FORMATION MUSICALE uniquement cursus DE
Epreuve écrite de commentaire d'écoute et analyse sur partition				2 commentaires d'écoute	Relevé et commentaire d'écoute	Epreuve écrite de commentaire de texte
noté sur 20, coefficient 3				noté sur 20, coefficient 3	noté sur 20, coefficient 3	noté sur 30, coefficient 1
Entretien				Epreuve écrite d'analyse d'interprétation		
noté sur 20, coefficient 2				noté sur 30, coefficient 1		

ARTICLE 9 – CONTENU DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

La structure du concours d'entrée est globalement commune à toutes les disciplines.

Epreuve instrumentale : Les candidat-es élaborent un programme de 20 minutes à partir des consignes définies pour chaque discipline ; ils/elles doivent transmettre leur proposition de programme au Pôle Sup'93 au moins 4 semaines avant la date du début des épreuves instrumentales.

Le jury sélectionnera 15 minutes environ sur le programme proposé par le/la candidat-e au moment de son audition.

Le jury peut à tout moment interrompre l'audition du/de la candidat-e.

L'admissibilité est éliminatoire : les candidat-es doivent obtenir la moyenne sur l'ensemble des épreuves du 1^{er} tour (admissibilité) pour être admis.es à passer les épreuves du 2^{ème} tour (admission). Peuvent ainsi se

présenter aux épreuves d'admission les candidat-es **ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.**

Le mode d'évaluation des épreuves figure dans le tableau à l'Article 8.

Les candidates et candidats sont tenus de participer aux épreuves d'admissibilité **en présentiel** (sauf cas de résidents de l'Île de la Réunion, inscrits au CRR de la Réunion). Pour des raisons d'égalité de traitement, aucune dérogation ne pourra être accordée.

Concours à distance pour les élèves résidants de l'Île de la Réunion, inscrits au CRR de la Réunion dans le cadre de la convention de partenariat avec la Région de La Réunion

Les candidates et candidats recevables, issus du CRR de la Réunion, ont la possibilité de se présenter à distance aux épreuves instrumentales d'admission du concours d'entrée en DNSPM.

Les candidats devront envoyer une captation audiovisuelle sous forme de lien numérique, en plan fixe, d'un seul tenant et sans montage ou effet sonore. Le programme doit correspondre aux tableaux des épreuves présentés à l'article 8 du présent règlement. Le lien devra être envoyé entre 5 et 8 jours avant la date de l'épreuve en présentiel de la discipline, du domaine et de l'option correspondants. La vidéo sera visionnée par le même jury que celui de l'épreuve présentielle, le même jour que cette épreuve.

ARTICLE 10 – CONTENU DES ÉPREUVES D'ADMISSION

1. L'admission comprend 2 épreuves :

a. Commentaire d'écoute et analyse sur partition

L'épreuve écrite de culture musicale est composée :

- d'un commentaire d'écoute ;
- d'une analyse sur partition.

Durée de l'épreuve : 3 heures.

b. Entretien devant jury

L'entretien peut porter sur :

- le projet d'études du/de la candidat-e ;
- sa prestation lors de précédentes épreuves ;
- des notions de culture générale et musicale ;
- sa motivation et sa disponibilité, ainsi que sa maîtrise de la langue française ;
- les validations d'acquis antérieurs (VAA) que le/la candidat-e souhaite demander.

Durée de l'épreuve : 15 minutes.

2. Les exceptions :

a. Musique ancienne

Les candidat-es en Musique ancienne doivent passer une épreuve avec sujets spécifiques de culture musicale (deux commentaires d'écoute).

b. Jazz et musiques improvisées

Les candidat-es en Jazz et musiques improvisées devront effectuer une restitution écrite d'un fragment musical après 3 écoutes (mélodie, grille, éléments rythmiques, instrumentation, etc.) et un commentaire d'écoute (épreuve spécifique).

Le mode d'évaluation des épreuves figure dans le tableau à l'Article 8.

Les candidates et candidats sont tenus de participer aux épreuves d'admission en présentiel (sauf cas de résidents de l'île de la Réunion, inscrits au CRR de la Réunion). Pour des raisons d'égalité de traitement, aucune dérogation ne pourra être accordée.

Concours à distance pour les élèves résidents de l'île de la Réunion, inscrits au CRR de la Réunion dans le cadre de la convention de partenariat avec la Région de La Réunion

Les candidats et candidates admissibles, issus du CRR de la Réunion ont la possibilité de se présenter à distance aux épreuves d'admission du concours d'entrée en DNSPM.

Les épreuves, pour leur forme, durée et contenus sont rigoureusement les mêmes que pour les candidats en présentiel.

Epreuves écrites

Le CRR de la Réunion s'engage à mettre une salle à disposition des candidates et candidats issus du CRR de la Réunion et à assurer une surveillance durant toute la durée des épreuves. L'épreuve se déroule sur un temps synchrone avec l'épreuve en présentiel. Les sujets et les copies vierges sont adressés quelques jours avant l'épreuve au CRR de La Réunion qui s'engage à ne pas les divulguer et à renvoyer les copies après l'épreuve à la scolarité du Pôle Sup'93 par voie numérique. La scolarité du Pôle Sup'93 assurera la fermeture du cartouche d'anonymat avant envoi aux correcteurs.

Les candidats et candidates pouvant bénéficier de tiers temps sont assurés par le CRR de la Réunion de pouvoir passer l'épreuve dans les conditions correspondant à cet aménagement.

Epreuve orale

L'entretien est proposé pour ces candidats et candidates sous forme d'une visioconférence.

Un lien individuel est envoyé dans les jours précédant l'épreuve aux candidates et candidats qui doivent s'assurer d'avoir accès à un réseau d'une qualité suffisante et se présenter à l'heure précise de leur convocation dans la salle d'attente virtuelle du concours.

ARTICLE 11 – CAS SPÉCIFIQUE : CONCOURS D'ENTRÉE EN DIPLÔME D'ÉTAT DE FORMATION MUSICALE¹¹ (ADMISSIBILITÉ ET ADMISSION)

1. L'admissibilité

Pour les candidat-es en DE de Formation Musicale, les épreuves d'admissibilité sont les suivantes :

- une épreuve musicale écrite composée :
 - d'une dictée d'accords joués au piano
 - d'une dictée d'accords d'après un enregistrement d'une œuvre chorale
 - d'un chiffrage d'accords sur une basse donnéeDurée de l'épreuve : 1 heure.
- une harmonisation d'un choral dans le style de J. S. Bach
Durée de l'épreuve : 3 heures.
- une épreuve instrumentale : le/la candidat-e propose un programme libre de 15 minutes environ pour piano
- un déchiffrage vocal *a capella* (avec courte mise en loge)
Le diapason est autorisé.

¹¹ Il n'existe pas de DNSPM Formation musicale.

2. L'admission

a. Epreuve écrite : commentaire de texte

Le texte donné a généralement pour sujet la musique et/ou la pédagogie. Une courte consigne écrite peut orienter la réflexion du/de la candidat-e. Le devoir rendu ne doit pas dépasser les 4 pages.

Durée de l'épreuve : 3 heures.

b. Epreuve écrite : analyse d'interprétation

Les candidat-es visionnent 3 courts extraits audiovisuels de prestations musicales contrastées. Ces extraits, de moins de 3 minutes, sont dans des styles de musique différents, avec des interprètes allant de l'enfant débutant au/à la musicien-ne amateur-trice ou au/à la professionnel-le accompli-e, seul-e ou en groupe. Les candidat-es doivent faire une courte analyse écrite (2 pages maximum pour les 3 extraits) de la qualité de chaque prestation, tant sur le plan artistique que stylistique et technique.

Durée de l'épreuve : 1 heure, comprenant la diffusion des extraits et la rédaction.

c. Entretien devant jury

L'entretien peut porter sur :

- le projet d'études et professionnel du/de la candidat-e ;
- sa prestation lors de précédentes épreuves ;
- des notions de culture générale et musicale ;
- sa motivation et sa disponibilité, ainsi que sa maîtrise de la langue française ;
- les validations d'acquis antérieurs (VAA) que le/la candidat-e souhaite demander.

Durée de l'épreuve : 15 minutes.

Le mode d'évaluation des épreuves figure dans le tableau à l'Article 8.

ARTICLE 12 – COMPOSITION DES JURYS

Les jurys des épreuves d'admissibilité et d'admission, excepté les épreuves écrites, comprennent notamment :

- La direction ou son/sa représentant-e, président-e du jury ;
- Un-e professeur-e de la discipline principale enseignant-e ou non dans l'établissement ;
- Une personnalité du monde musical.

Les épreuves écrites sont corrigées et notées par les professeur-es du Pôle Sup'93 de la discipline concernée.

L'identité des jurys est tenue confidentielle jusqu'à l'issue de chaque épreuve.

Les décisions du jury sont sans appel.

ARTICLE 13 – NOTATION

Pour chacune des épreuves, une note est décernée à chaque candidat/ candidate par chaque juré/ jurée.

Pour l'épreuve instrumentale d'admissibilité :

Chaque juré dispose d'une grille d'évaluation lui permettant de connaître les critères et barèmes d'évaluation définis par le Pôle Sup'93.

Cette grille, validée par le conseil pédagogique, est attachée à la fiche technique de l'épreuve consultable sur l'Intranet de l'établissement.

Chaque jury remplit sa propre grille et détermine la note qu'il souhaite attribuer. La grille remplie par le juré n'est pas communiquée aux candidats/ candidates.

Une délibération est nécessaire afin d'échanger les points de vue et de s'accorder sur la note finalement attribuée. Cette note est immédiatement inscrite sur le procès-verbal du concours ou de l'examen qui seul fait foi du résultat.

En cas de désaccord, la note du/de la président/ présidente du jury est prépondérante.

Les notes obtenues par un candidat/ une candidate ne pourront en aucun cas lui être communiquées.

1. Admissibilité

Les candidats et candidates ayant obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20 sont admissibles.

2. Admission

Les notes de l'épreuve d'admissibilité sont prises en compte et une moyenne des notes des deux tours est effectuée.

A l'issue de l'admission, un classement préférentiel par discipline en fonction des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues au concours d'entrée est établi par l'établissement ; il tient compte des places vacantes par disciplines. En cas d'ex-aequo, la note de l'épreuve instrumentale prévaut.

Pour l'entretien avec jury, les notes inférieures ou égales à 7/20 sont éliminatoires : si, dans cette épreuve, le candidat/la candidate obtient une note inférieure ou égale à 7/20, il/elle est éliminé du concours.

Les candidats / candidates admis, admises ayant obtenu aux épreuves écrites une note inférieure à 10/20, suivront, au cours de leur 1ère année de DNSPM un cours de mise à niveau en analyse.

ARTICLE 14 – RÉSULTATS ET LISTES D'ATTENTE

1. Résultats

a. Admissibilité

La liste des candidat-es admissibles au Pôle Sup'93 est communiquée à l'issue des épreuves d'admissibilité par voie d'affichage et est publiée en ligne sur le site www.polesup93.fr et sur la plateforme Oasis, logiciel de suivi de scolarité du Pôle Sup'93.

Les candidat-es retenu-es pour le second tour seront informé-es de leur horaire et lieu de convocation aux épreuves d'admission via la plateforme Oasis, logiciel de suivi de scolarité du Pôle Sup'93.

b. Admission

La liste des candidat-es admis-es au Pôle Sup'93 est communiquée par voie d'affichage et publiée en ligne sur le site www.polesup93.fr et sur la plateforme Oasis, logiciel de suivi de scolarité du Pôle Sup'93.

Les résultats donnés sont définitifs et ne peuvent donner lieu à des réclamations. Les décisions du jury sont sans appel.

Aucun résultat n'est donné par téléphone.

2. Liste d'attente

La liste des candidat-es sur liste d'attente au Pôle Sup'93 est communiquée par voie d'affichage et est publiée en ligne sur le site www.polesup93.fr et sur la plateforme Oasis, logiciel de suivi de scolarité du Pôle Sup'93.

Le nombre de candidat-es sur liste d'attente est fixé chaque année par la direction du Pôle Sup'93.

La liste d'attente est organisée par discipline en fonction des notes obtenues aux épreuves du concours d'entrée.

La liste des candidat-es sur liste d'attente est valable jusqu'au 15 octobre de l'année du concours.

L'établissement s'octroie le droit de ne pas ouvrir les listes d'attente.

ARTICLE 15 – LEVÉE DES RÉSERVES

Les admis-es pour lequel-les la Commission de recevabilité des candidatures (cf. Article 6) avait émis des réserves doivent fournir leur(s) diplôme(s) selon les délais communiqués sur la liste des admis.

Une commission, composée de la direction et de trois enseignant-es de l'établissement, se réunira au début du mois de juillet pour étudier les dossiers des admis n'ayant pas obtenu les diplômes requis et statuer sur leur situation.

ARTICLE 16 – NOMBRE DE PLACES ET RÉPARTITION DANS LES CLASSES

L'effectif total maximum d'étudiant-es est fixé par la direction et approuvé par le Conseil d'administration du Pôle Sup'93.

Le nombre de places vacantes par discipline est fixé sur décision de la direction. La répartition des étudiant-es dans les classes est effectuée par la direction du Pôle Sup'93 en liaison avec les enseignant-es concerné-es.

Dans la mesure du possible et en fonction de l'effectif des classes, il est tenu compte des vœux formulés par les étudiant-es au moment de l'inscription, pour le choix du/de la professeur-e de la discipline principale.

ARTICLE 17 – DISPOSITIONS PRATIQUES SPÉCIFIQUES

1. Programme - épreuves d'admissibilité

Les candidat-es doivent renvoyer leur proposition de programme au moins quatre semaines avant la date du début des épreuves instrumentales. Les consignes, pour la détermination des programmes de chaque discipline, seront communiquées sur le site www.polesup93.fr en début d'année calendaire.

2. Accompagnateur-rices

Différentes épreuves d'entrée au Pôle Sup'93 requièrent la participation d'un-e accompagnateur-riche. Le Pôle Sup'93 met à disposition un-e accompagnateur-riche pour une répétition d'une demi-heure et pour l'épreuve elle-même. Le nom et les coordonnées de l'accompagnateur-riche de l'épreuve désigné-e par le Pôle Sup'93 sont communiqués un mois avant le jour de l'épreuve.

Les candidat-es peuvent également se faire accompagner par un-e accompagnateur-riche de leur choix ; dans ce cas, ils doivent en prévenir l'administration un mois avant le jour de l'épreuve, en même temps que la transmission des éléments du programme.

3. Dispositions pratiques

Les dispositions pratiques et les règles déontologiques à observer lors du concours d'entrée et des examens sont précisées dans les **Règles de bon usage - Article R7**.

II – TRANSFERT DE DOSSIERS

Toute demande de transfert de dossier doit faire l'objet d'un courrier à la direction du Pôle Sup'93 au plus tard le 1^{er} février pour la rentrée de septembre suivante. Les étudiant-es qui souhaitent transférer leur scolarité en cours de cursus d'un autre établissement d'enseignement supérieur Culture doivent :

- fournir le dossier complet de leur scolarité (tableau de cursus, feuilles de notes, bilans des ECTS, attestation de l'établissement précédent, etc.) ;
- pour le cursus DNSPM, satisfaire à une épreuve instrumentale (programme au choix d'une quinzaine de minutes);
- pour le cursus DE, satisfaire à un entretien évalué par un jury composé de la direction ou son/sa représentant-e et deux enseignant-es du Pôle Sup'93.

L'établissement se réserve le droit de refuser le transfert en fonction du nombre de places vacantes dans le cursus demandé.

III – INSCRIPTION AU PÔLE SUP'93 ET À L'UNIVERSITÉ PARIS 8

ARTICLE 18 – L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

1. Inscription administrative au Pôle Sup'93

Toute admission dans les formations est valable pour l'année universitaire du concours. Il n'y a pas de report d'inscription pour les primo-entrant-es : **un-e candidat-e admis-e au Pôle Sup'93 ne donnant pas suite à son admission par une inscription, perd le bénéfice du concours.**

Les inscriptions se font entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre de l'année du concours.

L'inscription administrative correspond à l'enregistrement comme étudiant-e au Pôle Sup'93 pour une année universitaire, auprès du bureau administratif du Pôle Sup'93. **Un-e étudiant-e qui prend une année de congé devra s'acquitter des droits d'inscription pour demeurer étudiant-e de l'établissement (cf R.4).**

L'inscription est personnelle et annuelle. Elle se traduit par le règlement des droits d'inscription, des frais de scolarité et par la délivrance d'un certificat de scolarité.

L'inscription administrative se fait en ligne sur la plateforme Oasis, logiciel de suivi de scolarité du Pôle Sup'93 à la suite de l'envoi d'une invitation par mail de la scolarité aux primo-entrant-es et aux étudiant-es en poursuite d'études. Les étudiant-es retrouveront la liste des pièces à fournir afin de compléter le dossier d'inscription en ligne à leur première connexion sur la plateforme.

La carte étudiante sera remise aux étudiant-es ayant rendu un dossier complet lors de la rentrée en septembre et s'étant acquittés-es de leurs droits d'inscription et CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus).

2. Acquiescement de la CVEC

La « Contribution Vie Etudiante et de Campus » (CVEC) est instituée par la Loi « Orientation et réussite des étudiant-es », promulguée le 8 mars 2018 (informations sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr>). Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant-es et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation). La loi prévoit qu'elle est collectée par les CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires).

Chaque étudiant·e en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de cette contribution avant de s'inscrire dans son établissement d'enseignement supérieur. Cette démarche relève de l'initiative individuelle de chaque étudiant·e, qui devra présenter à l'administration du Pôle son attestation CVEC.

Pour s'acquitter de la CVEC, chaque étudiant·e doit se connecter et créer un compte sur MesServices.Etudiant.gouv.fr

L'étudiant·e peut y être assujetti·e ou en être exonéré·e en fonction des situations. Les quatre types d'étudiant·es exonéré·es du paiement de cette contribution sont :

- les boursier·ières (bourses sur critères sociaux gérées par le Crous) ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles ;
- les étudiant·es réfugié·es ;
- les étudiant·es bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- les étudiant·es enregistré·es en qualité de demandeur·euses d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

3. Affiliation à la Sécurité Sociale

Chaque étudiant·e doit pouvoir justifier d'une couverture sociale, sur présentation obligatoire de l'attestation correspondante, couvrant l'année universitaire en cours (du 1er septembre au 31 août suivant inclus).

Etudiant·e inscrit·e pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur :

- Etudiant·e français·e né·e en France (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna) : l'étudiant·e sera automatiquement affilié·e à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement des frais de santé, généralement celui de ses parents ou tuteur·rices légal·es, et ce quel que soit ce régime général, agricole ou autre).
- Etudiant·e étranger·ère (hors Union Européenne, Suisse, Monaco) ou français·e de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna ou français·e né·e à l'étranger : l'étudiant·e doit demander son affiliation à la sécurité sociale française en s'inscrivant sur etudiant-etranger.ameli.fr.
- Etudiant·e ressortissant·e d'un pays de l'Union européenne, de Suisse ou de Monaco : l'étudiant·e n'a pas besoin de s'inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr mais doit effectuer une autre démarche en fonction de sa situation.

Informations sur le site internet : <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudiant/vous-venez-etudier-en-france>).

4. Inscription administrative à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis (juillet-septembre)

Les démarches d'inscription administrative diffèrent selon le profil de l'étudiant·e et selon qu'il s'agisse d'une première inscription ou d'une réinscription en Licence « Arts, mention Musicologie », parcours « Interprétation et métiers de la musique » (Voir tableau ci-après) :

	Etudiant-e déjà titulaire d'une Licence de musique <u>complète</u> (à Paris 8 ou ailleurs) au moment d'entrer au Pôle Sup'93	Etudiant-e titulaire d'une partie de Licence de musique (à Paris 8 ou ailleurs) au moment d'entrer au Pôle Sup'93	Etudiant-e n'ayant jamais suivi de cours de Licence de musique (à Paris 8 ou ailleurs) avant d'entrer au Pôle Sup'93
DNSPM 1	L'étudiant-e n'est pas tenu-e de s'inscrire à Paris 8, à la condition d'avoir fourni au service de scolarité du Pôle Sup'93 une copie du diplôme et des relevés de notes.	<p>L'étudiant-e doit procéder à son inscription en Licence « Arts, mention Musicologie », parcours « Interprétation et métiers de la musique », auprès de l'Université Paris 8. Tout-e étudiant-e ayant déjà validé une partie de la Licence de musicologie dans une autre université devra effectuer une demande d'équivalence en septembre auprès du responsable de la Licence « Arts, mention musicologie » de l'Université de Paris 8. En cas d'année(s) de Licence entièrement validée(s) dans une autre université, l'étudiant-e devra effectuer un transfert de dossier de l'université de départ vers l'Université de Paris 8.</p> <p>Début septembre, le Bureau des inscriptions (BDI) de l'Université envoie à chaque étudiant-e la procédure d'inscription administrative à l'Université comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le montant des droits d'inscription ; - le lien vers le dossier d'inscription administrative en ligne accompagné d'une note d'aide pour le compléter ; - la liste des pièces justificatives à fournir. <p>Après validation du dossier d'inscription par le BDI et réception du règlement des droits d'inscription, l'étudiant-e peut télécharger sur son ENT son certificat de scolarité de l'Université Paris 8 et obtenir sa carte d'étudiant. L'étudiant-e est alors soumis-e, pour la partie Licence, aux règles de scolarité de l'Université Paris 8.</p>	
DNSPM 2		<p>L'étudiant-e doit se réinscrire à Paris 8, même s'il a déjà validé tous les EC universitaires de sa maquette DNSPM. Il doit se réinscrire dans le niveau qu'il lui a été indiqué par le Pôle Sup'93 (L1, L1-L2, L2, L2-L3, L3), en fonction de sa situation de scolarité.</p>	
DNSPM 3		<p>Cette réinscription administrative est une démarche individuelle de l'étudiant-e, à accomplir avant la mi-septembre. Les étudiant-es du Pôle suivent la procédure de réinscription comme tous les étudiant-es de Licence (réinscription en ligne, dépôt des PJ en ligne).</p>	

ARTICLE 19 – L'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

1. Inscription pédagogique au Pôle Sup'93 (septembre)

L'inscription pédagogique correspond au choix des options et des horaires des cours collectifs. **Cette inscription est OBLIGATOIRE.** Les affectations dans les groupes ou options sont effectuées par le service de la scolarité.

Tout changement doit être validé par le service de la scolarité.

En DNSPM, le calendrier pédagogique, la liste des cours collectifs et des options sont transmis à chaque étudiant·e au moment de l'inscription.

En DE, la liste et les jours de cours sont transmis en juillet. Les plannings individuels de cours sont transmis à la rentrée.

2. Inscription pédagogique à l'Université Paris 8 (septembre)

Le parcours « Interprétation et métiers de la musique » de la Licence « Arts, mention musicologie », construit en partenariat par le Pôle Sup'93 et l'Université Paris 8, prévoit que chaque étudiant·e suive chaque année à l'Université :

- Deux cours de « Formation musicale » : il peut s'agir de 2 cours d'écriture ou de 2 cours de musicologie « technique » (analyse, orchestration, etc.) ;
- Un cours de méthodologie ;
- Deux cours de musicologie.

La liste des cours proposés est transmise aux étudiant·es en DNSPM/ Licence par le Pôle Sup'93 en septembre. L'inscription pédagogique dans les cours assurés par le département « Musique » de l'Université de Paris 8 que l'étudiant·e choisit de suivre durant l'année se fait via un « contrat pédagogique », par lequel l'étudiant·e précise les cours qu'il s'engage à suivre sur l'année. **Ce « contrat pédagogique », éventuellement rempli après conseil du Pôle Sup'93, est à remettre à la scolarité du Pôle Sup'93 avant le début de la rentrée universitaire.**

L'inscription pédagogique dans les cours de langue relève d'un autre régime. Lors du « contrat pédagogique », l'étudiant·e choisit son cours de langue (anglais, allemand, italien, espagnol ou français langue étrangère) qu'il suivra en ligne sur la plateforme du CNED (www.cned.fr). Les inscriptions se font par la scolarité du Pôle Sup'93 auprès du CNED qui communique ensuite aux étudiant·es leurs identifiants de connexion.

ARTICLE 20 – VALIDATION DES ACQUIS ANTÉRIEURS

1. Validation des acquis antérieurs au Pôle Sup'93

La procédure de validation des acquis antérieurs (VAA) consiste en la reconnaissance d'acquis obtenus avant la formation dispensée au Pôle Sup'93.

Ces acquis doivent obligatoirement être obtenus dans le cadre d'une formation supérieure.

Les demandes de VAA pour les cursus DNSPM et DE se font avant la rentrée. Un dossier à remplir est transmis aux étudiant·es par le service de la scolarité lors de l'inscription administrative, chaque année.

Ils devront être rendus au service de la scolarité avec les pièces justificatives demandées. **Les dossiers transmis après la date limite figurant sur le dossier ne seront pas pris en compte.**

Après avis d'une commission composée d'au moins deux enseignant·es du Pôle Sup'93, la direction valide ou non les compétences et connaissances acquises dans un autre cadre faisant l'objet de la demande de VAA. Il fixe la durée et l'organisation de la formation en conséquence pour chaque étudiant·e. L'attribution de VAA peut ainsi mener à une adaptation de la durée de la formation. **Les décisions de la commission sont sans appel.**

Jusqu'à la décision de la commission et à l'attribution de VAA, tout·e étudiant·e doit se rendre régulièrement en cours.

2. Validation des acquis antérieurs à l'Université de Paris 8

Les étudiant-es entrant au département « Musique », quel que soit leur niveau, peuvent faire valoir des diplômes ou, sous certaines conditions, des activités professionnelles ou personnelles, afin d'obtenir des EC (Eléments Constitutifs) par équivalence. Ils/elles n'auront dans ce cas pas à suivre ces cours.

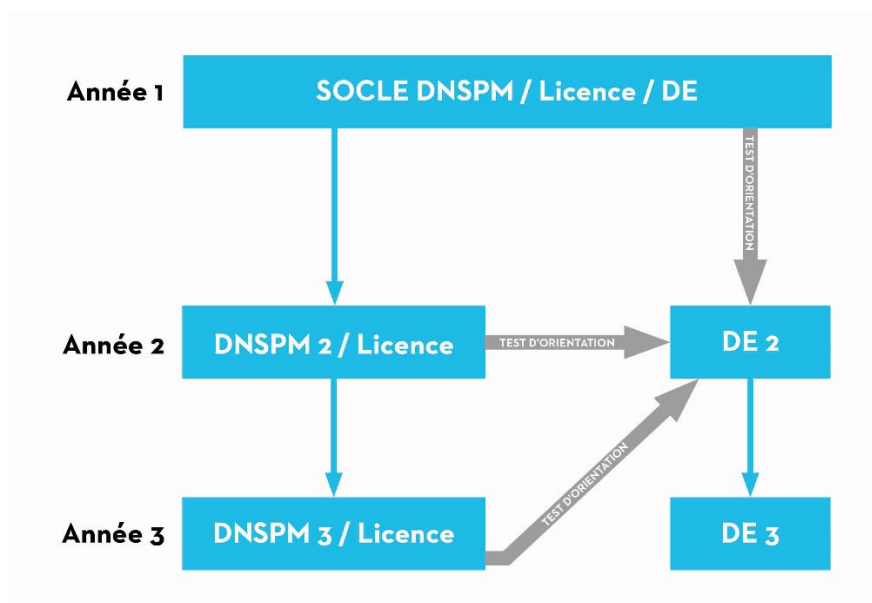
L'attribution de ces équivalences n'est pas automatique, elle est soumise à la décision d'une commission pédagogique.

Pour tout renseignement, les étudiant-es peuvent s'adresser au Responsable des Équivalences du Département de Musique (en A 131, permanences affichées à la rentrée). Une date limite de réception des demandes est communiquée chaque année universitaire.

Quelques principes généraux organisent le processus :

- Seuls les diplômes ou les acquis personnels et professionnels obtenus **avant l'inscription en licence « Arts mention Musicologie »** sont pris en considération pour la délivrance d'équivalence.
- Les dossiers d'équivalence ne seront examinés **qu'une seule fois durant la licence**.
- Il est à noter qu'un EC obtenu par équivalence n'entre pas dans le calcul de la moyenne.
- Pour être exempté des cours de langue anglaise, un-e étudiant-e doit justifier d'un certificat attestant le niveau C1 de connaissance (diplômes acceptés/niveau requis : TOEFLS/IBT 100, IELTS/7, Cambridge/certificate in advanced English, TOEIC (listening and reading : 945/990 ; speaking and writing : 400), PTE Academic 68).

IV – STRUCTURATION DES ÉTUDES



1. Socle de la 1^{ère} année

Les études au Pôle Sup'93 reposent sur une première année commune entre le cursus DNSPM et le cursus DE. Cette année liminaire constitue le socle commun DNSPM/DE et comprend une mise à niveau dans l'ensemble des connaissances, des compétences, de la culture instrumentale et musicale, nécessaires à la poursuite d'un cursus soit d'interprète soit d'artiste-enseignant-e.

Le socle commun DNSPM/Licence/DE entend permettre à l'étudiant·e de poursuivre ses études en s'appuyant sur la base d'une pratique musicale solide et éprouvée, lui permettant de construire sereinement son projet personnel et professionnel.

2. DNSPM / Licence

En DNSPM/ Licence, l'enseignement de chaque spécialité comprend des cours dans :

- la discipline principale ;
- les disciplines complémentaires obligatoires et optionnelles ;
- des enseignements de culture générale et musicale (méthodologie, musicologie, écriture) ;
- et différents parcours de professionnalisation (sessions, séminaires, stages, réalisations de projets, etc.)

3. Diplôme d'Etat de professeur·e de musique

La formation au DE comprend :

- des enseignements relatifs à la place du corps dans le geste musical et sa transmission ;
- des enseignements appelés à développer la créativité de l'artiste-enseignant·e (et le formant à développer celle de ses élèves) dans différents contextes (écriture, oralité, MAO, etc.) ;
- des enseignements destinés à mettre l'artiste-enseignant·e en capacité de conduire des séances collectives d'apprentissage (direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, pédagogie de petit et de grand groupe, arrangement, etc.) et favorisant le lien FM/instrument ;
- des enseignements théoriques en pédagogie et en didactique générale permettant à l'artiste-enseignant·e de concevoir ses cours de manière critique et raisonnée ;
- des enseignements de didactique propres à la discipline, le domaine et l'option choisis ;
- des enseignements de professionnalisation ouvrant l'étudiant·e aux contextes d'exercice du métier d'artiste-enseignant·e et aux activités connexes à l'enseignement spécialisé (médiation et action culturelle) ;
- des réalisations pédagogiques et artistiques : stages (observation, mise en situation professionnelle), réalisation d'un projet artistique à vocation pédagogique ;
- la rédaction et soutenance d'un Travail de Recherche Pédagogique.

Les contenus des parcours sont précisés dans chaque tableau de cursus et complétés par des fiches techniques.

ARTICLE 21 – ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES

Conformément aux textes en vigueur et aux décisions du Conseil pédagogique, la scolarité s'organise sur le schéma suivant :

1. Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien / Licence « Arts mention Musicologie »

La durée du cycle est de 1350 heures répartie en 6 semestres universitaires pour un total de 180 ECTS, conduisant à l'obtention du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) et de la Licence « Arts mention Musique » délivrée par l'Université Paris 8.

Tout demande de prolongation du cursus est soumise à la validation de la commission de diplôme.

A l'issue de cette formation, les étudiant-es peuvent s'orienter vers un master en France, proposé par les Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse (CNSMD) de Paris et de Lyon, ou dans tout pays de l'Union Européenne signataire du processus de Bologne.

2. Diplôme d'Etat de professeur-e de musique

En formation initiale, la durée du cycle est de 1350 heures répartie en 6 semestres universitaires pour un total de 180 ECTS, conduisant à l'obtention du Diplôme d'Etat de professeur-e de musique (DE). Pour les étudiant-es préparant conjointement un DNSPM, une Licence de musique et un DE, le parcours peut être aménagé en 8 semestres.

Tout demande de prolongation du cursus est soumise à la validation de la commission de diplôme.

A l'issue de cette formation, les étudiant-es peuvent s'orienter vers une formation au Certificat d'Aptitude (CA) proposé par les Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse (CNSMD) de Paris et de Lyon, ou un Master de pédagogie dans tout pays de l'Union Européenne signataire du processus de Bologne.

La durée des formations peut être étendue dans les cas suivants :

- non obtention de la totalité des crédits ECTS requis pour la délivrance du diplôme (cf. Article 26) ;
- étalement de la scolarité à la demande de l'étudiant-e, devant être validée par la direction de l'établissement (cf. *Règles de bon usage* – Article R4).

ARTICLE 22 – UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Le parcours de formation est organisé en unités d'enseignement (UE). Chacune constitue un ensemble cohérent de compétences à acquérir :

DNSPM/Licence	<ul style="list-style-type: none"> – UE 1 : Enseignement de la spécialité – UE 2 : Disciplines techniques complémentaires (connaissances pratiques et associées) – UE 3 : Disciplines universitaires scientifiques et culturelles (enseignements dits transversaux) <i>cf. Brochure du département Musique de l'Université Paris 8</i> – UE 4 : Connaissance de l'environnement professionnel
DE	<ul style="list-style-type: none"> – UE 1 : Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales – UE 2 : Construire et organiser sa réflexion pédagogique – UE 3 : Développement de sa pratique et de sa culture – UE 4 : Documentation et écriture d'un travail de recherche pédagogique – UE 5 : Être acteur d'un projet artistique et pédagogique – UE 6 : Connaissance de l'environnement territorial et professionnel

Ces UE sont constituées de disciplines ou modules appelés **éléments constitutifs (EC)**.

Le partenariat établi entre le Pôle Sup'93 et l'Université Paris 8 consiste en une répartition des EC selon leurs champs de compétence privilégiés.

ARTICLE 23 – LE SUIVI PERSONNALISÉ DES ÉTUDIANT·ES PENDANT LEUR SCOLARITÉ

Les étudiant·es bénéficient en cours de cursus de rencontres d'orientation avec le service de la scolarité, le RSVE, responsable scolarité et vie étudiante - visant à préciser l'organisation, le contenu et la durée de la formation en fonction des validations des résultats obtenus et des acquis antérieurs.

La direction du Pôle Sup'93 ou son/sa représentant·e reçoit les candidat·es qui ont réussi le concours d'entrée « avancé » (cf. Article 3) en vue d'établir leur parcours de formation.

En DNSPM, une synthèse des évaluations est transmise aux étudiant·es (bilan des crédits ECTS) à la fin de chaque semestre.

En DE, une synthèse des évaluations est transmise aux étudiant·es (bilan des crédits ECTS) à la fin de chaque année universitaire.

ARTICLE 24 – L'ÉVALUATION

Les formes de l'évaluation sont de différents ordres :

- le **contrôle continu** ;
- l'**examen** en présence d'un jury (interne, externe ou mixte).

La forme de l'évaluation individuelle est soumise à une matrice générale prenant la forme d'une grille d'évaluation dite « par catégories de compétences », qui se décline en deux modèles :

- avec observations
- avec notation

De plus : des **attestations** sont délivrées pour la participation à des éléments de la formation qui ne sont pas évalués individuellement : musique de chambre, d'ensemble, sessions d'orchestre, conférences, ateliers, etc. L'assiduité est l'un des critères d'obtention de l'attestation. Ces attestations constituent l'une des formes du contrôle continu.

Pour ce qui concerne l'évaluation des EC portées par l'université, se reporter au règlement de Paris 8. Pour les UE1, UE2, UE4 du DNSPM (non portées par Paris 8), et les UE du DE, l'évaluation est mise en œuvre de la manière suivante :

Contrôle continu

En accord avec la direction du Pôle Sup'93, les enseignants et enseignantes déterminent dans le cas du contrôle continu ou des épreuves internes aux cours :

- les critères ;
- les modalités d'organisation (activités, réalisations, tests, etc.) ;
- les procédés de notification des appréciations : commentaires, attestation de participation et/ou de travaux, différents modes de notation, etc.

Ces modalités sont portées à la connaissance des étudiants et étudiantes après avis du Conseil Pédagogique et de la direction du Pôle Sup'93.

1. Contrôle continu avec jury interne

Dans le cas d'évaluations individuelles avec jury interne, des grilles d'évaluation de compétences par catégorie permettent d'évaluer l'épreuve. Les grilles vierges sont communiquées aux étudiants et étudiantes afin qu'ils/elles puissent connaître les critères d'évaluation qui sont employés.

Les enseignants des disciplines concernées peuvent choisir l'un ou l'autre des modèles de grilles, par observations ou par notation. Ils proposent la définition des catégories de compétences pertinentes pour leur discipline et les contenus afférents aux différentes catégories en accord avec la direction.

Après avis favorable du conseil pédagogique, les grilles d'évaluation sont attachées aux fiches techniques de chaque cours concerné.

2. Examens

Dans le cas des examens, les modalités sont détaillées article 30 et dans les fiches techniques de chaque discipline.

Les examens suivants sont systématiquement évalués au moyen d'une grille d'évaluation par catégories de compétences par notation :

- Récital du concours d'entrée
- Récital du DNSPM
- Déchiffrage
- Analyse
- Dossier didactique
- Épreuve pédagogique
- Projet artistique à vocation pédagogique
- Travail de recherche pédagogique

Pour les récitals

Les grilles possèdent une partie commune, valable pour toutes les disciplines et une partie adaptée aux spécificités éventuelles des disciplines, sur proposition des enseignants et enseignantes concernés, soumise à l'avis du Conseil Pédagogique.

Pour toutes les épreuves ;

Les grilles sont à l'usage exclusif des jurys pour dresser l'évaluation et fixer la note.

Elles ne sont pas communiquées aux étudiantes et étudiants.

La systématisation d'un retour oral des jurés est souhaitée par la direction afin que l'étudiant puisse connaître ses axes de progression. **Le résultat donnant lieu à une validation ou non est communiqué oralement à cette occasion.**

Les grilles d'évaluation sont communiquées aux tuteurs (pour les tutorats pédagogiques) ou aux référents (pour les projets artistiques) en même temps que leur confirmation d'engagement.

Les grilles d'évaluation sont attachées aux fiches techniques de chaque épreuve concernée.

Les grilles présentent la liste exhaustive des cas d'alertes invalidant l'épreuve. Si l'un de ces cas mentionnés sur la grille d'évaluation est observé par le jury, l'épreuve est automatiquement invalidée, en dépit d'autres qualités qui pourraient être présentes. La validation du cas d'alerte invalidant est prononcé e par le/ président/présidente du jury.

Chaque jury remplit sa propre grille et détermine la note qu'il souhaite attribuer. Une délibération est indispensable afin d'échanger les points de vue et de s'accorder sur la note finalement attribuée qui est arrondie, le cas échéant au demi-point supérieur.

Cette note est immédiatement inscrite sur le procès-verbal du concours ou de l'examen qui seul fait foi du résultat.

Si le jury ne s'accorde pas sur une note commune, la moyenne des notes de chaque jury est calculée.

La présidence du jury décide en dernier recours de la note inscrite au procès-verbal.

Dans le cas des examens, les modalités sont détaillées article 30 et dans les fiches techniques de chaque discipline.

ARTICLE 25 – LA VALIDATION

1. Validation des Eléments constitutifs (EC)

Un EC est considéré comme validé dans les cas suivants :

- selon les disciplines, lorsqu'une note ou moyenne égale ou supérieure à 10/20 a été obtenue, ou par attestation ;
- par équivalence (EC validé au sein d'un autre cursus suivi au Pôle Sup'93) ;
- par VAA.

La validation de l'EC entraîne l'attribution semestrielle du nombre des ECTS correspondant.

Les étudiant-es n'ayant pas validé un ou plusieurs EC doivent suivre à nouveau les enseignements concernés dans le respect de la durée du cursus.

2. Validation des Unités d'Enseignement (UE)

a. Pour toutes les UE des cursus DNSPM et DE (à l'exception de l'UE₃ du cursus DNSPM)

L'UE est validée lorsque l'ensemble des EC la composant est validé.

Aucune moyenne ou compensation n'est effectuée entre les EC d'une même UE, tant en cursus DNSPM qu'en cursus DE.

b. Pour l'UE₃ du cursus DNSPM

Conformément à l'article 3 de la Convention de coopération en formation professionnelle passée entre le Pôle Sup'93 et l'Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis datée du 7 juillet 2009, chaque établissement adopte ses propres critères de validation des 180 crédits nécessaires à l'obtention du diplôme, au vu des validations obtenues.

En conséquence l'obtention des ECTS de l'UE 3 se fait selon les règles de l'Université Paris 8. Une moyenne semestrielle est effectuée entre les notes des composantes de cette UE. Lorsque cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20, l'UE 3 est validée.

3. Validation du diplôme

Le diplôme est attribué à tout-e étudiant-e ayant validé l'ensemble des UE constitutives.

Aucune compensation n'est effectuée entre les différentes UE des cursus.

Au terme du cursus, une « Commission de validation des diplômes » composée *a minima* de deux enseignant-es de l'établissement et présidée par la direction du Pôle Sup'93 établit la liste des étudiant-es proposé-es pour l'obtention du DNSPM et/ou du DE, après validation de l'ensemble des résultats obtenus dans les différents domaines d'enseignement. Sur la base de cette liste, la direction du Pôle Sup'93 délivre le ou les diplômes. En ce qui concerne la Licence, on se reportera au règlement universitaire.

Le service de la scolarité du Pôle Sup'93 transmet aux étudiant-es ayant obtenu la totalité des crédits requis un bilan dans lequel figurent les ECTS acquis. Ils/elles sont informé-es par le service de la scolarité de la disponibilité de leur diplôme.

Le service de la scolarité du Pôle Sup'93 transmet aux étudiant-es n'ayant pas obtenu la totalité des crédits requis un bilan dans lequel figurent les ECTS acquis.

La direction peut, après avis de la Commission de validation des diplômes, les autoriser à suivre un semestre ou une année d'étude supplémentaire dans le cadre des 8 semestres maximum prévus à l'article 22 du présent règlement.

ARTICLE 26 – FICHES TECHNIQUES ET ÉCHÉANCIER PÉDAGOGIQUE

Des fiches techniques :

- précisent, en cursus DNSPM, les objectifs et les contenus des enseignements, ainsi que les objectifs et modalités de réalisation des stages, des projets artistiques, des sessions d'orchestre, etc. ;
- précisent, en cursus DE, les objectifs et les contenus des enseignements, ainsi que les objectifs et modalités de réalisation des stages, du projet artistique à vocation pédagogique et du Travail de Recherche Pédagogique (mémoire) ;
- indiquent le mode d'évaluation utilisé pour les validations ;
- sont mises à jour chaque année avec les enseignant-es concerné-es et validées par le conseil pédagogique.

En cursus DE, l'échéancier pédagogique définit les différentes étapes de la formation et de l'évaluation. Il précise les délais fixés par le service de la scolarité (rendu du pré-projet pédagogique, date de remise du Travail de Recherche Pédagogique, etc.) à respecter par chaque étudiant-e. Il est communiqué en début d'année universitaire.

V – CURSUS DNSPM / LICENCE

ARTICLE 27 – GÉNÉRALITÉS DU CURSUS DNSPM / LICENCE

Les objectifs et contenus de la formation sont répartis en quatre unités d'enseignement (UE). Les spécificités de chaque UE figurent dans les fiches techniques.

UE 1 : Enseignement de la spécialité

Cette UE regroupe un ensemble d'enseignements appelés à permettre à l'étudiant-e de maîtriser les pratiques instrumentales et savoir-faire spécifiques à sa discipline principale. Le développement de la virtuosité instrumentale et de la sensibilité artistique, la découverte et la pratique des styles attachés à sa discipline (avec un engagement assumé du Pôle Sup'93 en direction des répertoires de création récente), la capacité à s'emparer rapidement d'un texte et à s'engager dans des contextes de pratiques variés en constituent les objectifs principaux. Leur déclinaison en EC varie selon la nature des disciplines principales :

- Instruments anciens et classiques : enseignement de la discipline principale + cours, ateliers ou sessions de pratiques collectives + déchiffrage (ou improvisation pour les organistes) ;
- Piano accompagnement : techniques de l'accompagnement (déchiffrage, transposition, réduction, harmonisation, etc.), répertoire soliste du piano, pratiques collectives ;
- Chant lyrique : enseignement de la discipline principale + musique d'ensemble ;
- Direction d'ensembles vocaux ;
- Jazz et musique improvisées : Ateliers « Répertoire et style », « Composition, écriture et improvisation », « Harmonie et histoire du jazz » et Atelier « Ecriture et orchestration ».

UE 2 : Disciplines techniques complémentaires

Les « Disciplines techniques complémentaires » diffèrent en fonction des parcours. Elles peuvent relever d'enseignements obligatoires ou optionnels et aspirent à favoriser la découverte et l'approfondissement de pratiques instrumentales, artistiques ou techniques, susceptibles d'appuyer la pratique de la discipline principale de l'étudiant-e :

- En favorisant sa familiarité avec les langages musicaux, son immersion dans la facture des œuvres et son rapport critique aux partitions : cours obligatoire d'analyse pour toutes les disciplines « classiques » ; de formation musicale pour les chanteur·euses ; de recherche et documentation éditoriale en musique ancienne ;
- En l'invitant à creusant une dimension spécifique de sa discipline principale : cours obligatoire de physiologie de la voix pour les chanteur·euses ; de déchiffrage ; de diminution et d'accords pour tous les étudiant·es de musique ancienne ; de basse continue pour les clavecinistes ou les pianistes accompagnateur·rices ; projets obligatoires de musique ancienne et de musique contemporaine pour les chef·fes de chœur ; cours optionnel de traits d'orchestre pour les harpistes ; initiation optionnelle à la musique ancienne ou au jazz proposée aux instrumentistes de l'orchestre ;
- En lui permettant de développer une pratique artistique secondaire : cours obligatoire de piano et d'art dramatique pour les chanteur·euses ; de directions d'ensembles et d'art lyrique pour les pianistes accompagnateur·rices ; de chant et d'harmonie au clavier pour les chef·fes de chœur ; de danse et de basse continue pour tous les étudiant·es de musique ancienne ; découverte obligatoire d'un 2^{ème} instrument pour les étudiant·es de musique ancienne pratiquant un autre instrument que le luth ou le clavecin ; cours obligatoire de rythme, de *soundpainting* et de batterie pour tous les étudiant·es en jazz et musiques improvisées ; cours optionnel de luth pour les guitaristes ;
- En cultivant un savoir-faire technique particulier : cours obligatoire de son et nouvelles technologies pour tous les étudiant·es en jazz et musiques improvisées ;
- En l'encourageant dans la prise de conscience et la maîtrise de son corps-musicien : cours optionnels de technique Alexander ou de yoga proposés aux instrumentistes et chanteur·euses « classiques », accessibles aux étudiant·es en jazz sans validation d'1 EC de leur maquette et en fonction des places disponibles ;
- En promouvant sa créativité : cours optionnels de *soundpainting* ou d'improvisation proposés aux instrumentistes et chanteur·euses « classiques ».

UE 3 : Disciplines universitaires scientifiques et culturelles

L'enseignement à l'Université est une chance pour les jeunes artistes d'aujourd'hui. Pour les étudiant·es en DNSPM, elle ouvre un accès privilégié à des disciplines à forte dimension scientifique et culturelle, notamment la musicologie et l'écriture. L'apprentissage des langues a une double utilité : l'accès aux échanges internationaux et la compréhension des répertoires étrangers.

Les disciplines proposées aux étudiant·es du Pôle, parmi l'offre générale des cours de l'Université de Paris 8, sont sélectionnées et organisées pour correspondre aux différents cursus du Pôle Sup'93 : Voix, Instruments de l'orchestre, Instruments polyphoniques, jazz et musiques improvisées, Musique ancienne et direction d'ensembles vocaux. Les enseignements proposés s'efforcent ainsi de respecter une cohérence et un équilibre entre les différentes facettes de la formation offerte par le Pôle Sup'93 et l'UFR de Musicologie dans le but de parvenir à un développement complet et harmonieux des connaissances de l'étudiant·e.

UE 4 : Connaissance de l'environnement professionnel

Depuis plusieurs décennies, l'enseignement supérieur s'est ardemment engagé dans le soutien à l'insertion professionnelle avec pour objectif de faire face à plusieurs défis : la mondialisation, la crise économique et la crise de l'emploi. Dans cette optique, le Pôle Sup'93 a mis en place de multiples actions en lien avec le monde professionnel :

- **des mises en situation professionnelle** au sein du Pôle Sup'93 (par exemple en invitant des chef·fes d'orchestre reconnu·es à encadrer une session d'orchestre ou d'ensemble), pour favoriser le contact entre les étudiant·es et les acteur·rices du monde musical d'aujourd'hui ;

- **des stages** hors les murs (par exemple au sein d'un ensemble de musique contemporaine, d'un orchestre, d'une structure de création ou de diffusion, auprès d'un luthier·ière, etc.), pour permettre aux étudiant·es : premièrement de développer leur pratique dans un contexte professionnel sous la responsabilité d'un tuteur·rice, à même d'apporter ses conseils et de décentrer le point de vue ; deuxièmement de découvrir une pratique professionnelle connexe à la leur ou à celle à laquelle ils/elles se destinent et prendre la mesure de tous métiers constitutifs du spectacle vivant ;
- **des projets artistiques pluridisciplinaires** organisés par le Pôle Sup'93 en partenariat avec des structures spécialisées dans les arts du cirque, du théâtre, de la danse, du cinéma ou de l'audio-visuel, afin d'ouvrir les étudiant·es à des contextes de pratique musicale qui leur sont souvent moins familiers et à des ressources artistiques susceptibles d'inspirer le contenu de leur propre projet artistique ;
- **des ateliers et séminaires d'environnement professionnel**, ayant pour objectifs d'outiller les étudiant·es dans la connaissance des contextes d'exercice du métier, ainsi que dans l'identification et le développement des compétences attendues (conception et conduite d'une action de médiation en direction de différents publics, rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, construction et communication de son projet, etc.) ;
- **des cours en relation avec certains enjeux spécifiques, variant selon les disciplines** : une préparation aux concours et auditions professionnels (pour les disciplines « classiques »), des cours d'organologie (pour les étudiant·es en musique ancienne) ou d'enregistrement et post-production (pour les étudiant·es en jazz et musiques improvisées). Ces derniers étudiant·es sont également accompagné·es dans la conception et la réalisation de leur projet artistique personnel.

ARTICLE 28 – TESTS D'ORIENTATION ET MISES À NIVEAU CURSUS DNSPM/LICENCE

Tests de niveau à l'Université Paris 8 :

Afin d'évaluer le niveau des primo-entrant·es, des tests d'orientation obligatoires (Écriture, Audition, Intonation) sont organisés par l'Université Paris 8. En fonction des résultats, les étudiant·es seront inscrit·es dans le cours correspondant à leur niveau (Initiation, Ecriture 1, Ecriture 2, Ecriture 3) et pourront éventuellement être dispensé·es de la discipline et obtenir directement les crédits ECTS afférents.

Mise à niveau au Pôle Sup'93 :

Par ailleurs, selon leurs résultats au concours d'entrée (épreuve de commentaire d'écoute et d'analyse sur partition) et sur avis des professeur·es d'analyse, les étudiant·es rencontrant trop de difficultés du point de vue solfégique (problèmes d'oreille, de reconnaissance des hauteurs, tonalités et cadences) suivront obligatoirement un cours de soutien intitulé « Atelier oreille », sous forme de cours hebdomadaire d'une durée de 1h30.

ARTICLE 29 – TABLEAUX DES CURSUS DNSPM / LICENCE

La composition des parcours d'étude et les spécificités de chaque discipline sont détaillées dans les fiches techniques et dans les tableaux suivants (p.31 à 37).

POLE SUP'93



DNSPM conférant grade de Licence
Discipline : instrumentiste-chanteur

1 -Domaine Musiques Classique à contemporaines
a/ Option CHANT- Page 1

Cours organisés en distanciel
Cours ayant lieu à l'Université Paris 8

Stages, ateliers et productions à réaliser en fonction des productions et partenariats mis en place

DNSPM1	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Dispensé par enseignant de	VAA	volume horaire semestriel	volume horaire hebdomadaire	Travail autonome personnel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances spécifiques évaluées (cf tableau index des compétences)	du Bloc de compétence RNCP	Blocs de compétences transversales évalués		
semestre 1	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	7	Chant (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	22,5	1,5		1-DNSP UE1 Ph Ch	Evaluation continue	2 8 7 11 8 13 21 22 30	BC06	BC02/BC04		
		1	Coaching vocal	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	4			8-DNSP UE1 Coach	Evaluation continue	3 5 6 7 11 8 15 21 22	BC06			
		2	Musique de chambre	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1		9-DNSP UE1 MDC	2 concerts	9 à 26	BC06			
		3,5	Atelier chanteur	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1		10-DNSP UE1 Choeur	Evaluation continue	10 12 13 14 15 17 19 à 22	BC06			
		1,5	Diction lyrique allemand ou italien	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	22,5	1,5	4	11-DNSP UE1 Di	Evaluation continue	27 19 21 23 35	BC06			
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	1,5	FM chant	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	4	12-DNSP UE1 FM	Evaluation continue	1 5 13 17 21 22	BC06			
		1,5	Technique Alexander (option obligatoire)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0	13-DNSP UE1 Oq3	Evaluation continue	1 à 3	BC08			
		0,5	Physiologie de la voix	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	1,5		0	35-DNSP UE1 Phys	Evaluation continue	1 à 1	BC06 BC08			
		2	Langues allemand ou italien- les deux langues doivent être étudiées durant le cours	à distance > CNED	Oui				30	39-DNSP UE2 ONED	2 tests	18 à 20 14	BC07 BC08		BC03	
		3	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	6	38-DNSP UE1 An	Evaluation continue	1 à 4 7 à 12	BC07		BC02	
	UE3 : Inscrite sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	3	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30	2,5	6	39-DNSP UE1 MUS	Epreuve écrite	1 à 4 7 à 12	BC07		BC02	
		3	Méthodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30	2,5	6	40-DNSP UE1 MET	Epreuve écrite	6 à 8 9 20 11 15 18	BC07			
UE4 : Elargir son champ de compétences professionnelles et connaître son environnement professionnel	2	Atelier collectif* (mise en situation professionnelle)	Partenariat Pôle Sup'93		Non	30			51-DNSP UE1 COL	1 production publique	1,9,30	BC09	BC04			
	VISS	0,5	VISS - sensibilisation à l'empise	Pôle Sup'93		Non	3		0	52-DNSP UE1 VISS	Evaluation continue		BC05			
total ECTS S1		30														
semestre 2	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Chant (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	22,5	1,5		1-DNSP UE1 Ph Ch	Résumé	2 8 7 11 8 13 21 22 30	BC06	BC02/BC04		
		1	Coaching vocal	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	4			8-DNSP UE1 Coach	Evaluation continue	3 5 6 7 11 8 15 21 22	BC06			
		2	Production lyrique (mise en situation professionnelle)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30		30	14-DNSP UE1 Opéra	1 production publique	9 10 13 15 à 25	BC06			
		2	Musique d'ensemble (musique de chambre ou atelier collectifs)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1		9-DNSP UE1 MDC ou 41-DNSP UE1 COL	2 concerts	9 à 26	BC06			
		3,5	Atelier chanteur	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1		10-DNSP UE1 Choeur	1 présentation publique	10 12 13 14 15 17 19 à 22	BC06			
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	1	Diction lyrique allemand ou italien	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	22,5	1,5	3	11-DNSP UE1 Di	Evaluation continue	27 19 21 23 35	BC06			
		2	Préparation aux concours ou auditions / préparation mentale	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	12		4	19-DNSP UE1 Concours	Audition blanche	16 18 29	BC06			
		1,5	FM chanteurs	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	10	2	4	12-DNSP UE1 FM	Epreuve orale	1 5 13 17 21 22	BC06			
		0,5	Physiologie de la voix	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	1,5		0	35-DNSP UE1 Phys	Evaluation continue	1 à 1	BC06 BC08			
		1,5	Technique Alexander (option obligatoire)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0	12-DNSP UE1 Oq3	Evaluation continue	1 à 3	BC08			
	UE3 : Inscrite sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	2	Outils numériques	à distance > PIX	Oui	66		0	0	31-DNSP UE1 PIX	Tests - Certification PIX	0	0		BC08	BC05
		0,5	Prévention des troubles musculo-squelettiques	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	3		0	41-DNSP UE1 TMS	Evaluation continue	1 à 3	BC08		BC04	
2		Langues	à distance > CNED	Oui				30	39-DNSP UE2 ONED	2 tests	18 à 20 14	BC07 BC08	BC03			
3		Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	6	38-DNSP UE1 An	Epreuve orale	1 à 4 7 à 12	BC07	BC02			
UE4 : Elargir son champ de compétences professionnelles et connaître son environnement professionnel	3	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30	2,5	6	39-DNSP UE1 MUS	Epreuve écrite	1 à 4 7 à 12	BC07	BC02			
	0,5	Méditation	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	12		2	42-DNSP UE1 MED	Evaluation continue	1 à 5	BC09	BC04			
total ECTS S2		30	possibilité de proposer le cas d'encre à la formation initiale ou Diplôme d'Etat - passage à la maquette DNSPM/DE en cas d'admission > entrée en DE2													
DNSPM2	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Dispensé par enseignant de	VAA	volume horaire semestriel	volume horaire hebdomadaire	Travail autonome personnel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances spécifiques évaluées (cf tableau index des compétences)	du Bloc de compétence RNCP	Blocs de compétences transversales évalués		
semestre 3	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Chant (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	22,5	1,5		1-DNSP UE1 Ph Ch	Evaluation continue	2 8 7 11 8 13 21 22 30	BC06	BC02 / BC04		
		1	Coaching vocal	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	4			8-DNSP UE1 Coach	Evaluation continue	3 5 6 7 11 8 15 21 22	BC06			
		2	Musique de chambre	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1		9-DNSP UE1 MDC	2 concerts	9 à 26	BC06			
		3,5	Atelier chanteur	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1		10-DNSP UE1 Choeur	Evaluation continue	10 12 13 14 15 17 19 à 22	BC06			
		1,5	Diction lyrique allemand Italien ou anglais	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	22,5	1,5	4	11-DNSP UE1 Di	Evaluation continue	27 19 21 23 35	BC06			
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	1	Physiologie de la voix	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	1,5		0	35-DNSP UE1 Phys	Evaluation continue	1 à 1	BC06 BC08			
		1,5	Technique Alexander	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	22,5	1,5	0	12-DNSP UE1 Oq3	Evaluation continue	1 à 3	BC08			
		2	Langue	à distance > CNED	Oui				30	39-DNSP UE2 ONED	2 tests	18 à 20 14	BC07 BC08		BC03	
		3	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	6	38-DNSP UE1 An	Evaluation continue	1 à 4 7 à 12	BC07		BC02	
		3	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30	2,5	6	39-DNSP UE1 MUS	Epreuve écrite	1 à 4 7 à 12	BC07			
	UE4 : Elargir son champ de compétences professionnelles et connaître son environnement professionnel	2,5	Atelier collectif* (mise en situation professionnelle)	Partenariat Pôle Sup'93 ou Paris 8		Non	30			51-DNSP UE1 COL	1 production publique	1,9,30	BC09		BC04	
		total ECTS S3		30												
semestre 4	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Chant (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	22,5	1,5		1-DNSP UE1 Ph Ch	Résumé 2	2 8 7 11 8 13 21 22 30	BC06	BC02 / BC04		
		1	Coaching vocal	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	4			8-DNSP UE1 Coach	Evaluation continue	3 5 6 7 11 8 15 21 22	BC06			
		2	Musique de chambre	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1		9-DNSP UE1 MDC	2 concerts	9 à 26	BC06			
		3,5	Production lyrique (mise en situation professionnelle)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30		30	14-DNSP UE1 Opéra	1 production publique	9 10 13 15 à 25	BC06			
		3,5	Atelier chanteur	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1		10-DNSP UE1 Choeur	1 présentation publique	10 12 13 14 15 17 19 à 22	BC06			
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	1	Diction lyrique allemand Italien ou anglais	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	22,5	1,5	4	11-DNSP UE1 Di	Evaluation continue	27 19 21 23 35	BC06			
		2	FM chanteurs	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	4	12-DNSP UE1 FM	Epreuve orale	1 5 13 17 21 22	BC06			
		1	Physiologie de la voix	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	1,5		0	35-DNSP UE1 Phys	Evaluation continue	1 à 1	BC06 BC08			
		1,5	Technique Alexander (option obligatoire)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0	12-DNSP UE1 Oq3	Evaluation continue	1 à 3	BC08			
		2	Langue	à distance > CNED	Oui				30	39-DNSP UE2 ONED	2 tests	18 à 20 14	BC07 BC08		BC03	
	UE3 : Inscrite sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	3	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	6	38-DNSP UE1 An	Epreuve orale	1 à 4 7 à 12	BC07		BC02	
		3	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30	2,5	6	39-DNSP UE1 MUS	Epreuve écrite	1 à 4 7 à 12	BC07			
UE4 : Elargir son champ de compétences professionnelles et connaître son environnement professionnel	3	Projet pluridisciplinaire* (mise en situation professionnelle)	Partenariat Pôle Sup'93 ou Paris 8		Non	30			44-DNSP UE1 PLUR	Evaluation continue	1 à 6 9	BC09	BC04			
	2	Stage de pratique artistique	Partenariat Pôle Sup'93		Non	30			45-DNSP UE1 STA Prv	Evaluation continue	1,9,30	BC09	BC05			
total ECTS S4		30	possibilité de proposer le cas d'encre à la formation initiale ou Diplôme d'Etat - passage à la maquette DNSPM/DE en cas d'admission > entrée en DE2													



DNSPM conférant grade de Licence

Discipline : instrumentiste-chanteur

1 - Domaine Musiques Classique à contemporaines
a/ Option CHANT - Page 2

DNSPM3	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Dispensé par enseignant.e de	VAA	volume horaire semestriel	volumehoraires hebdomadaire	Travail autonome (heures estimées)	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances spécifiques évaluées (cf tableau index des compétences)	du Bloc de compétence RNCP	Blocs de compétences transversales sollicités	
semestre 5	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Chant (discipline principale)	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	22,5	1,5		1-DNSP UE1/Ch	Notes d'intention du récital final	2 à 7, 11 à 13, 21, 22, 30	BC05	BC02 / BC04	
		2	Coaching vocal	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	4			1-DNSP UE1/Coach	Evaluation continue	3,5,6,7, 11, 81, 21, 22	BC05		
		3,5	Musique de chambre	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	15	3		10-DNSP UE1/MBC	2 concerts	9 à 35	BC05		
		2	Atelier chœur	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	15	3		10-DNSP UE1/Choeur	Evaluation continue	10, 12, 13, 14, 15, 17, 19 à 22	BC05		
		4,5	Diction lyrique allemand/italien ou français	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui	22,5	3	4	11-DNSP UE1/Dic	Evaluation continue	2,7, 10, 21, 22, 25	BC05		
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	1	Physiologie de la voix	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	1,5		0	35-DNSP UE2/Phy	Evaluation continue	1 à 3 2 et 3	BC05 BC08	BC04	
		1	Cadres réglementaires	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	5		2	34-DNSP UE2/Rég	Evaluation continue	10 à 12	BC07		
		3	Analyse	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui	30	2	6	38-DNSP UE2/An	Evaluation continue	1 à 4, 7 à 12	BC07		
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	4	Méthodologie scientifique	Pôle Sup93	Université Paris 8	Oui	10,5	2,5	6	40-DNSP UE3/MET	Epreuve écrite	6 à 8, 11 à 16	BC07	BC02 / BC05	
		1	Resources compositives	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	5		2	41-DNSP UE3/CRIC	Evaluation continue	1,3 à 7	BC07		
	UE4 : élargir son champ de compétences professionnelles et connaître son environnement professionnel	4	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	10,5	2,5	6	39-DNSP UE4/MUS	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 12	BC07	BC04 / BC05	
		3	Structurer son projet artistique	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	12		2	44-DNSP UE4/Struc	Evaluation continue	5 à 8, 13 à 17, 25 à 29	BC08 BC05		
1		Tableaux rendus	Framenclat Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	3		1	47-DNSP UE4/Re	Evaluation continue	1 à 9	BC09			
		1	Parcours du spectateur	Parisenclat Pôle Sup93	Non	20		2	48-DNSP UE4/SPEC	Evaluation continue	8 à 10	BC09			
Total ECTS S5		30													
semestre 6	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Chant (discipline principale)	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	22,5	1,5		1-DNSP UE1/Ch	Récital final	2 à 7, 11 à 13, 21, 22, 30, 35, 37	BC05	BC02 / BC04	
		2	Coaching vocal	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	4			1-DNSP UE1/Coach	Evaluation continue	3,5,6,7, 11, 81, 21, 22	BC05		
		4	Production lyrique (mise en situation professionnelle)	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	30		30	11-DNSP UE1/Over	1 production publique	9, 10, 12, 13 à 25	BC06		
		1,5	Atelier chœur	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	15	3		10-DNSP UE1/Choeur	Evaluation continue	10, 12, 13, 14, 15, 17, 19 à 22	BC05		
		4,5	Diction lyrique allemand ou italien	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui	22,5	3,5	4	11-DNSP UE1/Dic	Evaluation continue	2,7, 10, 21, 22, 25	BC05		
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	1	Physiologie de la voix	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	1,5		0	35-DNSP UE2/Phy	Evaluation continue	1 à 3 4 à 8	BC05 BC08	BC05	
		3	Analyse	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui	30	2	6	38-DNSP UE2/An	Epreuve orale	1 à 4, 7 à 12	BC07		
		2	Jeunes d'études ou atelier collectif	Pôle Sup93 + Université Paris 8	Pôle Sup93 + Université Paris 8	Non	12		0	42-DNSP UE2/ETU	Evaluation continue	1 à 18	BC07		
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	4	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	10,5	2,5	6	39-DNSP UE3/MUS	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 12	BC07	BC02	
		1	Parcours du spectateur	Framenclat Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	20		2	48-DNSP UE4/SPEC	Evaluation continue	8 à 10	BC09		
	UE4 : élargir son champ de compétences professionnelles et connaître son environnement professionnel	3	Egalité femme-homme	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	5		2	50-DNSP UE4/HP	Evaluation continue			BC05	BC04 / BC05
		3	Le monde professionnel et ses attentes	PR Harmonie de Paris	PR Harmonie de Paris	Oui	3		0	44-DNSP UE4/Monde pro	Evaluation continue	4 à 9	BC08		
1		Musique et handicap	Pôle Sup93	Parisenclat	Non	0		0	52-DNSP UE4/Handy	Evaluation continue			BC05		
Total ECTS S6		30	possibilité de présenter le test d'entrée de la Formation initiale au Diplôme d'Etat : passage à la question DNSPMUE1 en cas d'admission à l'étranger en DE1												

POLE SUP⁹³



DNSPM conférant grade de Licence
Discipline : instrumentiste-chanteur

a. Domaine Musiques classique à contemporaines
b - Option INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE - Page 1
Bois, cuivres, cordes frottées

Cours organisés en distanciel
Cours ayant lieu à l'Université Paris 8
Stages, ateliers et productions à réaliser en fonction des productions et partenariats mis en place

DNSPM1	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Dispensé par enseignant.e de	VAA	volume horaire semestriel	volume horaire hebdomadaire	Travail assénié par semaine	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances évaluées (cf tableau index des compétences)	du Bloc de compétence RMP	Blocs de compétences transversales évalués
Semestre 1	UE1: Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Instrument (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	22,5	1,5		1-DNSP UE1.PI.Inst	Evaluation continue	2.8.7,11.8.13.21.22.30	BC06	BC02/BC04
		2	Musique de chambre	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1		2-DNSP UE1.MDC	2 concerts	9.8.25	BC06	
		2	Ensemble ou orchestre (mise en situation professionnelle)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			3-DNSP UE1.ORCH	3 production publique	10.12.13.14.15.17.19 à 22	BC06	
		1	Ecriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	32,5	2,5	6	4-DNSP UE1.ECR	Evaluation continue	1	BC06	
	1	Décliffage	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	7,5	0,5		5-DNSP UE1.DEC	Evaluation continue	1.12	BC06	BC03	
	1,5	Option au choix: improvisation, Soundpainting, technique Alexander, Yoga, ateliers chant, intonation, jeûtes, accords pour les frottés	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0	6-DNSP UE1.Opt 10-DNSP UE1.Opt1 11-DNSP UE1.Opt2 12-DNSP UE1.Opt3 13-DNSP UE1.Opt4 14-DNSP UE1.Opt5 15-DNSP UE1.Opt6	Evaluation continue	selon l'option choisie	BC08		
	UE3: Inscrite sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	1	Langues (français, anglais, allemand, italien, espagnol au choix - 1 an d'anglais obligatoire)		à distance > CNED	Oui			30	10-DNSP UE1.CND	2 tests	18.8.20.14	BC07 BC08	BC03
		1	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui/Non	30	3	6	11-DNSP UE1.AN	Evaluation continue	1.8.4.7.8.12	BC07	
		4	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,5	2,5	6	12-DNSP UE1.MUS	Epreuve écrite	1.8.4.7.8.12	BC07	
	VMS	1	Méthodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,5	2,5	6	13-DNSP UE1.MET	Epreuve écrite	6.8.9.10.11.15.18	BC09	BC02
1		VMS - répartition à l'emprise	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	3		0	14-DNSP UE1.VMS		BC 05			
total ECTS S1		30												
Semestre 2	UE1: Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Instrument (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	22,5	1,5		1-DNSP UE1.PI.Inst	Résumé	2.8.7,11.8.13.21.22.30	BC06	BC02/BC04
		2	Musique de chambre	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1		2-DNSP UE1.MDC	2 concerts	9.8.25	BC06	
		2	Ensemble ou orchestre (mise en situation professionnelle)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			3-DNSP UE1.ORCH	3 production publique	10.12.13.14 à 25	BC06	
		1	Ecriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	32,5	2,5	6	4-DNSP UE1.ECR	Epreuve écrite	1	BC06	
	1	Décliffage	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	7,5	0,5		5-DNSP UE1.DEC	Epreuve pratique	1.12	BC06	BC03	
	2	Option au choix: improvisation, Soundpainting, technique Alexander, Yoga, ateliers chant, intonation, jeûtes, accords pour les frottés	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0	6-DNSP UE1.Opt 10-DNSP UE1.Opt1 11-DNSP UE1.Opt2 12-DNSP UE1.Opt3 13-DNSP UE1.Opt4 14-DNSP UE1.Opt5 15-DNSP UE1.Opt6	Evaluation continue	1 à 3	BC08		
	UE3: Inscrite sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	1	Outils numériques		à distance > PIX	Oui	36		0	16-DNSP UE1.PIX	Tests - Certification PIX	3	BC08	BC01
		1	Prévention des troubles musculo-squelettiques	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	6		0	17-DNSP UE1.TMS	Evaluation continue	1 à 3	BC08	
		2	Langues		à distance > CNED	Oui			30	10-DNSP UE1.CND	2 tests	18.8.20.14	BC07 BC08	
	UE4: Elargir son champ de compétences professionnelles et connaître son environnement professionnel	1	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui/Non	30	3	6	11-DNSP UE1.AN	Epreuve orale	1.8.4.7.8.12	BC07	BC02
1		Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,5	2,5	6	12-DNSP UE1.MUS	Epreuve écrite	1.8.4.7.8.12	BC07		
VMS	1	Méthodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,5	2,5	6	13-DNSP UE1.MET	Evaluation continue	1 à 3	BC09	BC04	
	1	Projet collectif pluridisciplinaire (mise en situation professionnelle)		Partenariat Pôle Sup'93	Non	30			14-DNSP UE1.PUR	3 production publique	selon l'objet de l'atelier	BC09		BC04
total ECTS S2		30												

DNSPM2	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Dispensé par enseignant.e de	VAA	volume horaire semestriel	volume horaire hebdomadaire	Travail assénié par semaine	Fiche technique	Evaluation	Compétences spécifiques évaluées (cf tableau index des compétences)	du Bloc de compétence RMP	Blocs de compétences transversales évalués
Semestre 3	UE1: Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Instrument (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	22,5	1,5		1-DNSP UE1.PI.Inst	Evaluation continue	2.8.7,11.8.13.21.22.30	BC06	BC02 / BC04
		2	Musique de chambre	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1		2-DNSP UE1.MDC	2 concerts	9.8.25	BC06	
		2	Ensemble ou orchestre (mise en situation professionnelle)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			3-DNSP UE1.ORCH	3 production publique	10.12.13.14 à 25	BC06	
		1	Ecriture (sauf formation articulée DE)	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	32,5	2,5	6	4-DNSP UE1.ECR	Epreuve écrite	1	BC06	
	1	Préparation aux concours et auditions / préparation musicale	Pôle Sup'93	Intervenants	Non	18			15-DNSP UE1.CONC	Concours blanc	15.18.19	BC06	BC03	
	2	Option au choix: improvisation, Soundpainting, technique Alexander, Yoga, ateliers chant, intonation, jeûtes, accords pour les frottés	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0	6-DNSP UE1.Opt 10-DNSP UE1.Opt1 11-DNSP UE1.Opt2 12-DNSP UE1.Opt3 13-DNSP UE1.Opt4 14-DNSP UE1.Opt5 15-DNSP UE1.Opt6	Evaluation continue	1 à 3	BC08		
	UE3: Inscrite sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	1	Langues		à distance CNED	Oui			30	10-DNSP UE1.CND	Evaluation continue	18.8.20.14	BC07	BC02
		1	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui/Non	30	3	6	11-DNSP UE1.AN	Evaluation continue	1.8.4.7.8.12	BC07	
		4	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,5	2,5	6	12-DNSP UE1.MUS	Epreuve écrite	1.8.4.7.8.12	BC07	
	VMS	1	Méthodologie appliquée	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,5	2,5	6	13-DNSP UE1.MET	Epreuve écrite	6.8.9.10.11.15.18	BC09	BC02
1		VMS - répartition à l'emprise	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	3		0	14-DNSP UE1.VMS		BC 05			
total ECTS S3		30												
Semestre 4	UE1: Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Instrument (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	22,5	1,5		1-DNSP UE1.PI.Inst	Résumé	2.8.7,11.8.13.21.22.30	BC06	BC02 / BC04
		2	Musique de chambre	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1		2-DNSP UE1.MDC	2 concerts	9.8.25	BC06	
		2	Ensemble ou orchestre (mise en situation professionnelle)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			3-DNSP UE1.ORCH	3 production publique	10.12.13.14 à 25	BC06	
		1	Ecriture (sauf formation articulée DE)	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	32,5	2,5	6	4-DNSP UE1.ECR	Devoir	1	BC06	
	1	Option au choix: improvisation, Soundpainting, technique Alexander, Yoga, ateliers chant, intonation, jeûtes, accords pour les frottés	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0	6-DNSP UE1.Opt 10-DNSP UE1.Opt1 11-DNSP UE1.Opt2 12-DNSP UE1.Opt3 13-DNSP UE1.Opt4 14-DNSP UE1.Opt5 15-DNSP UE1.Opt6	Evaluation continue	1 à 3	BC08	BC03	
	3	Langues		à distance CNED	Oui			30	10-DNSP UE1.CND	Epreuve orale	1.8.4.7.8.12	BC07		
	UE4: Elargir son champ de compétences professionnelles et connaître son environnement professionnel	1	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui/Non	30	3	6	11-DNSP UE1.AN	Epreuve écrite	1.8.4.7.8.12	BC07	BC02
		1	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,5	2,5	6	12-DNSP UE1.MUS	Epreuve écrite	1.8.4.7.8.12	BC07	
	VMS	1	Méthodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,5	2,5	6	13-DNSP UE1.MET	Evaluation continue	1 à 3	BC09	BC04 / BC05
		1	Projet collectif pluridisciplinaire (mise en situation professionnelle)		Partenariat Pôle Sup'93 ou Paris 8	Non	30			14-DNSP UE1.PUR	3 production publique	1 et 6 à 9	BC09	
total ECTS S4		30												



DNSPM conférant grade de Licence

Discipline : instrumentiste-chanteur

1. Domaine Musiques classique à contemporaines
b-Option INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE - Page 2
Bois, cuivres, cordes frottées

DNSPM3	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Développé par enseignant.e de	VAA	volume horaire semestriel	volume horaire hebdomadaire	Total annuel (hors période covid)	Fiche technique	Evaluation	Compétences spécifiques évaluées (cf tableau d'ex des compétences)	du Bloc de compétence RMP	Blocs de compétences transversales sollicités	
semestre 5	UE1: Exercer son art de musicien/musicienne interprète	5	Instrument (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	22,5	4,5	100%	01-DNSPUE1.PI.MI	Note d'entretien du travail final	2 à 7,11 à 13,21,22,30	BC06	BC02 / BC04	
		2	Musique de chambre	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	3	100%	02-DNSPUE1.MOC	2 concerts	8 à 25	BC06		
		3	Ensemble à cordes ou orchestre* (mise en situation professionnelle)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30	6	100%	03-DNSPUE1.OCM	1 production publique	9,10,12,13 à 25	BC06		
	UE2: Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	1	Ecriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	12,0	2,4	6	100%	04-DNSPUE1.ECR	Devis	1	BC06	BC04
		1	Cadres réglementaires	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	6		1	100%	05-DNSPUE1.REG	Evaluation continue	10 à 12	BC07	
		3	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	6	6	100%	06-DNSPUE1.AN	Evaluation continue	13 à 14, 17 à 19	BC07	
		1	Ressources compositives	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	6		6	100%	07-DNSPUE1.BRC	Evaluation continue	1,13 à 17	BC07	
	UE3: Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	1	Méthodologie appliquée	Université Paris 8 et Pôle Sup'93	Université Paris 8	Oui	32,5	2,5	6	100%	08-DNSPUE1.MET	Epreuve écrite	6 à 8, 11 à 16	BC07	BC02
		4	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	12,0	2,4	6	100%	09-DNSPUE1.MUS	Epreuve écrite	18 à 21, 23	BC07	
	UE4: Elargir son champ de compétences professionnelles et connaître son environnement professionnel	2	Structurer son projet artistique	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	12		1	100%	10-DNSPUE1.STR	Evaluation continue	5 à 9, 11 à 16, 26 à 29	BC08 BC06	BC04 / BC05
1		Tableaux sonores	Partenariat Pôle Sup'93	Partenariat Pôle Sup'93	Non	3		3	100%	11-DNSPUE1.TS	Evaluation continue	6 à 8	BC09		
Total ECTS S5		30													
semestre 6	UE1: Exercer son art de musicien/musicienne interprète	5	Instrument (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	22,5	4,5	100%	01-DNSPUE1.PI.MI	Résumé final	2 à 7,11 à 13,21,22,30,36,37	BC06	BC02 / BC04	
		4	Ensemble à cordes ou orchestre (mise en situation professionnelle)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30	6	100%	02-DNSPUE1.OCM	1 production publique	9,10,12,13 à 25	BC06		
		1	Ecriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	12,0	2,4	6	100%	03-DNSPUE1.ECR	Devis	1		BC06
	UE2: Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	1	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Out/niv	30	6	6	100%	04-DNSPUE1.AN	Epreuve orale	1 à 4, 7 à 13	BC07	BC02
		2	Journées d'études ou atelier collectif	Pôle Sup'93 + Université Paris 8	Pôle Sup'93 + Université Paris 8	Non	12		12	100%	05-DNSPUE1.ETU	Evaluation continue	1 à 28	BC07	
		1	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	12,0	2,4	6	100%	06-DNSPUE1.MUS	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 13	BC07	
		2	Parcours du spectateur*	Partenariat Pôle Sup'93	Partenariat Pôle Sup'93	Non	20		2	100%	07-DNSPUE1.SPC	Evaluation continue	9 à 10	BC09	
	UE3: Elargir son champ de compétences professionnelles et connaître son environnement professionnel	4	Equilibré Femme-Homme	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	6		2	100%	08-DNSPUE1.HF	Evaluation continue		BC05	BC04
		4	Lemonda professionnel et ses attentes	Philharmonie de Paris	Philharmonie de Paris	Oui	3		6	100%	09-DNSPUE1.LM	Evaluation continue	4 à 8	BC08	
	Total ECTS S6		30												

POLESUP 93



DNSPM conférant grade de Licence
Discipline : instrumentiste-chanteur

1. Domaine Classique à contemporain

c - Options INSTRUMENTS POLYPHONIQUES (piano, guitare, accordéon, harpe), SAXOPHONE et PERCUSSIONS CLASSIQUES - Page 1

Cours organisés en distanciel

Cours ayant lieu à l'Université Paris 8

Stages, ateliers et productions à réaliser en fonction des productions et partenariats mis en place

DNSPM1	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Déposé par enseignem. de	VAA	Volume horaire semestriel	Volume horaire hebdomadaire	Taux d'audience personnel et/ou	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances évaluées (cf tableau index des compétences)	du Bloc de compétence RMP	Blocs de compétences transversales évaluées	
Semestre 1	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	5	Instrument (discipline principale) / action en duo/trio/quatuor/pentade pour les percussionnistes	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	22,5	5,5		1-DNSP UE1.PH	Evaluation continue	2, 7, 11, 13, 21, 22, 30	BC06	BC04/BC05	
		2	Musique de chambre en groupe sensible ou orchestre	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1		2-DNSP UE1.MOC / 14-DNSP UE1.ONC	2 Concerts	9, 25	BC06		
		2	Musique de chambre en groupe sensible ou orchestre	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1		3-DNSP UE1.MOC / 14-DNSP UE1.ONC	2 Concerts	9, 25	BC06		
		2	Atelier collectif au choix : ateliers en jazz, initiation à la musique ancienne pour les guitaristes (théorie et le pratique éventuel) ou ateliers spécifiques de production (mise en situation pro)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			12-DNSP UE14.COL	1 Production publique	3, 10, 14, 21, 22	1		BC05 BC09
		3	Écriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	30,5	2,5	5	10-DNSP UE1.ECR	Epreuve écrite	1	BC06		
	2	Décliffage	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	7,5	0,6		13-DNSP UE1.DEC	Evaluation continue	1, 39	BC06			
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	2	Option au choix : improvisation, Soundpainting, technique Alexander, Yoga, atelier Chœur, initiation au jazz, ateliers pour les flûtistes	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0	10-DNSP UE15.Opt. / 11-DNSP UE15.Opt. / 12-DNSP UE15.Opt. / 13-DNSP UE15.Chœur / 14-DNSP UE15.Opt. / 15-DNSP UE15.Opt.	Evaluation continue	selon l'option choisie	BC08		
		2	Littérature (Français langue étrangère, anglais, allemand, italien, espagnol, russe : voir l'anglais obligé)	à distance > CMED	Oui				0	12-DNSP UE15.ONC	2 tests	18, 20, 14	BC07 BC08		BC03
		3	Langues	à distance > CMED	Oui				0	13-DNSP UE15.ONC	2 tests	18, 20, 14	BC07 BC08		BC03
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	3	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	5	18-DNSP UE3.AN	Evaluation continue	1, 4, 7, 8, 12	BC07		BC04
4		Méthodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	5	19-DNSP UE3.ME	Epreuve écrite	1, 4, 7, 8, 12	BC07			
4		Méthodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	5	19-DNSP UE3.ME	Epreuve écrite	1, 4, 7, 8, 12	BC07			
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	

DNSPM2	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Déposé par enseignem. de	VAA	Volume horaire semestriel	Volume horaire hebdomadaire	Taux d'audience personnel et/ou	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances évaluées (cf tableau index des compétences)	du Bloc de compétence RMP	Blocs de compétences transversales évaluées	
Semestre 2	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Instrument (discipline principale) / action en duo/trio/quatuor/pentade pour les percussionnistes	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	22,5	5,5		1-DNSP UE1.PH	Réécrits 1	2, 7, 11, 13, 21, 22, 30	BC06	BC04/BC05	
		2	Musique de chambre en groupe sensible ou orchestre	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			3-DNSP UE1.MOC / 14-DNSP UE1.ONC	2 concerts	3, 10, 13, 19, 25	BC06		
		2	Atelier collectif au choix : ateliers en jazz, initiation à la musique ancienne pour les guitaristes (théorie et le pratique éventuel) ou ateliers spécifiques de production (mise en situation pro)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			12-DNSP UE14.COL	1 production publique	3, 10, 14, 21, 22	1		BC05 BC09
		3	Écriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	5	10-DNSP UE1.ECR	Epreuve écrite	1	BC06		
		1	Décliffage	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	7,5	0,6		13-DNSP UE1.DEC	Epreuve pratique	1, 39	BC06		
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	2	Option au choix : improvisation, Soundpainting, technique Alexander, Yoga, atelier Chœur, initiation au jazz, ateliers pour les flûtistes	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0	10-DNSP UE15.Opt. / 11-DNSP UE15.Opt. / 12-DNSP UE15.Opt. / 13-DNSP UE15.Chœur / 14-DNSP UE15.Opt. / 15-DNSP UE15.Opt.	Evaluation continue	selon l'option choisie	BC08		
		2	Quilts numériques	à distance > PIX	Oui	15		0	0	16-DNSP UE2.QN	Tests - Certification PIX	8	BC08		BC04
		1	Prévention des troubles musculo-squelettiques	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	6	0	0	17-DNSP UE2.NES	Evaluation continue	1, 3	BC08		BC04
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	3	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	5	18-DNSP UE3.AN	Epreuve écrite	1, 4, 7, 8, 12	BC07		BC04
		4	Méthodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	5	19-DNSP UE3.ME	Epreuve écrite	1, 4, 7, 8, 12	BC07		
4		Méthodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	5	19-DNSP UE3.ME	Epreuve écrite	1, 4, 7, 8, 12	BC07			
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	

DNSPM3	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Déposé par enseignem. de	VAA	Volume horaire semestriel	Volume horaire hebdomadaire	Taux d'audience personnel et/ou	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances évaluées (cf tableau index des compétences)	du Bloc de compétence RMP	Blocs de compétences transversales évaluées	
Semestre 3	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Instrument (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	22,5	5,5		1-DNSP UE1.PH	Réécrits 2	2, 7, 11, 13, 21, 22, 30	BC06	BC04/BC05	
		2	Musique de chambre en groupe sensible ou orchestre	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			3-DNSP UE1.MOC / 14-DNSP UE1.ONC	2 concerts	3, 10, 13, 19, 25	BC06		
		2	Atelier collectif au choix : ateliers en jazz, initiation à la musique ancienne pour les guitaristes (théorie et le pratique éventuel) ou ateliers spécifiques de production (mise en situation pro)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			12-DNSP UE14.COL	1 production publique	3, 10, 14, 21, 22	1		BC05 BC09
		3	Écriture (sauf formation anticécile DE)	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	30,5	2,5	5	10-DNSP UE1.ECR	Epreuve écrite	1	BC06		
		1	Préparation aux concours et auditions / préparation musicale	Pôle Sup'93	Intervenants	Non	18			12-DNSP UE1.CONV	Evaluation continue	16, 20, 19	BC06		
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	2	Option au choix : improvisation, Soundpainting, technique Alexander, Yoga, atelier Chœur, initiation au jazz, ateliers pour les flûtistes	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0	10-DNSP UE15.Opt. / 11-DNSP UE15.Opt. / 12-DNSP UE15.Opt. / 13-DNSP UE15.Chœur / 14-DNSP UE15.Opt. / 15-DNSP UE15.Opt.	Evaluation continue	1, 3	BC08		
		2	Littérature	à distance > CMED	Oui			0	0	12-DNSP UE15.ONC	2 tests	18, 20, 14	BC07 BC08		BC03
		3	Langues	à distance > CMED	Oui			0	0	13-DNSP UE15.ONC	2 tests	18, 20, 14	BC07 BC08		BC03
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	3	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui/Non	30	2	5	18-DNSP UE3.AN	Evaluation continue	1, 4, 7, 8, 12	BC07		BC04
		4	Méthodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	5	19-DNSP UE3.ME	Epreuve écrite	1, 4, 7, 8, 12	BC07		
4		Méthodologie appliquée	Université Paris 8 ou Pôle Sup'93	Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	5	19-DNSP UE3.ME	Epreuve écrite	1, 4, 7, 8, 12	BC07			
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	

DNSPM4	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Déposé par enseignem. de	VAA	Volume horaire semestriel	Volume horaire hebdomadaire	Taux d'audience personnel et/ou	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances évaluées (cf tableau index des compétences)	du Bloc de compétence RMP	Blocs de compétences transversales évaluées	
Semestre 4	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Instrument (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	22,5	5,5		1-DNSP UE1.PH	Réécrits 2	2, 7, 11, 13, 21, 22, 30	BC06	BC04/BC05	
		2	Musique de chambre en groupe sensible ou orchestre	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			3-DNSP UE1.MOC / 14-DNSP UE1.ONC	2 concerts	3, 10, 13, 19, 25	BC06		
		2	Atelier collectif au choix : ateliers en jazz, initiation à la musique ancienne pour les guitaristes (théorie et le pratique éventuel) ou ateliers spécifiques de production (mise en situation pro)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			12-DNSP UE14.COL	1 production publique	3, 10, 14, 21, 22	1		BC05 BC09
		3	Écriture (sauf formation anticécile DE)	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	30,5	2,5	5	10-DNSP UE1.ECR	Epreuve écrite	1	BC06		
		2	Option au choix : improvisation, Soundpainting, technique Alexander, Yoga, atelier Chœur, initiation au jazz, ateliers pour les flûtistes	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0	10-DNSP UE15.Opt. / 11-DNSP UE15.Opt. / 12-DNSP UE15.Opt. / 13-DNSP UE15.Chœur / 14-DNSP UE15.Opt. / 15-DNSP UE15.Opt.	Evaluation continue	1, 3	BC08		
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	2	Littérature	à distance > CMED	Oui			0	0	12-DNSP UE15.ONC	2 tests	18, 20, 14	BC07 BC08		BC03
		3	Langues	à distance > CMED	Oui			0	0	13-DNSP UE15.ONC	2 tests	18, 20, 14	BC07 BC08		BC03
		3	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	5	18-DNSP UE3.AN	Epreuve écrite	1, 4, 7, 8, 12	BC07		BC04
	4	Méthodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	5	19-DNSP UE3.ME	Epreuve écrite	1, 4, 7, 8, 12	BC07			
	4	Méthodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	5	19-DNSP UE3.ME	Epreuve écrite	1, 4, 7, 8, 12	BC07			
UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	4	Stage de pratique artistique	Partenariat Pôle Sup'93 ou Paris 8	Partenariat Pôle Sup'93 ou Paris 8	Non	30		0	14-DNSP UE3.STA PA	Evaluation continue	1 et 6, 9	BC05	BC04/BC05		
	3	Projet collectif pluridisciplinaire (mise en situation professionnelle)	Partenariat Pôle Sup'93 ou Paris 8	Partenariat Pôle Sup'93 ou Paris 8	Non	30		0	14-DNSP UE3.PAJR	1 production publique	1, 10	BC09			
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	



DNSPM conférer grade de Licence

Discipline : instrumentiste-chanteur

1. Domaine Classique à contemporain

c - Options INSTRUMENTS POLYPHONIQUES (piano, guitare, accordéon, harpe), SAXOPHONE et PERCUSSIONS CLASSIQUES - Page 2

DNSPM ³	UE	ECTS	Contraintes des enseignements	Lieu du cours	Élaboré par enseignant, e.de	VAA	Volumes horaires (enseignement)	Pré-requis	Pré-requis (niveau de licence)	Pré-requis (niveau de licence)	Fiche technique	Évaluation	Compétences et connaissances jugées évaluées (cf tableau index des compétences)	Du Bacc de compétences BNC-P	Notes de compétences évaluées
semestre 5	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Instrument (discipline principale)	Pôle Sup'3a	Pôle Sup'3a	Non	22,5	5,5			1-DMSP UE1, F1, F2	Note d'ensemble de l'échelle final	2, 3, 7, 11, 13, 14, 17, 20	BC06	BC02 / BC04
		3	Musique de chambre en groupe, de chambre ou soliste	Pôle Sup'3a	Pôle Sup'3a	Non	30				1-DMSP UE1, F1, F2	3 concertos	3, 10, 13, 19, 25	BC08	
		4	Atelier d'écriture de chambre - ateliers de composition à 4 voix vocales pour les instruments de chambre ou pour piano / ou ateliers d'écriture de concertiste (voix et instrument solo)	Pôle Sup'3a	Pôle Sup'3a	Non	30				1-DMSP UE1, F1, F2	1 production	5, 10, 14, 21, 22	BC05 BC09	
	UE2 : Visionner et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	1	Recherche	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	45,0	2,5	0		1-DMSP UE1, F1, F2	Évaluation continue	1	BC06	BC04
		1	Carrières professionnelles	Pôle Sup'3a	Pôle Sup'3a	Non	5		2		1-DMSP UE1, F1, F2	Évaluation continue	19, 112	BC07	
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	4	Analyse	Pôle Sup'3a	Pôle Sup'3a	Oui	30	2	0		1-DMSP UE1, F1, F2	Évaluation continue	1, 3, 4, 7, 8, 12	BC07	BC02
		1	Techniques compositionnelles	Pôle Sup'3a	Pôle Sup'3a	Non	6		2		1-DMSP UE1, F1, F2	Évaluation continue	1, 13, 17, 17	BC07	
		3	Méthodologie appliquée	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30,0	2,5	0		1-DMSP UE1, F1, F2	Épreuve finale	6, 8, 9, 11, 16	BC07	
		4	Musicologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30,0	2,5	0		1-DMSP UE1, F1, F2	Épreuve finale	1, 3, 4, 7, 8, 12	BC07	
	UE4 : Eliriger son champ de compétences professionnelles et construire son environnement professionnel	3	Structurer son projet artistique	Pôle Sup'3a	Pôle Sup'3a	Non	12		2		1-DMSP UE1, F1, F2	Évaluation continue	5, 6, 11, 13, 21	BC08 BC09	BC04 / BC05
1		Pratiques musicales	Paris Lodron	Paris Lodron	Non	2		2		1-DMSP UE1, F1, F2	Évaluation continue	25, 27	BC08		
1		Carrières d'enseignant	Paris Lodron	Paris Lodron	Non	20		1		1-DMSP UE1, F1, F2	Évaluation continue	8, 10	BC09		
Total ECTS 5a		30													
semestre 6	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	7	Instrument (discipline principale)	Pôle Sup'3a	Pôle Sup'3a	Non	22,5	5,5			1-DMSP UE1, F1, F2	Note d'ensemble de l'échelle final	2, 3, 7, 11, 13, 14, 17, 20, 21, 22, 23, 27	BC06	BC02 / BC04
		3	Atelier d'écriture de chambre - ateliers de composition à 4 voix vocales pour les instruments de chambre ou pour piano / ou ateliers d'écriture de concertiste (voix et instrument solo)	Pôle Sup'3a	Pôle Sup'3a	Non	30				1-DMSP UE1, F1, F2	1 production publique	5, 10, 14, 21, 22	BC05 BC09	
		4	Recherche	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	30,0	2,5	0		1-DMSP UE1, F1, F2	Devoir	1	BC06	
	UE2 : Visionner et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	4	Analyse	Pôle Sup'3a	Pôle Sup'3a	Oui/Non	30	2	0		1-DMSP UE1, F1, F2	Épreuve orale	1, 3, 4, 7, 8, 12	BC07	BC02
		2	Carrières d'enseignant ou atelier collectif	Pôle Sup'3a + Université Paris 8	Pôle Sup'3a + Université Paris 8	Non	12		0		1-DMSP UE1, F1, F2	Évaluation continue	1, 8, 13	BC07	
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	4	Musicologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	45,0	2,5	0		1-DMSP UE1, F1, F2	Séminaire écrit	1, 3, 4, 7, 8, 12	BC07	BC02 BC05
		3	Carrières d'enseignant	Paris Lodron	Paris Lodron	Non	20		1		1-DMSP UE1, F1, F2	Évaluation continue	8, 10	BC09	
		4	Évaluation des compétences	Pôle Sup'3a	Pôle Sup'3a	Non	6		2		1-DMSP UE1, F1, F2	Évaluation continue	1	BC09	
		4	Les métiers professionnels et pratiques	Paris Lodron	Paris Lodron	Oui	3		0		1-DMSP UE1, F1, F2	Évaluation continue	4, 8, 9	BC08 BC09	
	UE4 : Eliriger son champ de compétences professionnelles et construire son environnement professionnel	3	Musique et handicap	Paris Lodron	Paris Lodron	Non	6		0		1-DMSP UE1, F1, F2	Évaluation continue		BC05	BC04
4		Pratiques musicales	Paris Lodron	Paris Lodron	Non	2		2		1-DMSP UE1, F1, F2	Évaluation continue	25, 27	BC08		
Total ECTS 5b		30													

possibilité de présenter le total d'unités à la formation initiale au Diplôme et/ou : passage à la musique DNSPMODE en cas d'admission - entrée en DCU



DNSPM confèrent grade de Licence
Discipline : instrumentiste-chanteur

2. Domaine Jazz & Musiques Improvisées
Toutes options - Page 1

Cours organisés en distanciel
Cours ayant lieu à l'Université Paris 8
Stages, ateliers et productions à réaliser en fonction des productions et partenariats mis en place

DNSPM1	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Dispensé par enseignant.e de	VAA	volume horaire semestriel	volume horaire hebdomadaire	Travail académique personnel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances spécifiques évaluées (cf tableau index des compétences)	Au bloc de compétence RNCP	Blocs de compétences transversales évaluées	
SEMESTRE 1	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	3	Atelier collectif répertoires et styles	Pôle Sup ⁹³	Vincent Segal	Non	60	4		4-DNSP UE1.P1.J1	Evaluation continue	6,7, 10 à 14, 17 à 24	BC06	BC02/BC04	
		3	Atelier harmonie et histoire du jazz	Pôle Sup ⁹³	Julien Lourau	Non	60	4		5-DNSP UE1.P1.J2	Evaluation continue	1 à 6, 9 à 24	BC06		
		3	Atelier collectif composition et improvisation	Pôle Sup ⁹³	Denis Guivarch	Non	45	3		6-DNSP UE1.P1.J3	Evaluation continue	1 à 6, 9 à 24	BC06		
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	1	Master-classes	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Non	1	1			Evaluation continue	selon master-classes	BC06	BC04	
		1	Cours individuel instrumental	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Non	3,6	3,6		7-DNSP UE1.cours.ind.I	Evaluation continue	1 à 6	BC06		
		3	Atelier collectif rythmique	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Non	22,5	1,5		36-DNSP UE1.AR	Evaluation continue	10 à 15	BC06 BC09		
		1	Cours individuel batterie pour les non-batteurs	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Oui	7,5	0,5		30-DNSP UE1.Bat	Evaluation continue	10 à 15	BC06 BC09		
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	4	Musicoïlogie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,5	2,5	5		38-DNSP UE1.MUS	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 12	BC07	BC02
		4	Méthodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,5	2,5	5		40-DNSP UE1.MET	Epreuve écrite	6 à 8, 14 à 15	BC07	
		2	Soundjazzing	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Oui	22,5	1,5	0		41-DNSP UE1.DPT	Evaluation continue	1,2,5,13,16	BC07	
UE4 : Elargir son champ de compétences professionnelles	3,5	Projet collectif pluridisciplinaire (mise en situation professionnelle)	Partenariat	Pôle Sup ⁹³	Non	30				44-DNSP UE1.PLUR	Epreuve pratique (production scénique)	selon l'objet de l'atelier	BC09	BC04	
	0,5	VHSS - sensibilisation à l'émpire	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Non	3		0		54-DNSP UE1.VHSS		BC05			
total ECTS S1		30													
SEMESTRE 2	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	4	Atelier collectif répertoires et styles	Pôle Sup ⁹³	Vincent Segal	Non	60	4		4-DNSP UE1.P1.J1	Récital 1	6,7, 10 à 14, 17 à 24	BC06	BC02/BC04	
		4	Atelier harmonie et histoire du jazz	Pôle Sup ⁹³	Julien Lourau	Non	60	4		5-DNSP UE1.P1.J2		1 à 6, 9 à 24	BC06		
		4	Atelier collectif composition et improvisation	Pôle Sup ⁹³	Denis Guivarch	Non	45	3		6-DNSP UE1.P1.J3		1 à 6, 9 à 24	BC06		
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	3	Atelier collectif rythmique	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Non	22,5	1,5		36-DNSP UE1.AR	Evaluation continue	10 à 15	BC06 BC09	BC04	
		1	Cours individuel batterie pour les non-batteurs	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Oui	7,5	0,5		30-DNSP UE1.Bat	Evaluation continue	10 à 15	BC06 BC09		
		2	Outils numériques	à distance > PIX	Oui	3,6				35-DNSP UE1.PIX	Tests - Certification PIX	0	BC08		BC04
		2	Langues	à distance > CNED	Oui				30	39-DNSP UE1.CNED	2 tests	18 à 20 14	BC07 BC08		BC09
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	4	Soundjazzing	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Oui	22,5	1,5		41-DNSP UE1.DPT	Evaluation continue	1,2,5,13,16	BC07	BC02	
		4	Musicoïlogie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,5	2,5	5		38-DNSP UE1.MUS	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 12		BC07
		1	Méditation	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Oui	9			43-DNSP UE1.MED	Evaluation continue	1 à 6	BC09		
UE4 : Elargir son champ de compétences professionnelles	3	Stage et mise en situation professionnelle	Partenariat	Pôle Sup ⁹³	Non	30				49-DNSP UE1.STA Pro	Epreuve pratique (production scénique)	selon l'objet de l'atelier	BC09	BC04/BC05	
	30														
total ECTS S2		30	Possibilité de présenter le titre d'entrée de la formation initiale au Diplôme d'Etat : passage à la maîtrise DNSPM/DEC en cas d'admission > entrée en DEC.												
SEMESTRE 3	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	4	Atelier collectif répertoires et styles	Pôle Sup ⁹³	Vincent Segal	Non	60	4		4-DNSP UE1.P1.J1	Récital 2	6,7, 10 à 14, 17 à 24	BC06	BC02/BC04	
		4	Atelier harmonie et histoire du jazz	Pôle Sup ⁹³	Julien Lourau	Non	60	4		5-DNSP UE1.P1.J2		1 à 6, 9 à 24	BC06		
		4	Atelier collectif composition et improvisation	Pôle Sup ⁹³	Denis Guivarch	Non	45	3		6-DNSP UE1.P1.J3		1 à 6, 9 à 24	BC06		
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	1	Master-classes	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Non	1	1			Evaluation continue	selon master-classes	BC06	BC04	
		1	Cours individuel instrumental	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Oui	3,6	3,6		7-DNSP UE1.cours.ind.I	Evaluation continue	1 à 6	BC06		
		1	Sort et nouvelles technologies	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Oui	18			38-DNSP UE1.Son	Evaluation continue	23 à 29	BC06		
		2	Langue	à distance > CNED	Oui				30	39-DNSP UE1.CNED	Evaluation continue	18 à 20 14	BC07 BC08		BC09
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	4	Musicoïlogie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,5	2,5	5		38-DNSP UE1.MUS	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 12	BC07	BC02
		4	Méthodologie appliquée	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,5	2,5	5		40-DNSP UE1.MET	Epreuve écrite	6 à 8, 14 à 15	BC07	
		3	Projet collectif pluridisciplinaire (mise en situation professionnelle)	Partenariat	Pôle Sup ⁹³	Non	30				44-DNSP UE1.PLUR	Epreuve pratique (production scénique)	selon l'objet de l'atelier	BC09	
total ECTS S3		30													
SEMESTRE 4	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	4	Atelier collectif répertoires et styles	Pôle Sup ⁹³	Vincent Segal	Non	60	4		4-DNSP UE1.P1.J1	Récital 2	6,7, 10 à 14, 17 à 24	BC06	BC02/BC04	
		4	Atelier collectif composition, lecture et improvisation	Pôle Sup ⁹³	Thomas Gubitsch	Non	30	2		5-DNSP UE1.P1.J2		1 à 6, 9 à 24	BC06		
		4	Atelier collectif harmonie et histoire du jazz	Pôle Sup ⁹³	Denis Guivarch	Non	45	3		6-DNSP UE1.P1.J3		1 à 6, 9 à 24	BC06		
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	1	Master-classes	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Non	1	1			Evaluation continue	selon master-classes	BC06	BC04	
		1	Sort et nouvelles technologies	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Oui	18			38-DNSP UE1.Son	Evaluation continue	23 à 29	BC06		
		2	Atelier collectif rythmique	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Non	22,5	1,5		36-DNSP UE1.AR	Evaluation continue	10 à 15	BC06 BC09		
		2	Langue	à distance > CNED	Oui				30	39-DNSP UE1.CNED	2 tests	18 à 20 14	BC07 BC08		BC09
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	4	Musicoïlogie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,5	2,5	5		38-DNSP UE1.MUS	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 12	BC07	BC02
		2	Journées d'études ou atelier collectif	Pôle Sup ⁹³ + Université Paris 8	Pôle Sup ⁹³ + Université Paris 8	Non	12			43-DNSP UE1.ETU 52-DNSP UE1.COL	Evaluation continue	1 à 8	BC07		
		4	Stage et mise en situation professionnelle*	Partenariat	Pôle Sup ⁹³ ou Paris 8	Non	30				49-DNSP UE1.STA Pro	Evaluation continue	1 et 6 à 9	BC09	
2	Projet collectif pluridisciplinaire (mise en situation professionnelle)	Partenariat	Pôle Sup ⁹³ ou Paris 8	Non	30				51-DNSP UE1.COL	Epreuve pratique (production scénique)	1 à 10	BC09			
total ECTS S4		30	Possibilité de présenter le titre d'entrée de la formation initiale au Diplôme d'Etat : passage à la maîtrise DNSPM/DEC en cas d'admission > entrée en DEC.												



DNSPM confèrent grade de Licence

Discipline : instrumentiste-chanteur

2. Domaine Jazz & Musiques improvisées

Toutes options - Page 2

DNSPM ₃	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Dispensé par	VAA	Volume horaire semestriel	Volume horaire hebdomadaire	Travail académique personnel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances acquises (cf tableau index des compétences)	du Bloc de compétence RNCP	Blocs de compétences transversales évaluées	
semestre 5	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	4	Atelier collectif répertoires et styles	Pôle Sup ⁹³	Vincent Segal	Non	60	4		4-DNSP UE1.P1.J1	Note d'intention du récital final	6,0, 10 à 24, 17 à 24	BC06	BC02 / BC04	
		4	Atelier harmonie et histoire du jazz	Pôle Sup ⁹³	Julien Lourau	Non	60	4		5-DNSP UE1.P1.J2		1 à 5, 9 à 24	BC06		
		2	Atelier collectif composition et improvisation	Pôle Sup ⁹³	Denis Guivarch	Non	45	3		6-DNSP UE1.P1.J3		1 à 6, 9 à 24	BC06		
		2	Atelier collectif écriture, orchestration et composition	Pôle Sup ⁹³	Thomas Guivarch	Non	30	2		5-DNSP UE1.Ecr Comp		1 à 6, 9 à 24	BC06		
		1	Atelier-classe	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Non	3					Evaluation continue	selon master-classes		BC06
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	1	Enregistrement et post-production	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Oui	18		0	18-DNSP UE1.PROD	Evaluation continue	23 à 29	BC06	BC04	
		2	Cadres réglementaires	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Non	6		2	34-DNSP UE1.REG	Evaluation continue	10 à 12	BC07		
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	4	Méthodologie appliquée	Université Paris 8 ou Pôle Sup ⁹³	Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	6	40-DNSP UE1.NET	Epreuve écrite	6 à 8, 12 à 15	BC07	BC02	
		4	Méthodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	6	38-DNSP UE1.MUJ	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 12	BC07		
	UE4 : Elargir son champ de compétences professionnelles	2	Structurer son projet artistique	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Non	12		2	46-DNSP UE1.SERV	Evaluation continue	9 à 11, 13 à 15, 26 à 29	BC08 BC06	BC04 / BC05	
		1	Tableaux sonants	Partenariat Pôle Sup ⁹³		Non	3		2	44-DNSP UE1.TR	Evaluation continue	4 à 8	BC09		
		2	Parcours du spectateur	Partenariat Pôle Sup ⁹³		Non	30		3	48-DNSP UE1.SPSC	Evaluation continue	8 à 10	BC09		
Total ECTS S5		30	Possibilité de présenter le zeste d'entrée à la formation initiale ou Diplôme d'Etat, passage à la maîtrise DNSPM/DCE en cas d'admission > entrée en DCE ?												
semestre 6	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	4	Atelier collectif répertoires et styles	Pôle Sup ⁹³	Vincent Segal	Non	60	4		4-DNSP UE1.P1.J1	Récital final	6,0, 10 à 24, 17 à 24	BC06	BC02 / BC04	
		4	Atelier harmonie et histoire du jazz	Pôle Sup ⁹³	Julien Lourau	Non	60	4		5-DNSP UE1.P1.J2		1 à 5, 9 à 24	BC06		
		3	Atelier collectif composition et improvisation	Pôle Sup ⁹³	Denis Guivarch	Non	45	3		6-DNSP UE1.P1.J3		1 à 6, 9 à 24	BC06		
		2	Atelier collectif écriture, orchestration et composition	Pôle Sup ⁹³	Thomas Guivarch	Non	30	2		5-DNSP UE1.Ecr Comp		Evaluation continue	1 à 6, 9 à 24		BC06
		1	Enregistrement et post-production	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Oui	18		0	18-DNSP UE1.PROD		Evaluation continue	23 à 29		BC06
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	3	Atelier collectif rythmique	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Non	22,5	3,5		35-DNSP UE1.AR	Evaluation continue	10 à 15 3	BC06 BC09	BC04	
		1	Journées d'études ou atelier collectif	Pôle Sup ⁹³ + Université Paris 8	Université Paris 8	Non	12		0	44-DNSP UE1.ETU 51-DNSP UE1.COJ		1 à 18	BC07		
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	4	Méthodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	6	38-DNSP UE1.MUJ	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 12	BC07	BC04	
		2	Parcours du spectateur	Pôle Sup ⁹³	Partenariat	Non	30		3	48-DNSP UE1.SPSC	Evaluation continue	8 à 10	BC09		
		3	Scène et mise en situation professionnelle*	Partenariat Pôle Sup ⁹³ ou Paris 8		Non	30			45-DNSP UE1.STA.PS	Evaluation continue	11 et 6 à 9	BC09		
	UE4 : Elargir son champ de compétences professionnelles	3	Le monde professionnel et ses attentes	Philharmonie de Paris	Philharmonie de Paris	Oui	3		0	44-DNSP UE1.MARK.PRS	Evaluation continue	4 à 8	BC08	BC4	
		3	Egalité femme-homme	Pôle Sup ⁹³	Pôle Sup ⁹³	Non	6		2	50-DNSP UE1.HF	Evaluation continue				
Total ECTS S6		30	Possibilité de présenter le zeste d'entrée à la formation initiale ou Diplôme d'Etat, passage à la maîtrise DNSPM/DCE en cas d'admission > entrée en DCE ?												

POLE SUP93



DNSPM conférant grade de Licence
Discipline : instrumentiste-chanteur

3. Domaine musique ancienne
Options : flûte à bec, violon, viole de gambe, violoncelle, luth, théorbe et clavecin - Page 1

Cours organisés en distanciel
Cours ayant lieu à l'Université Paris 8
Stages, ateliers et productions à réaliser en fonction des productions et partenariats mis en place

DNSPM1	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Dispensé par enseignant.e de	VAA	volume horaire semestriel	volume horaire hebdomadaire	Travail académique personnel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances applicatives évaluées (cf tableau index de compétence)	du Bloc de compétence RNCP	Blocs de compétences transversales évaluées															
semestre 1	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Instrument (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	2,5	1,5		1-DNPP UE1 PI Ina	Evaluation continue	2, 7, 11, 13, 21, 22, 30	BC06	BC02/BC04															
		1	Luthistes et clavecinistes : basse continue Autres instruments : 2e instrument	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	7,5	0,5		19-DNPP UE1 Opa9	Evaluation continue	1, 8, 7	BC06																
		2	Musique d'ensemble ou orchestre en musique ancienne	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1		14-DNPP UE1 MDC / 16-DNPP UE1 GRCH	Epreuve pratique (concert)	9 à 25	BC06																
		3	Pratiques scéniques de production (mise en situation pro)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			11-DNPP UE13,4 COL	Contrôle Contrôles / Epreuves pratiques (production scénique)	9,10,11,21,22	BC06 BC09																
		3	Ecriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/niv	3,5	2,5	6	15-DNPP UE1 ECR	Devoir écrit	1	BC06																
	2	Décliffage	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	7,5	1		10-DNPP UE1 DEC	Evaluation continue	1,19	BC06																	
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	2	Option au choix : improvisation, soundpainting, technique Alexander, Yoga, atelier Chœur	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0	10-DNPP UE1 Opa1 11-DNPP UE1 Opa2 12-DNPP UE1 Opa3 13-DNPP UE1 Opa4 14-DNPP UE1 Opa5 15-DNPP UE1 Opa6	Evaluation continue	selon l'option choisie	BC08																
		2	Langues (français/anglais/espagnol, allemand, italien, espagnol ou chinois - 1 an d'anglais obligatoire)		à distance > CNED	Oui			10	10-DNPP UE1 CHD	Evaluation continue	18 à 20	BC07 BC08	BC03															
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	3	Analyse musicale ancienne	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	6	18-DNPP UE3 An	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 12	BC07	BC02															
		4	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	3,5	2,5	6	19-DNPP UE3 MUS	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 12	BC07	BC02															
VH55	0,5	VH55 : sensibilisation à l'empiric	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	3		0	14-DEUB VH55	Evaluation continue	13	16	BC07 BC08 BC09	BC05															
	20																												
Total ECTS S1		20																											
semestre 2	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Instrument (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	2,5	1,5		1-DNPP UE1 PI Ina	Résultat 1	2, 7, 11, 13, 21, 22, 30	BC06	BC02/BC04															
		1	Luthistes et clavecinistes : basse continue Autres instruments : 2e instrument	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	7,5	0,5		19-DNPP UE1 Opa9	Evaluation continue	1, 8, 7	BC06																
		2	Ensemble ou orchestre (mise en situation professionnelle)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			14-DNPP UE1 MDC / 16-DNPP UE1 GRCH	Epreuve pratique (production)	9,10,11,13 à 25	BC06																
		3	Pratiques scéniques de production (mise en situation pro)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15			11-DNPP UE13,4 COL	Contrôle Contrôles / Epreuves pratiques (production scénique)	9,10,11,21,22	BC06 BC09																
		3	Ecriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	3,5	2,5	6	15-DNPP UE1 ECR	Devoir écrit	1	BC06																
	2	Décliffage	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	7,5	0,5		10-DNPP UE1 DEC	Epreuve pratique	1,19	BC06																	
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	2	Option au choix : improvisation, soundpainting, technique Alexander, Yoga, atelier Chœur	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0	10-DNPP UE1 Opa1 11-DNPP UE1 Opa2 12-DNPP UE1 Opa3 13-DNPP UE1 Opa4 14-DNPP UE1 Opa5 15-DNPP UE1 Opa6	Evaluation continue	selon l'option choisie	BC08																
		1	Quelles musiques ? Prévention des troubles musculo-squelettiques	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	6		0	10-DNPP UE1 PM	Travaux - Certification PIX	9	BC08	BC04															
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	3	Langues		à distance > CNED	Oui			30	10-DNPP UE1 THS	Evaluation continue	1, 13	BC08 BC09	BC03															
		3	Langues		à distance > CNED	Oui			30	10-DNPP UE1 CHD	Evaluation continue	18 à 20	BC07 BC08	BC03															
UE4 : Élargir son champ de compétences professionnelles et connaître son environnement professionnel	3	Analyse musicale ancienne	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	6	18-DNPP UE3 An	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 12	BC07	BC02																
	4	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	3,5	2,5	6	19-DNPP UE3 MUS	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 12	BC07	BC02																
UE5 : Élargir son champ de compétences professionnelles et connaître son environnement professionnel	1	Méditation	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	12		2	14-DNPP UE1 MED	Evaluation continue	1 à 5	BC09	BC04																
	2	Projet collectif pluridisciplinaire (mise en situation professionnelle)	Partenariat Pôle Sup'93		Non	30			14-DNPP UE1 PLUR	Epreuves pratiques (production scénique)	selon l'objet de l'atelier	BC03	BC04																
Total ECTS S2		20																											
DNSPM2	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Dispensé par enseignant.e de	VAA	volume horaire semestriel	volume horaire hebdomadaire	Travail académique personnel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances applicatives évaluées (cf tableau index de compétence)	du Bloc de compétence RNCP	Blocs de compétences transversales évaluées															
															semestre 3	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Instrument (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	2,5	1,5		1-DNPP UE1 PI Ina	Evaluation continue	2, 7, 11, 13, 21, 22, 30	BC06	BC02/BC04
																	1	Luthistes à basse continue	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	7,5	0,5		19-DNPP UE1 Opa9	Evaluation continue	1, 8, 7	BC06	
																	2	Ensemble ou orchestre	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			14-DNPP UE1 MDC / 16-DNPP UE1 GRCH	Epreuve pratique (production)	9,10,11,13 à 25	BC06	
																	3	Pratiques scéniques de production (mise en situation pro)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			11-DNPP UE13,4 COL	Contrôle Contrôles / Epreuves pratiques (production scénique)	9,10,11,21,22	BC06 BC09	
																	3	Ecriture (qualification artistique DE)	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/niv	3,5	2,5	6	15-DNPP UE1 ECR	Devoir écrit	1	BC06	
															UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	1	Danse baroque	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	12	Séances	0	14-DNPP UE1 Danse bar	Evaluation continue	1, 13	BC08		
																2	Dernière	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	6	15-DNPP UE1 DM	Evaluation continue				
															UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	1	Accords et tempéraments	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	9		6	15-DNPP UE1 Temp	Evaluation continue				
																2	Langues		à distance CNED	Oui	30		30	10-DNPP UE1 CHD	Evaluation continue	18 à 20	14	BC07 BC08	BC03
UE4 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	3	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui/niv	30	2	6	18-DNPP UE3 An	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 12	BC07	BC02																
	4	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	3,5	2,5	6	19-DNPP UE3 MUS	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 12	BC07	BC02																
UE5 : Élargir son champ de compétences professionnelles et connaître son environnement professionnel	4	Mathéologie appliquée	Université Paris 8 ou Pôle Sup'93	Université Paris 8	Oui	3,5	2,5	6	14-DNPP UE1 MET	Epreuve écrite	6 à 8, 11 à 15	BC07																	
	20																												
semestre 4	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Instrument (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	2,5	1,5		1-DNPP UE1 PI Ina	Résultat 2	2, 7, 11, 13, 21, 22, 30	BC06	BC02/BC04															
		1	Luthistes et clavecinistes : basse continue Autres instruments : 2e instrument	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	7,5	0,5		19-DNPP UE1 Opa9	Evaluation continue	1, 8, 7	BC06																
		2	Musique de chambre à 2 groupes Ensemble ou orchestre	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			14-DNPP UE1 MDC / 16-DNPP UE1 GRCH	Epreuve pratique (production)	9,10,11,13 à 25	BC06																
		3	Pratiques scéniques de production (mise en situation pro)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			11-DNPP UE13,4 COL	Contrôle Contrôles / Epreuves pratiques (production scénique)	9,10,11,21,22	BC06 BC09																
		4	Ecriture (qualification artistique DE)	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/niv	3,5	2,5	6	15-DNPP UE1 ECR	Epreuve écrite	1	BC06																
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	2	Option au choix : improvisation, soundpainting, technique Alexander, Yoga, atelier Chœur	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0	10-DNPP UE1 Opa1 11-DNPP UE1 Opa2 12-DNPP UE1 Opa3 13-DNPP UE1 Opa4 14-DNPP UE1 Opa5 15-DNPP UE1 Opa6	Evaluation continue	1 à 3	BC08																
		2	Langues		à distance CNED	Oui			30	10-DNPP UE1 CHD	Evaluation continue	18 à 20	14	BC07 BC08	BC03														
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	4	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	6	18-DNPP UE3 An	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 12	BC07	BC02															
		4	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	3,5	2,5	6	19-DNPP UE3 MUS	Epreuve écrite	1 à 4, 7 à 12	BC07	BC02															
	UE4 : Élargir son champ de compétences professionnelles et connaître son environnement professionnel	4	Organologie	Partenariat Pôle Sup'93 ou Paris 8		Non	18	2 séminaires	0	18-DNPP UE1 Organe	Evaluation continue	1 et 6 à 9	BC09	BC04/BC05															
3		Projet collectif pluridisciplinaire* (mise en situation professionnelle)	Partenariat Pôle Sup'93 ou Paris 8		Non	30			14-DNPP UE1 PLUR	Epreuves pratiques (production scénique)	1,10,11	BC03																	
Total ECTS S4		20																											



DNSPM conférant grade de Licence

Discipline : instrumentiste-chanteur

3. Domaine musique ancienne
Options : flûte à bec, violon, viole de gambe, violoncelle, luth, théorbe et clavecin - Page 2

DNSPM3	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu de cours	Dispositif par enseignante/de	VAA	volume horaire semestriel	volume horaire hebdomadaire	Taux d'attribution personnelle	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances approfondies (évolution de l'habileté / index de compétence)	% Bloc de compétences RNCP	Blocs de compétences (logos des Bacheliers)	
semestre 5	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	5	Instrument (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	24,5	4,5		2-DNSP UE1, INE	Note d'intermédiaire du rituel final	2,8, 7,11, 13, 17, 21, 25	BC06	BC03 / BC04	
		1	Luthiers et claveciniers : basse continue Autres instruments : ao instrument	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	7,5	0,5		12-DNSP UE1, COH010	Evaluation continue				
		3	Ensemble ou orchestre	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			6-DNSP UE1, BCC (6-DNSP UE1, GRH)	Epreuves pratiques (production)	3, 10, 14, 13, 25	BC06		
		2	Analyses stylistiques de productions (prise en situation pro)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			10-DNSP UE1, COL	Contrôle Continu / Epreuves pratiques (production scénique)	3, 10, 14, 11, 22, 1	BC06 BC09		
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	3	Ecriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Ny	34,5	3,5	0	10-DNSP UE1, CCB	Examen	1	BC06	BC04	
		1	Cadres réglementaires	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	6			14-DNSP UE1, CCB	Evaluation continue	10, 11, 12	BC07		
		1	Préparation aux concours et audition / programmation musicale	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	18			10-DNSP UE1, CCB	Concours blanc				
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	3	Analyses	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	0	10-DNSP UE1, AA	Evaluation continue	1, 4, 7, 8, 12	BC07	BC02	
		1	Recursos comparatives	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	6			11-DNSP UE1, CTRCE	Evaluation continue	1, 3, 4, 17	BC07		
		3	Methodologie appliquée	Université Paris 8 ou Pôle Sup'93	Université Paris 8	Oui	34,5	3,5	0	10-DNSP UE1, MET	Epreuves écrites	5, 8, 8, 11, 21, 25	BC07		
		4	Musicologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	34,5	3,5	0	10-DNSP UE1, MUS	Epreuves écrites	1, 4, 7, 8, 12	BC07		
	UE4 : Elargir son champ de compétences professionnelles et travailler son environnement professionnel	3	Structurer son projet artistique	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	12			11-DNSP UE1, TCC	Evaluation continue	5, 8, 11, 12, 25	BC08 BC06	BC04 / BC09	
		3	Tables (tables)	Partenariat Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	3			10-DNSP UE1, TCC	Evaluation continue	5, 8	BC09		
Total ECTS S5		30													
		30													
semestre 6	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	7	Instrument (discipline principale)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	24,5	4,5		2-DNSP UE1, INE	Rituel final	2, 8, 7, 11, 13, 17, 21, 25, 30, 32	BC06	BC03 / BC04	
		5	Analyses ou lecture de l'œuvre : travail de recherche Analyses stylistiques de productions (prise en situation pro)	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30			10-DNSP UE1, COL	Contrôle Continu / Epreuves pratiques (production scénique)	3, 10, 14, 21, 22, 1	BC06 BC09		
		4	Ecriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Ny	34,5	3,5	0	10-DNSP UE1, CCB	Evaluation continue	1	BC06		
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	4	Analyses	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui/Ny	30	2	0	10-DNSP UE1, AA	Evaluation continue	1, 4, 7, 8, 12	BC07	BC02	
		2	Journées d'études ou atelier collectif	Pôle Sup'93 + Université Paris 8	Pôle Sup'93 + Université Paris 8	Non	12			10-DNSP UE1, TCC	Evaluation continue	1, 8, 18	BC07		
		4	Musicologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	34,5	3,5	0	10-DNSP UE1, MUS	Evaluation continue	1, 4, 7, 8, 12	BC07		
		4	Diapason	Partenariat Pôle Sup'93 et Paris 8	Pôle Sup'93	Non	18	2 séminaires	0	10-DNSP UE1, STA06	Evaluation continue	1, 16, 21, 25	BC09		
	UE4 : Elargir son champ de compétences professionnelles et travailler son environnement professionnel	4	Le monde professionnel et les métiers	Philharmonie de Paris	Philharmonie de Paris	Oui	3			14-DNSP UE1, MUSA 34	Evaluation continue	4, 8	BC08	BC04	
		4	Egalité femme-homme	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	6			10-DNSP UE1, HF	Evaluation continue				BC05
		4	Musique et handicap	Partenariat Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	6			10-DNSP UE1, HF	Evaluation continue				
Total ECTS S6		30													
		30													

POLE SUP93



DNSPM confèrent grade de Licence
Discipline : **Instrumentiste-chanteur**

Option - Piano-accompagnement - Page 1

Cours organisé en distanciel
Cours ayant lieu à l'Université Paris 8
Stages, ateliers et productions à réaliser en fonction des productions et partenariats mis en place

DNSPM1	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Dispensé par enseignement de	VAA	Volume horaire semestriel	Volume horaire hebdomadaire	Travail académique personnel	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances acquises/évaluées (cf tableaux index de compétences)	du Bloc de compétence RNCP	Blocs de compétences transversales évaluables		
semestre 1	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète et d'accompagnateur-trice	7	Techniques d'accompagnement (lecture à vue, harmonisation, réduction, traits d'orchestre...)	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	22,5	1,5		30NSP UE1.Frac.	Evaluation continue	1.8, 7.11, 8.13, 21, 22, 30	BC06	BC02/BC04		
			Piano repertoire	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	15	1				Evaluation continue	2.8, 7.11, 8.13, 21, 22, 30		BC06	
			Musique de chambre, ensemble ou orchestre (mise en situation professionnelle)	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	30	3				3 concerts	9.10, 13, 19, 25		BC06	
	4	Ecriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	12,4	2,6	0		10NSP UE1.ECR	Evaluation continue	1	BC06			
	0,5	Initiation à la basse continue	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui	7,5	0,5	2		10NSP UE1.Dbc	Evaluation continue	7	BC06			
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	2	Option au choix : Impression, Soundbanking, technique Alexander, Travail avec Chœur, initiation au jazz	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui	15	1	0		10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt.	Evaluation continue	selon l'option choisie		BC08	
		2	Langues (Français, anglais, allemand, espagnol ou chinois... à l'exception de l'anglais)		à distance > CNED	Oui			30		10NSP UE2.DED	2 tests	18.8, 20.14		BC07	BC09
		3	Analyse	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui/Non	30	2	6		10NSP UE2.AN	Evaluation continue	1.4, 6, 7, 8, 12		BC07	BC09
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	4	Miscologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,4	2,5	6		10NSP UE3.MIS	Epreuve écrite	1.4, 6, 7, 8, 12		BC07	BC09
		4	Méthodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,4	2,5	6		10NSP UE3.MET	Epreuve écrite	5.8, 8.10, 11, 15, 18		BC07	BC09
VHSS	0,5	VHSS - sensibilisation à l'Emploie	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	3		0		10LES VHSS	Evaluation continue	13	BC07	BC09		
											12,14	15	BC09			
total ECTS 53		30														
semestre 2	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète et d'accompagnateur-trice	7	Techniques d'accompagnement (lecture à vue, harmonisation, réduction, traits d'orchestre...)	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	22,5	1,5		30NSP UE1.Frac.	Evaluation continue	1.8, 7.11, 8.13, 21, 22, 30	BC06	BC02/BC04		
			Piano repertoire	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	15	1				Evaluation continue	2.8, 7.11, 8.13, 21, 22, 30		BC06	
			Musique de chambre, Ensemble ou orchestre (mise en situation professionnelle)	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	30	3				3 concerts	9.10, 13, 19, 25		BC06	
	4	Ecriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	12,4	2,6	0		10NSP UE1.ECR	Evaluation continue	1	BC06			
	0,5	Initiation à la basse continue	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui	7,5	0,5	2		10NSP UE1.Dbc	Evaluation continue	7	BC06			
	UE2 : Concevoir et mettre en œuvre un projet	2	Option au choix : Impression, Soundbanking, technique Alexander, Travail avec Chœur, initiation au jazz	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui	15	1	0		10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt.	Evaluation continue	selon l'option choisie		BC08	
		2	Langues numériques		à distance > PIX	Oui	18		0		10NSP UE2.NUM	Tests - Certification PIX	9		BC08	BC09
		0,5	Prévention des troubles musculo-squelettiques	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	6		0		10NSP UE2.NMS	Evaluation continue	19, 3		BC08	BC09
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une démarche de recherche	3	Langue		à distance > CNED	Oui			30		10NSP UE3.DED	2 tests	18.8, 20.14		BC07	BC09
		3	Analyse	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui/Non	30	2	6		10NSP UE3.AN	Epreuve orale	1.4, 6, 7, 8, 12		BC07	BC09
UE4 : Mettre en œuvre ses compétences professionnelles et construire son environnement professionnel	4	Miscologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,4	2,5	6		10NSP UE4.MIS	Epreuve écrite	1.4, 6, 7, 8, 12	BC07	BC09		
	0,5	Médiation	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui	12		2		10NSP UE4.MED	Evaluation continue	1.4, 5	BC09	BC04		
UE5 : Elargir son champ de compétences professionnelles et construire son environnement professionnel	2	Projet collectif pluridisciplinaire (mise en situation professionnelle)		Partenariat Pôle Sup93	Non	30				10NSP UE5.PUR	1 production publique	selon l'objet de l'atelier	BC09	BC04		
	possibilité de présenter le test d'entrée à la formation initiale ou Diplôme d'Etat - passage à la maquette DNSPM2016 en cas d'admission - voir en DE1															
total ECTS 53		30														

DNSPM2	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Dispensé par enseignement de	VAA	Volume horaire semestriel	Volume horaire hebdomadaire	Travail académique personnel	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances acquises/évaluées (cf tableaux index de compétences)	du Bloc de compétence RNCP	Blocs de compétences transversales évaluables		
semestre 3	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète et d'accompagnateur-trice	7	Techniques d'accompagnement (lecture à vue, harmonisation, réduction, traits d'orchestre...)	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	22,5	1,5		30NSP UE1.Frac.	Evaluation continue	1.8, 7.11, 8.13, 21, 22, 30	BC06	BC02/BC04		
			Piano repertoire	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	15	1				Evaluation continue	2.8, 7.11, 8.13, 21, 22, 30		BC06	
			Musique de chambre, Ensemble ou orchestre (mise en situation professionnelle)	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	30	3				3 concerts	9.10, 13, 19, 25		BC06	
	4	Ecriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	12,4	2,6	0		10NSP UE1.ECR	Epreuve écrite	1	BC06			
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	1,5	Option au choix : Impression, Soundbanking, technique Alexander, Travail avec Chœur, initiation au jazz, travail pour le film	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui	15	1	0		10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt.	Evaluation continue	1.8, 3		BC08	
		1,5	Diction lyrique allemand ou italien	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui	22,5	1,5	4		10NSP UE2.DL	Evaluation continue	2,7,10,21,22,35		BC06	
		3	Langue		à distance CNED	Oui			30		10NSP UE2.DED	Evaluation continue	18.8, 20.14		BC07	BC09
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	3	Analyse	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui/Non	30	2	6		10NSP UE3.AN	Evaluation continue	1.4, 6, 7, 8, 12		BC07	BC09
		4	Miscologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,4	2,5	6		10NSP UE3.MIS	Epreuve écrite	1.4, 6, 7, 8, 12		BC07	BC09
	UE4 : Elargir son champ de compétences professionnelles et construire son environnement professionnel	4	Méthodologie appliquée	Université Paris 8 ou Pôle Sup93	Université Paris 8	Oui	32,4	2,5	6		10NSP UE4.MET	Epreuve écrite	5.8, 8.10, 11, 15, 18		BC07	BC09
2		Accompagnement du chœur de l'établissement et des reconstitutions de journaux d'écrites	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui	12		3		10NSP UE4.Dir	Evaluation continue	1	BC09	BC04		
total ECTS 53		30														
semestre 4	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète et d'accompagnateur-trice	7	Techniques d'accompagnement (lecture à vue, harmonisation, réduction, traits d'orchestre...)	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	22,5	1,5		30NSP UE1.Frac.	Examen	1.8, 7.11, 8.13, 21, 22, 30	BC06	BC02/BC04		
			Piano repertoire	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	15	1				Examen	2.8, 7.11, 8.13, 21, 22, 30		BC06	
			Musique de chambre, Ensemble ou orchestre (mise en situation professionnelle)	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	30	3				1 production publique	9.10, 13, 19, 25		BC06	
	4	Ecriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	12,4	2,6	0		10NSP UE1.ECR	Epreuve écrite	1	BC06			
	UE2 : Valoriser et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	2	Option au choix : Impression, Soundbanking, technique Alexander, Travail avec Chœur, initiation au jazz, travail pour le film	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui	15	1	0		10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt. 10NSP UE2.Opt.	Evaluation continue	1.8, 3		BC08	
		1,5	Diction lyrique allemand ou italien	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui	22,5	1,5	4		10NSP UE2.DL	Evaluation continue	2,7,10,21,22,35		BC06	
		2	Langue		à distance CNED	Oui			30		10NSP UE2.DED	2 tests	18.8, 20.14		BC07	BC09
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	4	Analyse	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui/Non	30	2	6		10NSP UE3.AN	Epreuve orale	1.4, 6, 7, 8, 12		BC07	BC09
		4	Miscologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	32,4	2,5	6		10NSP UE3.MIS	Epreuve écrite	1.4, 6, 7, 8, 12		BC07	BC09
	UE4 : Elargir son champ de compétences professionnelles et construire son environnement professionnel	2,5	Projet collectif pluridisciplinaire (mise en situation professionnelle)		Partenariat Pôle Sup93 ou Paris 8	Non	30				10NSP UE4.PUR	1 production publique	1,9,10		BC09	BC04
possibilité de présenter le test d'entrée à la formation initiale ou Diplôme d'Etat - passage à la maquette DNSPM2016 en cas d'admission - voir en DE1																
total ECTS 54		30														



DNSPM confèrent grade de Licence
Discipline : Instrumentiste-chanteur

Option - Piano-accompagnement - Page 2

DNSPM3	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Dépeint par enseignement de	VAA	Volume horaire théorique	Volume horaire pratique	Travail pédagogique personnalisé	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances applicatives évaluées (cf tableau index de compétences)	du bloc de compétence BNP	Blocs de compétences transversales évaluées
semestre 5	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète et d'accompagnateur/te	7	Techniques d'accompagnement (lecture à vue, harmonisation, rédaction, traits d'orchestre...)	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	22,5	1,5		10 NSP UE1-ALL	Examen	1 à 7, 11 à 13, 17, 21, 30	BC06	BC02 / BC04
			Piano répertoire	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	15	1			Examen	2 à 7, 11 à 13, 17, 21, 30	BC06	
		3	Ensemble ou orchestre (mise en situation professionnelle)	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	30				10 NSP UE1-ALL	1 production publique	9, 10, 12, 13 à 25	
	UE2 : Valoir et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	1	Initiation au chant	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	2,5	2,5	0	10 NSP UE1-ALL	Examen		BC06	
		1	Carrières réglementaires	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	6		0	10 NSP UE1-ALL	Evaluation continue	1 à 3	BC07	
		3	Analyse	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui/Non	30	2	0	10 NSP UE1-ALL	Evaluation continue	10 à 12	BC07	BC04
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	1	Recrutement académiques	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	6		0	10 NSP UE1-ALL	Evaluation continue	10 à 12	BC07	
		1	Recrutement académiques	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	6		0	10 NSP UE1-ALL	Evaluation continue	10 à 12	BC07	
		1	Methodologie appliquée	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	2,5	2,5	0	10 NSP UE1-ALL	Epreuve écrite	1, 3 à 17	BC07	BC04
	UE4 : Elargir son champ de compétences professionnelles et connaître son environnement professionnel	1	Methodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	2,5	2,5	0	10 NSP UE1-ALL	Epreuve écrite	8 à 9, 13 à 16	BC07	
3		Structurer son projet artistique	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	12		2	10 NSP UE1-ALL	Evaluation continue	10 à 12	BC07		
1		Tableaux sonores	Partenariat Pôle Sup93	Partenariat Pôle Sup93	Non	3		0	10 NSP UE1-ALL	Evaluation continue	5 à 8	BC08	BC04 / BC05	
	1	Parcours d'opérateur	Partenariat Pôle Sup93	Partenariat Pôle Sup93	Non	20		1	10 NSP UE1-ALL	Evaluation continue	8 à 10	BC09		
Total ECTS 54		30												
semestre 6	UE1 : Exercer son art de musicien/musicienne interprète	6	Techniques d'accompagnement (lecture à vue, harmonisation, rédaction, traits d'orchestre...)	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	22,5	1,5		10 NSP UE1-ALL	Examen final	1 à 7, 11 à 13, 17, 21, 30	BC06	BC02 / BC04
			Piano répertoire	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	15	1			Examen final	2 à 7, 11 à 13, 17, 21, 30	BC06	
		3	Ensemble ou orchestre (mise en situation professionnelle)	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	30				10 NSP UE1-ALL	1 production publique	9, 10, 12, 13 à 25	
	UE2 : Valoir et développer ses compétences et construire son parcours professionnel	1	Physiologie de la voix	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	2,5	2,5	0	10 NSP UE1-ALL	Epreuve écrite		BC06	
		1	Physiologie de la voix	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	1,5		0	10 NSP UE1-ALL	Evaluation continue	1 à 3	BC06	BC08
		1	Analyse	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Oui/Non	30	2	0	10 NSP UE1-ALL	Epreuve orale	10 à 12	BC07	
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	2	Recrutement académiques	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	6		0	10 NSP UE1-ALL	Evaluation continue	10 à 12	BC07	
		1	Recrutement académiques	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	6		0	10 NSP UE1-ALL	Evaluation continue	10 à 12	BC07	
		1	Methodologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	2,5	2,5	0	10 NSP UE1-ALL	Epreuve écrite	1, 3 à 17	BC07	BC04
	UE4 : Elargir son champ de compétences professionnelles et connaître son environnement professionnel	3	Parcours d'opérateur	Partenariat Pôle Sup93	Partenariat Pôle Sup93	Non	20		1	10 NSP UE1-ALL	Evaluation continue	8 à 10	BC09	
1		Stage d'immersion professionnelle	Partenariat Pôle Sup93	Partenariat Pôle Sup93	Non	30		0	10 NSP UE1-ALL	Evaluation continue	10 à 12	BC09	BC04	
1		Le monde professionnel et les métiers	Philharmonie de Paris	Philharmonie de Paris	Oui	3		0	10 NSP UE1-ALL	Evaluation continue	4 à 8	BC08	BC04	
	1	Espagnol langue étrangère	Pôle Sup93	Pôle Sup93	Non	6		2	10 NSP UE1-ALL	Evaluation continue			BC05	
	1	Musique et handicap	Partenariat Pôle Sup93	Partenariat Pôle Sup93	Non	6		2	10 NSP UE1-ALL	Evaluation continue				
Total ECTS 54		30												

POLE SUP'93



DNSPM conférant grade de Licence
Discipline : chef d'ensembles instrumentaux ou vocaux

Option : chef d'ensembles vocaux - Page 1

Cours organisé en distanciel

Cours ayant lieu à l'Université Paris 8

Stages, ateliers et productions à réaliser en fonction des productions et partenariats mis en place

DNSPM1	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Dispensé par enseignant.e de	VAA	volume horaire semestriel	volume heures hebdomadaires	Travail assimilé personnel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances évaluées (cf tableau index des compétences)	du Bloc de compétence RMP	Blocs de compétences transversales évaluées				
Semestre 1	UE1 : Exercer son art de chef d'ensemble : dirige, encadre, anime	6	Atelier direction d'ensembles vocaux	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30	2		53 DNSP UE1aDir	Evaluation continue	2 8 7,11 6 13, 21, 22, 30	BC06	BC02/BC04				
		3	Initiation à la direction d'ensembles instrumentaux	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1		10 DE UE1aDir	Evaluation continue	3,5, 5, 8, 9, 11, 13, 15, 16, 18	BC13					
		2	Direction d'un ensemble vocal	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1		63 DNSP UE1aDir	Epreuve pratique (concert)	9 8 25	BC06					
		2	Chart complémentaire	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	9	0,75	4		58 DNSP UE1aDirComp		9,10,14, 21, 22		BC06 BC09			
		1	Ecriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	30,5	2,5	6		35 DNSP UE1aDirEcr		1		BC06			
	2	Harmonisation au clavier	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	7,5	0,75			62 DNSP UE1aDirHar	Evaluation continue	5,19	BC06					
	UE2 : Concevoir et mettre en œuvre un projet	2	Option au choix : improvisation, Sounsparting, technique Alexander, Yoga	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0		10 DNSP UE1aDirOpt 11 DNSP UE1aDirOpt 12 DNSP UE1aDirOpt 13 DNSP UE1aDirOpt 14 DNSP UE1aDirOpt 15 DNSP UE1aDirOpt	Evaluation continue	selon l'option choisie		BC08			
		UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	1	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	6		38 DNSP UE1aDir	Evaluation continue		1 3 4, 7 8 12	BC07	BC04	
			1	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	6		39 DNSP UE1aDirMUS	Epreuve écrite		1 3 4, 7 8 12	BC07		
		UE4 : Contrôler son parcours professionnel	2	Langues (français langue étrangère, anglais, allemand, espagnol ou chinois) : 1 an (français obligatoires)	à distance > CNEED	Oui			30			33 DNSP UE1aDirCNEED	Evaluation continue		1 8 20 24	BC07 BC08	BC09	
0,5	VHSS - sensibilité à l'écriture		Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	3		0		16 DE UE1aDirVHSS	Evaluation continue	13 18	BC07 BC08 BC09					
total ECTS S1		30																
Semestre 2	UE1 : Exercer son art de chef d'ensemble : dirige, encadre, anime	6	Atelier direction d'ensembles vocaux	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30	2		53 DNSP UE1aDir	Evaluation continue	2 8 7,11 6 13, 21, 22, 30	BC06	BC02/BC04				
		3	Initiation à la direction d'ensembles instrumentaux	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1,5			10 DE UE1aDir	Evaluation continue	3,5, 5, 8, 9, 11, 13, 15, 16, 18		BC13			
		2	Direction d'un ensemble vocal	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1			9 DNSP UE1aDir 10 DNSP UE1aDir	Epreuve pratique (concert)	9 8 25		BC06			
		1,5	Harmonisation au clavier	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	7,5	0,75			62 DNSP UE1aDirHar	Evaluation continue	5,19		BC06			
		2	Outils numériques	à distance > PIX	Oui	36		0			38 DNSP UE1aDirPIX	Tests - Certification PIX	9		BC08			
	UE2 : Concevoir et mettre en œuvre un projet	2	Option au choix : improvisation, Sounsparting, technique Alexander, Yoga	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0		10 DNSP UE1aDirOpt 11 DNSP UE1aDirOpt 12 DNSP UE1aDirOpt 13 DNSP UE1aDirOpt 14 DNSP UE1aDirOpt 15 DNSP UE1aDirOpt	Evaluation continue	selon l'option choisie		BC08			
		UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	3	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	6		38 DNSP UE1aDir	Evaluation continue		1 3 4, 7 8 12	BC07	BC04	
			1	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	6		39 DNSP UE1aDirMUS	Epreuve écrite		1 3 4, 7 8 12	BC07		
		UE4 : Contrôler son parcours professionnel	0,5	Prévention des troubles musculo-squelettiques	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	6		0		34 DNSP UE1aDirTMS	Evaluation continue		1 3	BC08	BC09	
	2		Langues (français langue étrangère, anglais, allemand, espagnol ou chinois) : 1 an (français obligatoires)	à distance > CNEED	Oui			30			33 DNSP UE1aDirCNEED	Evaluation continue	1 8 20 24		BC07 BC08			
total ECTS S2		30																
DNSPM2	UE1 : Exercer son art de chef d'ensemble : dirige, encadre, anime	Semestre 3	UE1 : Exercer son art de chef d'ensemble : dirige, encadre, anime	5	Atelier direction d'ensembles vocaux	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30	2			53 DNSP UE1aDir	Evaluation continue	2 8 7,11 6 13, 21, 22, 30	BC06	BC02/BC04	
				2	Initiation à la direction d'ensembles instrumentaux	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1			10 DE UE1aDir	Evaluation continue	3,5, 5, 8, 9, 11, 13, 15, 16, 18	BC13		
				2	Direction d'un ensemble vocal	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1			9 DNSP UE1aDir 10 DNSP UE1aDir	Epreuve pratique (concert)	9 8 25	BC06		
				2	Chart complémentaire	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	9	0,75	4		47 DNSP UE1aDirCOL		9,10,14, 21, 22	BC06 BC09		
				1	Ecriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	30,5	2,5	6		35 DNSP UE1aDirEcr		1	BC06		
		2	Harmonisation au clavier	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	7,5	0,75	4		62 DNSP UE1aDirHar	Evaluation continue	5,19	BC06				
		UE2 : Concevoir et mettre en œuvre un projet	1	Option au choix : improvisation, Sounsparting, technique Alexander, Yoga	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0		10 DNSP UE1aDirOpt 11 DNSP UE1aDirOpt 12 DNSP UE1aDirOpt 13 DNSP UE1aDirOpt 14 DNSP UE1aDirOpt 15 DNSP UE1aDirOpt	Evaluation continue	selon l'option choisie	BC08			
			UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	1	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	6		38 DNSP UE1aDir	Evaluation continue	1 3 4, 7 8 12	BC07		BC04
				2	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	6		39 DNSP UE1aDirMUS	Epreuve écrite	1 3 4, 7 8 12	BC07		
			UE4 : Contrôler son parcours professionnel	2	Langues (français langue étrangère, anglais, allemand, espagnol ou chinois) : 1 an (français obligatoires)	à distance > CNEED	Oui			30			33 DNSP UE1aDirCNEED	Evaluation continue	1 8 20 24	BC07 BC08		BC09
3	Méthodologie appliquée	Université Paris 8 ou Pôle Sup'93		Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	6		40 DNSP UE1aDirMET	Epreuve écrite	6 8 8, 14 16 16	BC07					
total ECTS S3		30																
Semestre 4	UE1 : Exercer son art de chef d'ensemble : dirige, encadre, anime	Semestre 4	UE1 : Exercer son art de chef d'ensemble : dirige, encadre, anime	5	Atelier direction d'ensembles vocaux	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30	2			53 DNSP UE1aDir	Evaluation continue	2 8 7,11 6 13, 21, 22, 30	BC06	BC02/BC04	
				2	Initiation à la direction d'ensembles instrumentaux	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1			10 DE UE1aDir	Evaluation continue	3,5, 5, 8, 9, 11, 13, 15, 16, 18	BC13		
				2	Direction d'un ensemble vocal	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	15	1			9 DNSP UE1aDir 10 DNSP UE1aDir	Epreuve pratique (concert)	9 8 25	BC06		
				2	Chart complémentaire	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	9	0,75	4		58 DNSP UE1aDirComp		9,10,14, 21, 22	BC06 BC09		
				1	Ecriture	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	30,5	2,5	6		35 DNSP UE1aDirEcr		1	BC06		
	2	Harmonisation au clavier	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	7,5	0,75	4		62 DNSP UE1aDirHar	Evaluation continue	5,19	BC06					
	UE2 : Concevoir et mettre en œuvre un projet	1	Option au choix : improvisation, Sounsparting, technique Alexander, Yoga	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	15	1	0		10 DNSP UE1aDirOpt 11 DNSP UE1aDirOpt 12 DNSP UE1aDirOpt 13 DNSP UE1aDirOpt 14 DNSP UE1aDirOpt 15 DNSP UE1aDirOpt	Evaluation continue	selon l'option choisie	BC08	BC09			
		3	Projet collectif pluridisciplinaire (prise en situation professionnelle)	Partenariat Pôle Sup'93 ou Paris 8	Non	30					44 DNSP UE1aDirRUR	Epreuve pratique (production scénique)	5,9,10	BC09				
		2	Suivi d'un Projet de musique professionnelle		Oui						61 DNSP UE1aDirMUS							
		UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	3	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	6		38 DNSP UE1aDir	Evaluation continue	1 3 4, 7 8 12		BC07		BC04
3	Muséologie		Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30,5	2,5	6		39 DNSP UE1aDirMUS	Epreuve écrite	1 3 4, 7 8 12	BC07					
UE4 : Contrôler son parcours professionnel	2	Langues (français langue étrangère, anglais, allemand, espagnol ou chinois) : 1 an (français obligatoires)	à distance > CNEED	Oui			30			33 DNSP UE1aDirCNEED	Evaluation continue	1 8 20 24	BC07 BC08	BC09				
	total ECTS S4		30															



DNSPM conférant grade de Licence
Discipline : chef d'ensembles instrumentaux ou vocaux

DNSPM3	UE	ECTS	Contenus des enseignements	Lieu du cours	Dispositif par enseignement de	VAA	volume horaire	coordonnateur	Titre académique	Fiche technique	Evaluation	Compétences et connaissances (appréhension, évaluation) (Préfixes et indices des compétences)	diplôme de compétence RNCP	Niveau de compétences transversales (B1-B5)	
Semestre 5	UE1 : Exercer son art de chef d'ensemble : diriger, encadrer, animer	5	Analer direction d'ensembles vocaux	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30	2		30-DNSP UE1A01	Evaluation continue	2, 3, 7, 11, 13, 21, 24, 30	BC05	BC04 / BC05	
		2	Ateliers pédagogiques de production, suivi du projet d'opéra et participation éventuelle	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30				31-DNSP UE1A02	Contrôle continu / Epreuve pratique (production scénique)	3, 16, 19, 21, 22		BC06 BC09
		3	Physiologie de la voix	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30	1,5			35-DNSP UE1A03	Evaluation continue	1, 3, 3, 4 et 5		BC06 BC08
	UE3 : Concevoir et animer ou animer un projet	4	Scénario	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	30	2,5	6		36-DNSP UE3A01	Examen	1	BC06	
		3	Carrières réglementaires	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	0		2		30-DNSP UE3A02	Evaluation continue	10 à 12	BC07	
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	2	Projet collectif plus disciplinaire en situation professionnelle	Partenariat Pôle Sup'93 ou Paris 8		Non	30				44-DNSP UE3A04	Epreuve pratique (production scénique)	5, 6, 10	BC09	BC01
		3	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui	30	2	6		38-DNSP UE3A05	Evaluation continue	1, 3, 4, 7, 9, 12	BC07	
		1	Recherches comparées	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	6		2		33-DNSP UE3A03	Evaluation continue	1, 13 à 17	BC07	
		4	Methodologie appliquée	Université Paris 8 ou Pôle Sup'93	Université Paris 8	Oui	30	2,5	6		40-DNSP UE3A06	Epreuve écrite	6 à 8, 14, 16	BC07	
	UE4 : Construire son parcours professionnel	4	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30	2,5	6		39-DNSP UE4A01	Epreuve écrite	1, 3, 4, 7, 9, 13	BC07	BC04 / BC05
2		Structurer son projet artistique	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	12		2		45-DNSP UE4A02	Evaluation continue	5 à 8, 13 à 17, 18 à 20	BC08 BC05		
1		Tableaux routés	Partenariat Pôle Sup'93		Non	2		2		42-DNSP UE4A03	Evaluation continue	2 à 5	BC09		
Semestre 6	UE1 : Exercer son art de chef d'ensemble : diriger, encadrer, animer	5	Parcours d'assistant	Partenariat Pôle Sup'93		Non	20		1	48-DNSP UE1A04	Evaluation continue	8 à 10	BC09	BC04 / BC05	
		7	Analer direction d'ensembles vocaux	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	30	2			30-DNSP UE1A01	Epreuve pratique - initial	2, 3, 7, 11, 13, 21, 24, 30, 35, 37		BC05
		4	Scénario	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui/Non	30	2,5	6		36-DNSP UE3A01	Epreuve écrite	1		BC06
		4	Analyse	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Oui/Non	30	2	6		38-DNSP UE3A05	Contrôle écrit	1, 3, 4, 7, 9, 12		BC07
	UE3 : Inscrire sa pratique artistique et professionnelle dans une dynamique de recherche	4	Jeunes études de atelier collectif	Pôle Sup'93 - Université Paris 8	Pôle Sup'93 - Université Paris 8	Non	12		0		40-DNSP UE3A06	Evaluation continue	1 à 18	BC07	BC02
		4	Muséologie	Université Paris 8	Université Paris 8	Oui	30	2,5	6		39-DNSP UE4A01	Epreuve écrite	1, 3, 4, 7, 9, 12	BC07	
	UR4 : Construire son parcours professionnel	3	Parcours d'assistant	Partenariat Pôle Sup'93		Non	20		1		48-DNSP UE4A04	Evaluation continue	8 à 10	BC09	BC05
		4	Égalité femme-homme	Pôle Sup'93	Pôle Sup'93	Non	6		2		30-DNSP UE4A05	Evaluation continue			
		4	Stage d'insertion professionnelle (producteur, régisseur, équipement, etc...)	Lieu partenaire		Non	30				45-DNSP UE4A02	Rapport			
		4	Le monde professionnel et ses attentes	Philharmonie de Paris	Philharmonie de Paris	Oui	3		0		54-DNSP UE4A06	Evaluation continue			
Total ECTS 54		2	Musique et Handicap	Partenariat Pôle Sup'93		Non	6		0	31-DNSP UE4A03	Evaluation continue				
		2	Préparation aux concours et audition / préparation mentale	Pôle Sup'93	Intermédiate	Non	24				43-DNSP UE4A08	Evaluation continue			

ARTICLE 30 – ÉVALUATION SPÉCIFIQUE ET CONSTITUTION DES JURYS'

1. Discipline principale

A la fin des 2^{ème} et 4^{ème} semestres, la discipline principale fait l'objet d'une évaluation par un jury composé au minimum :

- de la direction du Pôle Sup'93 ou son/sa représentant-e, président-e du jury ;
- d'un spécialiste de la discipline principale ;
- d'une personnalité reconnue du monde musical.

En cas d'échec, un examen de rattrapage devant un jury de composition identique sera organisé en fin de 3^{ème} et 5^{ème} semestre.

A la fin du 6^{ème} semestre, le jury de l'évaluation terminale de l'EC de la spécialité (discipline principale) est composé au minimum :

- de la direction du Pôle sup'93 ou son/sa représentant-e, président-e du jury ;
- de deux spécialistes de la discipline principale dont au moins un professeur-e d'un autre établissement d'enseignement supérieur ;
- d'une personnalité reconnue du monde musical.

En cas d'échec, la direction peut, après avis de l'équipe pédagogique autoriser l'étudiant-e à suivre un ou deux semestres supplémentaires.

En cas d'absence, pour cas de force majeure, d'un étudiant-e à une évaluation de fin de semestre, une nouvelle évaluation est organisée selon un calendrier défini d'un commun accord avec l'enseignant-e de la discipline concernée.

Les évaluations de la discipline principale, en fin de semestre pair, sont publiques. Toute captation, audio ou vidéo, des prestations des étudiant-es est proscrite. Le public ne doit, d'aucune manière que ce soit, troubler le déroulement des épreuves et/ou interférer sur ses résultats.

2. Disciplines techniques complémentaires

A la fin des 2^{ème} et/ou 4^{ème} semestres, les disciplines qui le nécessitent (cf. maquettes de cursus article 29) font l'objet d'une évaluation par un jury composé au minimum :

- de la direction du Pôle Sup'93 ou son/sa représentant-e, président-e du jury ;
- d'un spécialiste de la discipline principale (d'un spécialiste de la famille d'instrument pour le déchiffrage).

La composition nominative des jurys est confidentielle jusqu'à l'issue de l'épreuve.

En cas d'égalité, la voix du président du jury est prépondérante.

Les décisions des jurys sont sans appel.

Les résultats sont communiqués aux étudiant-es par voie d'affichage à l'issue des épreuves pour la discipline principale.

VI – TEST D'ORIENTATION CURSUS DE¹²

Le test d'orientation pour l'admission aux années 2 et 3 du cursus DE comprend 3 épreuves :

1. Epreuve écrite : commentaire de texte

Le texte donné a généralement pour sujet la musique et/ou la pédagogie. Une courte consigne écrite peut orienter la réflexion de l'étudiant·e. Le devoir rendu ne doit pas dépasser les 4 pages.
Durée de l'épreuve : 3 heures.

2. Epreuve écrite : analyse d'interprétation

Les étudiant·es visionnent 3 courts extraits audiovisuels de prestations musicales contrastées. Ces extraits, de moins de 3 minutes, sont dans des styles de musique différents, avec des interprètes allant de l'enfant débutant au/à la musicien·ne amateur·rice ou au/à la professionnel·le accompli·e, seul·e ou en groupe. Les candidat·es doivent faire une courte analyse écrite (2 pages maximum pour les 3 extraits) de la qualité de chaque prestation, tant sur le plan artistique que stylistique et technique.
Durée de l'épreuve : 1 heure, comprenant la diffusion des extraits et la rédaction.

3. Entretien devant jury

L'entretien peut porter sur :

- le projet d'études et professionnel ;
- la maturité culturelle, musicale et pédagogique ;
- la motivation et la disponibilité ;
- les validations d'acquis antérieurs (VAA) que l'étudiant·e souhaite demander.

Durée de l'épreuve : 15 minutes.

Le mode d'évaluation des épreuves figure dans le tableau ci-dessous :

Epreuve écrite de commentaire de texte
<i>noté sur 30, coefficient 1</i>
Epreuve écrite d'analyse d'interprétation
<i>noté sur 30, coefficient 1</i>
Entretien
<i>noté sur 20, coefficient 2</i>

JURYS

Les jurys du test d'orientation pour l'admission aux années 2 et 3 du cursus DE, excepté les épreuves écrites, sont composés de 3 membres :

- la direction du Pôle Sup'93 ou son/sa représentant·e , président·e du jury ;
- un professeur·e du Pôle Sup'93 ;
- un professionnel de l'enseignement artistique spécialisé.

Les épreuves écrites sont corrigées et notées par les professeur·es du Pôle Sup '93.

¹² Ce test d'orientation est accessible sur inscription à partir de la fin de l'année « socle » (1^{ère} année de cursus) puis en fin de S4 et en fin de S6 du cursus DNSPM.

A l'issue du test d'orientation, un classement préférentiel en fonction des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues au test d'orientation est établi par l'établissement. En cas d'ex-aequo, la note de l'analyse d'interprétation prévaut.

Les notes ne sont pas rendues publiques, ni pendant le test d'orientation, ni après.

VII – CURSUS DIPLÔME D'ÉTAT

1. Disciplines « Enseignement instrumental ou vocal », « Accompagnement » et « Direction d'ensembles » (option : « vocaux »)

Le cursus du Diplôme d'Etat repose, pour ces disciplines, sur une première année commune entre le cursus DNSPM et le cursus DE.

Cette année liminaire constitue le socle commun DNSPM/Licence/DE et comprend une mise à niveau dans l'ensemble des connaissances, des compétences, de la culture instrumentale et musicale, nécessaires à la poursuite d'un cursus d'artiste-enseignant-e.

Elle s'articule autour de trois domaines qui identifient les objectifs principaux du référentiel d'activité professionnelle, et qui définissent une vision d'ensemble des programmes du cursus DE :

- pratiquer une (ou plusieurs) disciplines musicales spécialisées ;
- enrichir sa pratique et sa culture par des disciplines techniques complémentaires ;
- consolider ses acquis par la maîtrise de disciplines universitaires.

Le socle commun DNSPM/Licence/DE entend permettre à l'étudiant-e de poursuivre ses études de pédagogie en s'appuyant sur la base d'une pratique musicale solide et éprouvée, lui permettant de construire sereinement son projet personnel et professionnel.

A l'issue de cette année-socle, un test d'orientation (cf. VI) sera proposé aux étudiant-es, afin de déterminer si la maturité culturelle, musicale et pédagogique semble suffisante pour envisager une poursuite des études en cursus DE ou bien si une poursuite provisoire du seul cursus DNSPM paraît préférable.

2. Discipline « Formation musicale »

Dans cette discipline, le cursus DNSPM n'existe pas, l'entrée en cursus DE est donc conditionnée à la réussite d'un concours d'entrée spécifique (cf. Article 11).

ARTICLE 31 – GÉNÉRALITÉS DU CURSUS DE

Les objectifs et contenus de la formation sont répartis en six unités d'enseignement.

UE 1 : Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales

Il est essentiel que le.la futur.e enseignant.e :

- puisse poursuivre et approfondir une pratique musicale tout au long de son parcours d'étude ;
- puisse développer des compétences dans d'autres disciplines artistiques, alimentant son projet pédagogique et favorisant son insertion au sein de l'équipe pédagogique des établissements dans lesquels il/elle sera appelé-e à travailler.

C'est pourquoi, l'UE 1 offre aux étudiant-es :

- **Dans les disciplines « Enseignement instrumental et vocal » et « Accompagnement »** : la possibilité de parachever leur formation dans leur discipline (le cas échéant, leur domaine et leur option), de pratiquer la musique d'ensemble et de s'initier à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux ;
- **Dans la discipline « Direction d'ensembles » (option : vocaux)** : la possibilité d'approfondir leur pratique de chef-fe de chœur et de compléter celle-ci d'une formation à la direction d'ensembles instrumentaux, à l'harmonie au clavier et à la physiologie de la voix ;
- **Dans la discipline « Formation musicale »** : la possibilité de développer toutes les compétences techniques et artistiques mobilisées et/ou cultivées dans un cours de FM (chant, clavier, rythme, direction d'ensembles).

UE 2 : Construire et organiser sa réflexion pédagogique

Cette UE regroupe aussi bien les aspects théoriques que pratiques de la formation pédagogique du/de la futur-e enseignant-e. Y sont dispensés :

- Des enseignements délivrés par des praticien-nes de terrain relatifs à certains modèles ou situations pédagogiques particulières : méthodes actives, méthode Martenot, méthode Emile Jaques-Dalcroze, pédagogie de petit et de grand groupe, accompagnement de groupe dans les musiques actuelles (pour les étudiant-es de ce domaine), accueil des élèves en situation de handicap, etc. ;
- Un ensemble spécifique de cours pratiques relatifs à la place du corps dans la pratique et la transmission de la musique, dans sa dimension tant instrumentale que rythmique ;
- Des cours de didactique spécialisée par discipline, par domaine et par option (questionnant aussi bien la structuration d'une séance, la prise en compte du profil des élèves, la définition des objectifs, la progressivité des apprentissages, la relation entre oralité et écriture, celle entre la FM et l'instrument, etc.) ;
- Des séminaires de didactique générale et de sciences de l'éducation permettant d'alimenter la réflexion et le recul critique de l'enseignant-e ;
- Une articulation entre formation et pratique pédagogique de terrain (via un stage tutoré dans un conservatoire d'Ile-de-France).

UE 3 : Développement de sa pratique et de sa culture

Cette UE a pour objectif de développer deux des qualités essentielles du/de la futur-e enseignant-e : la créativité et l'autonomie. Dans cette perspective l'acquisition de plusieurs techniques est proposée dans les domaines de :

- l'arrangement, l'écriture et la composition de pièces pédagogiques ;
- la MAO et l'utilisation des ressources numériques ;
- l'analyse musicale.

UE 4 : Documentation et écriture d'un travail de recherche pédagogique

Ce travail de recherche sur un sujet lié à la pédagogie permet une réflexion sur les pratiques et les contenus d'enseignement, en vue d'une mise en application concrète. Il fait appel à des qualités coordonnées :

- le choix d'un sujet pertinent du point de vue musical et concret dans ses applications pédagogiques ;
- l'acquisition d'une véritable méthodologie dans la recherche de l'information, la documentation, l'organisation du propos et du discours écrit ;
- la capacité à développer un discours pédagogique, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral (notamment à la soutenance) ;
- le souci de poursuivre la recherche et la remise en question tout au long de la carrière.

UE 5 : Être acteur-riche d'un projet artistique et pédagogique

L'arrêté du 5 mai 2011 modifié relatif au Diplôme d'Etat de professeur-e de musique stipule que la formation à ce diplôme doit notamment permettre à l'étudiant-e de réaliser « un projet artistique à vocation pédagogique ». Cette préconisation entérine la place essentielle aujourd'hui prise, dans les conservatoires, par la conception et la conduite de « projets » – supposant la mise en place, par l'enseignant-e, d'une authentique « pédagogie par projets ».

Un « projet artistique », imaginé dans un contexte pédagogique, est une entreprise collective, orientée vers une production concrète, induisant à cet effet un certain nombre de tâches et favorisant, par la même, un certain nombre d'apprentissages identifiables – lesquels constituent les objectifs pédagogiques du projet. La réalisation du projet vise à favoriser la coopération et la prise d'autonomie des élèves ; elle alimente leur motivation et leur engagement. Elle permet aussi de donner une perspective profondément artistique aux apprentissages : ceux-ci convergent en effet vers la production d'un spectacle, mobilisant la créativité des élèves et permettant, dans sa conception, d'inscrire la pratique musicale dans une dimension culturelle et de l'enrichir par la découverte d'autres pratiques artistiques.

Pour aider l'étudiant-e dans l'élaboration et la réalisation d'un tel projet, le Pôle Sup'93 propose, dans le cadre de cette UE, des cours de méthodologie et un accompagnement individualisé.

UE 6 : Connaissance de l'environnement professionnel et territorial

Cette UE est composée d'un stage d'observation permettant à l'étudiant-e d'appréhender le fonctionnement d'un établissement d'enseignement artistique (projet d'établissement, organisation des services, projets pédagogiques, etc.) et de cours ou d'ateliers relatifs :

- aux enjeux et aux modalités de l'action culturelle sur un territoire et en direction de publics donnés ;
- au fonctionnement d'un établissement d'enseignement artistique spécialisé public ;
- aux textes-cadres organisant l'enseignement artistique spécialisé public en France et au statut des enseignant-es ;
- à la manière de rédiger un CV et/ou un acte de candidature.

ARTICLE 32 – TABLEAUX DES CURSUS DE

La composition des parcours d'étude et les spécificités de chaque discipline sont détaillées dans les tableaux suivants (p. 43 à 48).



Diplôme d'Etat de professeur de musique

Discipline : Enseignement vocal et instrumental
Formation initiale articulée avec le DNSPM

**1. Domaine Classique à contemporain
a - option CHANT - Page 2**

DE3	UE	ECTS	EC	Composantes de l'EC	Leur contenu	Dispense par un enseignant	VAA	Volume horaire semestriel	Début d'organisation des cours	Temps de travail individuel estimé	Fin de technique	Evaluation	Coût des matières évaluées (cf. tableaux annexes des compétences)	ou autre compétence BACP	Bois de compétences Baccalauréat, Sésame			
SEMESTRE 5	UE1 : Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	6	Discipline principale	Chant	Pile Sup 33	Selon option	Non	11,5	à 30 hebdomadaire		30 SEP 2017-15	Equivalence DNSPM	P.P.11, P.12, P.13, P.14, P.15	BC6	BC6a/BC6b			
		1			Musique de chambre	Pile Sup 34	Selon groupe	Non	3	12 hebdomadaire		30 SEP 2017-15	Equivalence DNSPM	P.P.11, P.12, P.13, P.14, P.15	BC6			
	UE2 : Organiser et réaliser pédagogiquement, enseigner une discipline musicale, Relever et orienter	7	Mise en situation pédagogique	Accompagnement au ténor	Etablissement d'enseignement artistique spécialisé	Tuteur pédagogique	Sandrine Belgrine Beyer	OUI	4	Rendez-vous individuels avec les élèves	11	30 OCT 18-18h00	Epreuve pédagogique de chant	1.1.10 1.1.11	BC6b BC9	BC1a BC5g		
		1						Didactique spécialisée	Pile Sup 33	Dominique Desbouché	OUI	6	3 cours de 3h	0	14 OCT 18-18h00	Travail à rendre et dossier de lecture	1.1.14	BC1g
	UE3 : Conserver et mettre en œuvre un projet pédagogique dans une discipline musicale	6	Projet artistique à vocation pédagogique	Accompagnement à la guitare	Etablissement d'enseignement artistique spécialisé	Marie Cavalier	OUI	2	Rendez-vous individuels	30	14 OCT 18-18h00	Evaluation continue	1.1.16	BC7	BC4 BC5g			
		1					Didactique spécialisée	Pile Sup 33	Dominique Desbouché	OUI	6	3 cours de 3h	0	14 OCT 18-18h00	Travail à rendre et dossier de lecture	1.1.14	BC1g	
	UE4 : Documenter et écrire un travail de recherche pédagogique	6	Relation à la recherche pédagogique	Médiation du travail de recherche pédagogique (1)	Pile Sup 33	Charles Ardin	OUI	4	Travail individuel de recherche en atelier	30	14 OCT 18-18h00	Evaluation continue	1.1.5, 1.11, 1.12 1.1.13, 1.14, 1.16 1.1.15, 1.17, 1.17	BC1a BC7 BC8 BC9	BC1a BC4 BC5g			
		1					Didactique spécialisée	Pile Sup 33	Marie Anne Rollat	OUI	9	2 cours en groupe et 2 cours en 1/1	1	14 OCT 18-18h00	Evaluation continue	1.1.10, 1.11	BC1b	
	UE5 : Participer au projet artistique, pédagogique et territorial de l'établissement d'enseignement artistique	1	Environnement professionnel (1)	Séminaire et développer un projet artistique	Pédagogie musicale - Paris	Genevieve Nancy	OUI	3	1 séminaire de 3h	0	14 OCT 18-18h00	Evaluation continue	1.1	BC9	BC4 BC5g			
		1					Recherche professionnelle et ses enjeux	Pédagogie musicale - Paris	Genevieve Nancy	OUI	3	1 séminaire de 3h	0	14 OCT 18-18h00	Evaluation continue	1.1	BC9	BC4 BC5g
1		Accueil des publics en difficulté					Enquêter la musicothérapie	Pile Sup 33	Sarah Moore	OUI	2	Conférence	0	14 OCT 18-18h00	Evaluation continue	1.1.11, 1.12	BC9	BC5g
total ECTS 5g		36																
SEMESTRE 6	UE1 : Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	7	Discipline principale	Chant	Pile Sup 33	Selon option	Non	11,5	à 30 hebdomadaire		30 SEP 2017-15	Recht	P.P.11, P.12, P.13, P.14, P.15	BC6	BC6a/BC6b			
		1			Musique de chambre	Pile Sup 34	Selon groupe	Non	3	12 hebdomadaire		30 SEP 2017-15	Equivalence DNSPM	P.P.11, P.12, P.13, P.14, P.15	BC6			
	UE2 : Organiser et réaliser pédagogiquement, enseigner une discipline musicale, Relever et orienter	1	Didactique spécialisée	Médiation de dossier didactique	Travail personnel			Non		Travail individuel	8	14 OCT 18-18h00	Travail à rendre et dossier de lecture	1.1.14	BC1g			
		7						Projet artistique à vocation pédagogique	Montage, priorités et bilan de projet artistique à vocation pédagogique	Pile Sup 33	Accompagnement Marie Cavalier	OUI	4	Rendez-vous de suivi individuels	6	14 OCT 18-18h00	Evaluation continue	1.1.16
	UE3 : Conserver et mettre en œuvre un projet pédagogique dans une discipline musicale	2	Relation à la recherche pédagogique	Soutenance et travail de recherche pédagogique (2)	Pile Sup 33	Charles Ardin	OUI					6	1 cours de 3h	10	14 OCT 18-18h00	Travail à rendre et Mémoire de recherche pédagogique	1.1.5, 1.11, 1.12 1.1.13, 1.14, 1.15 1.1.16, 1.17, 1.17	BC1a BC7 BC8 BC9
		1					Didactique spécialisée	Pile Sup 33	Autonomie accompagnée	OUI	6	Travail individuel + accompagnement	0	14 OCT 18-18h00	ET soutenance de travail	1.1.14, 1.15, 1.17	BC1g	
	UE4 : Acquies des compétences transversales	1	MAD et ressources numériques	Musique et tablettes numériques	Pile Sup 33	Jean Yves Semard	OUI	10	3 cours de 3h	3	14 OCT 18-18h00	Evaluation continue	1.1.11, 1.12, 1.13 1.1.14, 1.15, 1.17 1.1.17	BC6 BC7 BC8	BC1c			
		1					Environnement professionnel (1)	Préparation aux entretiens professionnels	Pile Sup 34	Benedetta Dodi	OUI	3	1 cours de 3h	2	14 OCT 18-18h00			
	UE5 : Participer au projet artistique, pédagogique et territorial de l'établissement d'enseignement artistique	1	Le projet d'établissement	Pile Sup 33	Benedetta Dodi	Non					0	1 cours de 3h	2	14 OCT 18-18h00	Equivalence DNSPM	Textes complémentaires	BC1a	BC1a BC4 BC5g
		1				Le projet d'établissement					Pile Sup 33	Sandrine Belgrine Beyer	OUI	3	1 cours de 3h	2	14 OCT 18-18h00	
1	Le projet d'enseignement	Pile Sup 33	Helene Fouzel	OUI	0	1 cours de 3h					2	14 OCT 18-18h00						
total ECTS 5g		36																

POLE SUP 33

Diplôme d'Etat de professeur de musique
 Discipline : enseignement instrumental et vocal
 Formation initiale articulée avec le DNSPM

1. Domaine Classique à contemporain -

b - Options INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE & c - Options INSTRUMENTS POLYPHONIQUES - SAXOPHONE - Page 1

En gris : équivalences validées par le parcours DNSPM

DE1	Semestres	Année scolaire commune DE-DNSPM	Voir maquette DNSPM correspondante	
		total ECTS S1	30	
Semestres	Année scolaire commune DE-DNSPM	Voir maquette DNSPM correspondante		
		total ECTS S2	30	

Si le total d'entrée à la formation initiale au Diplôme d'Etat est valide
 En fin de DNSPM ou 21 Cours DE2 réalisés dès l'année suivante en parallèle du DNSPM ou 30 cours DE2 réalisés - DE2a et DE2b
 En fin de DNSPM (obtention diplôme DNSPM) : Cours DE2 réalisés dès l'année suivante en deux semestres

DE2 a	UE	ECTS	EC	Composantes de l'EC	Lieu de cours	Dispensé par	VAA	Volume horaire semestriel	Détail d'organisation des cours	Temps de travail individuel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences spécifiques évaluées (cf tableau index des compétences)	du Bloc de compétences RNCP	Blocs de compétences transversales						
semestre 3 ou année DE2 a	UE1 - Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	5	Discipline principale	Instrument	Pôle Sup 33	Selon option	Non	22,5	21x30 hebdomadaire	0	100% UE1-10	Equivalence DNSPM	1,2,3,11,13,14,15,16	BC06							
		4						Culture Musicale	Analyse	Pôle Sup 33	Séverin Legoux / JF Boukolza / Nicolas Jortie	Oui	30			3x hebdomadaire	0	100% UE1-11	Equivalence DNSPM	1,3,7,9,14	BC07
		4						Musique de chambre		Pôle Sup 33	Séverin Legoux	Non	15			3x hebdomadaire	0	100% UE1-12	Equivalence DNSPM	9,15	BC08
	UE2 - Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner une discipline musicale, Evaluer et orienter	3	Théories & modèles pédagogiques	Méthodes actives, des outils pour enseigner	Pôle Sup 33	Laurence Rousset-Lecœur	Oui	Non	12	4 cours de 3h	3	40% UE2-13 active	Evaluation continue	5,8,11,12,17,19,21,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45,46,47,48,49,50	BC09	BC04					
									12	4 cours de 3h	0	100% UE2-14	Evaluation continue	6,9,10,13,16,18,20,22,35,42,43,44,45,46,47,48,49,50			BC08				
		3	Didactique générale	Ergonomie du geste instrumental	Pôle Sup 33	Isabelle Loheloux	Non	Non	12	4 cours de 3h	0	100% UE2-15	Evaluation continue	3,5,11,15	BC07						
									12	4 cours de 3h	0	100% UE2-16	Evaluation continue	1,6,7,14,40,45	BC08						
		3	Didactique générale	L'innovation dans l'apprentissage instrumental	Pôle Sup 33	Philippe Lallite	Non	Non	9	3 cours de 3h	0	100% UE2-17	Evaluation continue	35,39	BC05						
									9	3 cours de 3h	3	100% UE2-18	Evaluation continue	1,1,6,10,12,16,17,21,22,28,29	BC08						
	3	Structure & analyse de cours	Pôle Sup 33	Adrien Bourg	Non	Non	12	4 cours de 3h	0	100% UE2-19	Evaluation continue	22,30,36	BC08								
	UE3 - Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique dans une discipline musicale	1,5	Pédagogie par projet	Méthodologie de la pédagogie par projet	Pôle Sup 33	Marie Cavellier - Agnès Vestermann	Oui	12	4 cours de 3h	1	100% UE3-20	Evaluation continue	1,3,4,7,10,13,14,16,18,21,23,24,27,28,29	BC09	BC09						
	UE4 - Documentation et écriture d'un travail de recherche pédagogique	3	Initiation à la recherche pédagogique	Méthodologie et accompagnement de la recherche pédagogique #2	Pôle Sup 33 - Médiathèque Anne-Cécile - Médiathèque Philharmonie de Paris - IMF	Charles Arden	Oui	12	4 cours de 3h	4	100% UE4-21	Evaluation continue	2,8,9,10,13,11,12,14,17,18,19,21,22,23,27,28,29,30,31,32,33,37	BC06	BC09						
	UE5 - Acquiescer des compétences transversales	1	Direction d'ensembles	Initiation à la direction d'ensembles vocaux #1	Pôle Sup 33	Marlene Guergand	Oui	Non	6	2 cours de 3h	3	100% UE5-22	Evaluation continue	5,6,7,10,11,15,16,18	BC12	BC04					
		1,5							Direction d'ensembles instrumentaux #1	Pôle Sup 33	Alexandre Grandé	Oui	9	3 cours de 3h	4		100% UE5-23	Evaluation continue	3,5,6,8,9,12,13,14,15,16,18	BC13	
	UE6 - Participer au projet éducatif, pédagogique et territorial de l'établissement d'enseignement artistique	2	Langues				à distance - ONED	Oui	0	30	100% UE6-24	Equivalence DNSPM	18,19,20	BC07	BC09						
1		Stage d'observation														Préparation au stage observation	Pôle Sup 33	Sandrine Béghine-Rever	Oui	1	1 présentation
total ECTS S3		30																			

DE2 b	UE	ECTS	EC	Composantes de l'EC	Lieu de cours	Dispensé par	VAA	Volume horaire semestriel	Détail d'organisation des cours	Temps de travail individuel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences spécifiques évaluées (cf tableau index des compétences)	du Bloc de compétences RNCP	Blocs de compétences transversales						
semestre 4 ou année DE2 b	UE1 - Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	6	Discipline principale	Instrument	Pôle Sup 33	Selon option	Non	22,5	21x30 hebdomadaire	0	100% UE1-10	Equivalence DNSPM	1,2,3,11,13,14,15,16	BC06							
		4						Culture Musicale	Analyse	Pôle Sup 33	Séverin Legoux / JF Boukolza / Nicolas Jortie	Oui	30			3x hebdomadaire	0	100% UE1-11	Equivalence DNSPM	1,3,7,9,14	BC07
		4						Musique de chambre		Pôle Sup 33	Séverin Legoux	Non	15			3x hebdomadaire	0	100% UE1-12	Equivalence DNSPM	9,15	BC08
	UE2 - Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner une discipline musicale, Evaluer et orienter	3	Théories & modèles pédagogiques	Notion de pédagogie fondement #1	Pôle Sup 33	Fabien Carleveau	Oui	Non	12	4 cours de 3h	3	100% UE2-13 active	Evaluation continue	3,7,9,14,16,18,19,21,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45,46,47,48,49,50	BC09	BC04					
									12	4 cours de 3h	0	100% UE2-14	Evaluation continue	1,3,4,5,6,8,10,11,12,13,15,16,17,18,19,20,22,35,42,43,44,45,46,47,48,49,50			BC08				
		3	Didactique spécialisée	Les situations collectives d'apprentissage	Pôle Sup 33	Interventions spécialisées	Oui	Non	9	3 cours de 3h	0	100% UE2-15	Evaluation continue	3,9,10,11,15,16,17,21,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,37	BC08						
									9	3 cours de 3h	3	100% UE2-16	Evaluation continue	1,3,10,11,15,16,17,21,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,37	BC08						
		3	Didactique spécialisée	Didactique instrumentale	Pôle Sup 33	Selon option	Non	Non	15	5 cours de 3h	6	100% UE2-17	Evaluation continue	1,3,4,7,10,13,16	BC07						
									15	5 cours de 3h	5	100% UE2-18	Evaluation continue	1,3,4,6,9,10,11,15,17,18,21,23,24,25,26,29,30	BC08						
	3	Mise en situation pédagogique	Préparation du stage de tutorat pédagogique	Pôle Sup 33	Sandrine Béghine-Rever	Oui	1	1 cours de 3h	0	100% UE2-19	Evaluation continue	13,17	BC10								
	2	Langue (ou DE2 en une année uniquement)					à distance - ONED	Oui	0	30	100% UE6-24	Equivalence DNSPM	18,19,20	BC07	BC09						
	UE3 - Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique dans une discipline musicale	1	Accueil des publics en difficulté	Fondamentaux de la pédagogie musicale adaptée aux publics en situation de handicap	Pôle Sup 33	Estèves Suzanne (association ME SH)	Oui	12	4 cours de 3h (1 cours général et 3 cours en 1/2 groupes)	0	100% UE3-20	Evaluation continue		BC09	BC04						
	0,5	Pédagogie par projet	Méthodologie de la pédagogie par projet	Pôle Sup 33	Marie Cavellier	Oui	1	1 cours de 3h	0	100% UE3-21	Evaluation continue	1,3,4,7,10,13,14,16,18,21,23,24,27,28,29,30,31,32,33,37	BC09								
	UE4 - Documentation et écriture d'un travail de recherche pédagogique	3	Initiation à la recherche pédagogique	Méthodologie et accompagnement de la recherche pédagogique #2	Pôle Sup 33 - Médiathèque Anne-Cécile - Médiathèque Philharmonie de Paris - IMF	Charles Arden	Oui	Non	6	2 cours de 3h	3	100% UE4-21	Evaluation continue	2,8,9,10,13,11,12,14,17,18,19,21,22,23,27,28,29,30,31,32,33,37	BC06	BC09					
									6	2 cours de 3h	0	100% UE4-22	Evaluation continue	selon thématique	BC05						
UE5 - Acquiescer des compétences transversales	3	Direction d'ensembles	Initiation à la direction d'ensembles vocaux #2	Pôle Sup 33	Marlene Guergand	Oui	Non	6	2 cours de 3h	3	100% UE5-22	Evaluation continue	5,6,7,10,11,15,16,18	BC12	BC04						
	1,5							Direction d'ensembles instrumentaux #2	Pôle Sup 33	Alexandre Grandé	Oui	12	4 cours de 3h	5		100% UE5-23	Evaluation continue	3,5,6,8,9,12,13,14,15,16,18	BC13		
UE6 - Participer au projet éducatif, pédagogique et territorial de l'établissement d'enseignement artistique	3	Stage d'observation	Établissement d'enseignement artistique spécialisé		Réfrent	Oui	Non	44	10h de stage et rédaction du rapport	4	100% UE6-25	Rapport de stage Possibilité d'équivalence mandat d'attribution de participation à la vie associative du Pôle 200000	13,17	BC10	BC04						
								1	Médiation (environnement pm)	Concevoir et conduire une séance de médiation	Pôle Sup 33	Cécile Villeneuve Michèle Andrieu	Non	12	1 cours de 3h (2 cours regroupés et 1 cours en 1/2 groupe) + 1 conférence	0	100% UE6-26	Equivalence DNSPM	1,4,5,8,12,16,17,18,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,37	BC06	BC08
total ECTS S4	30																				

POLE SUP³



Diplôme d'Etat de professeur de musique
Discipline : Enseignement vocal et instrumental
 Formation initiale articulée avec le DNSPM

2 - Domaine jazz & musiques improvisées
 TOUTES OPTIONS - Page 1

En gris : équivalences validées par le parcours DNSPM

DE1	Semestre 1	Année sode commune DE DNSPM	Voir maquette DNSPM correspondante	
		total ECTS S1	30	
Semestre 2	Année sode commune DE DNSPM	Voir maquette DNSPM correspondante		
		total ECTS S2	30	

DE2 a	UE	ECTS	EC	Composantes de l'EC	Lieu du cours	Diagnost. par enseignant, s.de	VAA	volume horaire bi-mensuel	Détail d'organisation des cours	Temps de travail individuel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences spécifiques évaluées (cf. tableau index des compétences)	du Bloc de compétence RMP	Blocs de compétences transversales sollicités	
																En fin de 2 ^{ème} année à la formation initiale au Diplôme d'Etat est validé En fin de DNSPM ou à l'issue de l'année suivante en parallèle du DNSPM ou à la fin de l'année suivante à deux semestres En fin de DNSPM (colonne diplôme DNSPM) : Cours DE 2 réalisés l'année suivante, en deux semestres
Semestre 3 ou année DE2 a	UE1 : Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	5	Discipline principale	Atelier collectif répertoire et styles	Pôle Sup ³	Vincent Segal	Non	60	1h hebdomadaire		1-11 DNSP 161,19	Equivalence DNSPM	2,8 7,11,13,21,22,30	BC06		
																5
	5	Théories & modèles pédagogiques	Méthodes actives : des outils pour enseigner	Pôle Sup ³	Laurence Renault-Lescur	Oui	12	4 cours de 1h	3	1-10 UE1, 16-18 UE1	Evaluation continue	5,8,9,11,15,17,19,22 2,3,5,6,8,9,11,15,16 2,3,5,8,9,11,14,19,21,24,25,28	BC06 BC07 BC08			
															4	Didactique générale
	4	Didactique générale	Ergonomie du geste instrumental	Pôle Sup ³	Isabelle Loxevoir	Non	12	4 cours de 1h	0	1-06 UE1 161	Evaluation continue	5,15,19,21,22 3,9,11,15 1,6,7,14,16	BC06 BC07 BC08	BC04		
															2	Structure & analyse de cours
	1	Mise en situation pédagogique	Préparation du stage de formation pédagogique	Pôle Sup ³	Sandrine Béguine-Rever	Oui	3	1 cours de 1h	0	1-06 UE1 161	Evaluation continue	1,8 29 1,14	BC08 BC09			
															UE3 : Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique dans une discipline musicale	1,5
	UE4 : Documentation et sortie d'un travail de recherche pédagogique	1,5	Initiation à la recherche pédagogique	Méthodologie et accompagnement de la recherche pédagogique A1	Pôle Sup ³	Médiathèque Aimé Césaire - Médiathèque Philharmonie de Paris - BNF	Charles Arden	Oui	12	4 cours de 1h	4	1-06 UE1 161	Evaluation continue	2,3,5,8,10,11,12,22 1,7,13,14,18 3 1,3,5,11,12,17		
															UE5 : Acquies des compétences transversales	1
	1,5	Direction d'ensembles instrumentaux A1	Pôle Sup ³	Alexandre Grandjeu	Oui	9	3 cours de 1h	4	1-06 UE1 161	Evaluation continue	3,5,8,9,11,13,15,16,18	BC07 BC11				
														2	Langues	à distance / ONED
	UE5 : Participer au projet artistique, pédagogique et territorial de l'établissement d'enseignement artistique	0,5	Stage d'observation	Préparation au stage d'observation	Pôle Sup ³	Sandrine Béguine-Rever	Oui	2	1 présentation	0	1-06 UE1 161	Evaluation continue	1,8 17			
														total ECTS S3	30	

DE2 b	UE	ECTS	EC	Composantes de l'EC	Lieu du cours	Diagnost. par enseignant, s.de	VAA	volume horaire bi-mensuel	Détail d'organisation des cours	Temps de travail individuel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences spécifiques évaluées (cf. tableau index des compétences)	du Bloc de compétence RMP	Blocs de compétences transversales sollicités	
																En fin de 2 ^{ème} année à la formation initiale au Diplôme d'Etat est validé En fin de DNSPM ou à l'issue de l'année suivante en parallèle du DNSPM ou à la fin de l'année suivante à deux semestres En fin de DNSPM (colonne diplôme DNSPM) : Cours DE 2 réalisés l'année suivante, en deux semestres
Semestre 4, ou année DE2 b	UE1 : Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	6	Discipline principale	Ateliers collectifs répertoire et styles	Pôle Sup ³	Vincent Segal	Non	60	1h hebdomadaire		1-11 DNSP 161,19	Equivalence DNSPM	2,8 7,11,13,21,22,30	BC06		
																5
	3	Didactique générale	Didactique de la créativité	Pôle Sup ³	Fabien Carlesteau	Oui	6	2 cours de 1h	2	1-06 UE1 161	Evaluation continue	3,7,9,11,14,18,24,25,28,29	BC06 BC09			
															1	Théories et modèles pédagogiques
	3	Didactique spécialisée	La FM dans la jazz et les musiques actuelles	Pôle Sup ³	Laurence Colombani	Oui	6	2 cours de 1h	2	1-06 UE1 161	Evaluation continue	19 1,3,5,11,12,17,25,26	BC06 BC07 BC08			
															0	Mise en situation pédagogique
	2	Langues (cas de l'UE en année uniquement)	à distance / ONED	Pôle Sup ³	Sandrine Béguine-Rever	Oui	3	1 cours de 1h	0	1-06 UE1 161	Evaluation continue	1,8 29 14	BC07 BC08	BC03		
															UE3 : Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique dans une discipline musicale	1
	2	Projet artistique à vocation pédagogique	Méthodologie de la pédagogie par projet	Pôle Sup ³	Marie Cavalier	Oui	3	1 cours de 1h	0	10-11 UE1 161,19	Evaluation continue	1,4,7,10,14,18,19,21,24,27,28,29	BC08 BC09	BC 04		
															UE4 : Documentation et sortie d'un travail de recherche pédagogique	1
	1	Accompagnement de groupes	Journées d'études - Conférences - Tables rondes - Cours thématiques et bande	Partenariat MAND	Lieux divers	Intervenants des journées et colloques	Non	6	selon événements	0	1-06 UE1 161	Evaluation continue	selon thématique	BC04 BC05 BC06		
															UE5 : Acquies des compétences transversales	2
	UE5 : Participer au projet artistique, pédagogique et territorial de l'établissement d'enseignement artistique	0,5	Stage d'observation	Etablissement d'enseignement artistique spécialisé	Pôle Sup ³	Réfèrent	Oui	30	1h de stage et réduction du rapport	5	1-06 UE1 161	Rapport de stage Possible d'équivalence mesuré à l'effet et participation à la vie associative de l'élève (BBOZ)	1,8 17	BC 10		
															total ECTS S4	30



Diplôme d'Etat de professeur de musique

Discipline : Enseignement vocal et instrumental
Formation initiale articulée avec le DNSP/M

2 - Domaine jazz & musiques improvisées
TOUTES OPTIONS - Page 2

DE3	UE	ECTS	EC	Composantes de l'EC	Lieu du cours	Développé par enseignante, le/de	VAA	volume horaire	Détail organisation des cours	Temps de travail individuel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences (spécifiques évaluées) (cf tableaux liées des compétences)	du Bloc de compétence	Blocs de compétences associées	
semestre 5	UE1 Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	6	Discipline principale	Atelier collectif Répertoires et styles	Fila Sup33	Sélim Agnès	Non	60	4h hebdomadaire		1.04/UE1/F10	Equivalence DNSP/M	2 à 7,10,11,12,13,21,30	BC05	BC09/BC14	
	UE2 - Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner une discipline musicale, Evaluer et valider	7	Mise en situation pédagogique	Accompagnement au ténor	Etablissement d'enseignement artistique localisé	Fila Sup33	Sandra Bégnine Reyer	Oui	4	Rendez-vous individuels avec référent.e	22	1.04/UE2/Tenor	Epreuve devant jury	1 à 30 1 à 14	BC08 BC09	BC04 BC05
		1	Didactique spécialisée	Objets et didactique Dossier de didactique	Fila Sup33	Domique Duvollet	Oui	6	2 cours de 3h	0	1.04/UE2/Did	Evaluation continue	1 à 14	BC09		
	UE3 - Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique dans une discipline musicale	7	Projet artistique à vocation pédagogique	Accompagnement de réalisation du projet	Etablissement d'enseignement artistique localisé	Fila Sup33	Marie Cavalier	Oui	3	Rendez-vous individuels	30	1.04/UE3/Projet	Evaluation continue	1 à 15	BC07	BC04 BC05
	UE4 : Documentation et soutien d'un travail de recherche pédagogique	7	Initiation à la recherche pédagogique	Rédaction d'un travail de recherche pédagogique #1	Fila Sup33	Charles Arden	Oui	4	Travail individuel de recherche et d'écriture	30	1.04/UE4/Doc	Travail à rendre : Mémoire de recherche pédagogique	2 à 5, 8, 10, 13 à 22 1, 7, 7, 11, 13, 15, 17, 19, 21	BC06 BC07 BC08 BC09	BC04 BC05 BC09	
		2	Environnement professionnel #1	Structurer et développer son projet artistique	Fila Sup33	Marianne Rollot	Oui	9	2 cours en groupe de 4h	2	1.04/UE4/Env	Equivalence de DNSP/M	4, 8, 9, 10, 11	BC08	BC04	
	UE5 : Participer au projet artistique, pédagogique et institutionnel de l'établissement d'enseignement artistique	2	Environnement professionnel #1	Les cadres réglementaires	Philharmonie de Paris	Genevieve Nancy	Oui	3	1 session de 3h	2	1.04/UE5/Env	Equivalence DNSP/M	12	BC08	BC04 BC05	
1		Accueil des publics et de l'élève	Le monde professionnel et ses enjeux Enseigner la musique aux amateurs Sensibilisation agressive	Philharmonie de Paris Fila Sup33	Genevieve Nancy Boris Morin Charlotte Berthouche	Oui Oui Oui	3 3 2	1 session de 3h Conférence	9	1.04/UE5/Env	Evaluation continue	11,12,13	BC09	BC04		
total ECTS S5		30														
semestre 6	UE1 Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	7	Discipline principale	Atelier Répertoires et styles	Fila Sup33	Vincent Segal	Non	60	4h cours hebdomadaire		1.04/UE1/Doc	Equivalence DNSP/M	2 à 7,10,11,12,13,21,30	BC05	BC09/BC14	
	UE2 - Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner une discipline musicale, Evaluer et valider	2	Didactique spécialisée	Rédaction du dossier d'écriture	Fila Sup33	Travail personnel	Non		Travail individuel	8	1.04/UE2/Did	Travail à rendre : Dossier d'écriture	1 à 14	BC09		
	UE3 - Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique dans une discipline musicale	7	Projet artistique à vocation pédagogique	Montage, présentation et bilan du projet artistique à vocation pédagogique	Fila Sup33	Accompagnement Marie Cavalier	Oui	45	Rendez-vous de suivi individuel	5	1.04/UE3/Projet	Evaluation continue	1 à 15	BC07	BC04 BC05	
	UE4 : Documentation et soutien d'un travail de recherche pédagogique	7	Initiation à la recherche pédagogique	Soutenance blanche	Fila Sup33	Charles Arden	Oui	4	1 cours de 3h et travail en petits groupes 3h	26	1.04/UE4/Doc	Epreuve devant jury	2 à 5, 8, 10, 13 à 22 1, 7, 7, 11, 13, 15, 17, 19, 21	BC06 BC07 BC08 BC09	BC04 BC05 BC09	
		2	Environnement professionnel #2	Soutenance d'un travail de recherche pédagogique	Fila Sup33	Autonomie accompagnée	Oui	6	Travail et écriture de soutenance							
	UE5 : Acquérir des compétences transversales	2	MAO et ressources numériques	Maillage assisté par ordinateur	Fila Sup33	Non-Hors-Bénédictin	Oui	15	5 cours de 3h	3	1.04/UE5/MAO	Evaluation continue	10,14,16,20,22 4, 11, 12, 13, 15, 20,22	BC06 BC07 BC08	BC04	
	UE6 : Participer au projet artistique, pédagogique et institutionnel de l'établissement d'enseignement artistique	5	Environnement professionnel #2	Préparation aux entretiens professionnels	Fila Sup33	Benedicte Dedin	Oui	3	1 cours de 3h	2	1.04/UE6/Env					
			Le projet d'établissement	Fila Sup33	Benedicte Dedin	Oui	3	1 cours de 3h	2	1.04/UE6/Env						
			Egalité F/H	Fila Sup33	Benedicte Dedin	Non	6	2 cours de 3h	2	1.04/UE6/Env	Equivalence de DNSP/M	Toutes compétences	BC13	BC02 BC04 BC05		
			Les textes cadres et le conseil d'administration	Fila Sup33	Sandra Bégnine Reyer	Oui	3	1 cours de 3h	2	1.04/UE6/Env						
			Le projet d'enseignement	Fila Sup33	Hélène Houzel	Oui	9	3 cours de 3h	2	1.04/UE6/Env						
total ECTS S6		30														

POLE SUP93



Diplôme d'Etat de professeur de musique -
Discipline enseignement vocal et instrumental
 Formation initiale articulée avec le DNSPM

3 - Domaine Musique ancienne

Options : flûte à bec, violon, violoncelle, viole de gambe, luth, théorbe et clavecin - Page 1

En gris : équivalences validées par le parcours DNSPM

DE1	Semestre 1	Année socio commune DE DNSPM	Voir maquette DNSPM correspondante									
		total ECTS S1	30									
DE2	Semestre 2	Année socio commune DE DNSPM	Voir maquette DNSPM correspondante									
		total ECTS S2	30									

Si le test d'entrée à la formation initiale au Diplôme d'Etat est validé
 En fin de DNSPM ou 2 : Casus DE3 valide des ECTS suivants en parallèle du DNSPM ou en deux années - DE3 et DE3b
 En fin de DNSPM (obtention diplôme DNSPM) : Casus DE3 valide des ECTS suivants en deux semestres

DE2 a	UE	ECTS	EC	Composantes de l'EC	Lieu du cours	Diligence par enseignant, e.e.	VAA	volume horaire semestriel	Détail d'organisation des cours	Temps de travail individuel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences spécifiques évaluées (cf tableau Index de compétences)	du BCC de compétence INCFP	Index de compétences transversales (BCC1 à BCC5)		
Semestre 3 - 40 ECTS DE 3	UE1 Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	5	Discipline principale	Instrument	Pôle Sup'93	Selon option	Non	22,5	103h hebdomadaires		1 UE DSP/ULH	Equivalence DNSPM	2, 7, 11, 13, 21, 23, 30	BC06			
		4														Culture musicale	Analyse XVIIe et XVIIIe
	UE3 Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner une discipline musicale, Evaluer et orienter	4	Ecriture	Thèmes & modules pédagogiques	Méthodes actives	Pôle Sup'93	Laurence Renault-Lesore	Oui	12	4 cours de 3h	3	4 UE U3 M3H active	Evaluation continue	5, 8, 11, 15, 17, 13, 22 2, 3, 5, 8, 9, 14, 18, 21, 23, 25, 28	BC06 BC07 BC08	BC04	
					Sensibilisation Méthode Delonca	Pôle Sup'93	L. Desvès-Berger	Oui	12	4 cours de 3h	0	5 UE U3 H3I	Evaluation continue	5, 8, 10, 22 3, 5, 8, 9, 14, 15	BC06 BC07 BC08		
		4	Didactique générale	Ergonomie du geste instrumental	Pôle Sup'93	Isabelle Lorasbox	Non	12	4 cours de 3h	0	4 UE U3 H3P	Evaluation continue	5, 10, 21, 22 1, 4, 7, 11, 14, 15	BC06 BC07 BC08			
					Pédagogie et neurosciences	Pôle Sup'93	Philippe Laitre	Non	9	3 cours de 3h	0	7 UE U3 H3V	Evaluation continue	15, 19 3, 4, 9, 13, 15, 17, 21, 24, 28, 29	BC06 BC07 BC08		
		2	Structure & analyse de cours	Structure et analyse de cours	Pôle Sup'93	Adrien Bourg	Non	12	4 cours de 3h	8	8 UE U3 H3V	Travail réalisé : 2 Grille d'analyse de cours	1, 4, 7, 9, 13, 14, 19, 21, 22 4, 5, 10, 13, 17, 19	BC06 BC08			
					UE3 Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique dans une discipline musicale	1,5	Pédagogie par projet	Méthodologie de pédagogie par projet	Pôle Sup'93	Marie Cavalier - Agnès Vestermann	Oui	12	4 cours de 3h	1	10 UE U3 H3P		Evaluation continue
		UE4 Documentation et soutien d'un travail de recherche pédagogique	1,5	Initiation à la recherche pédagogique	Méthodologie et accompagnement de la recherche pédagogique	Pôle Sup'93 - Médiathèque Aimé Césaire - Médiathèque Philharmonie de Paris - BNF	Charles Ardant	Oui	12	4 cours de 3h	4	11 UE U3 H3P	Evaluation continue	2, 4, 5, 8, 10, 13, 22 1, 2, 7, 11, 14, 15	BC06 BC07 BC08		BC02
						Initiation à la direction d'ensembles vocaux	Pôle Sup'93	Marianne Guergand	Oui	6	2 cours de 3h	3	11 UE U3 H3V	Evaluation continue	5, 6, 10, 12, 13, 15, 18		BC04
		UE5 Acquisir des compétences transversales	1,5	Direction d'ensembles instrumentaux	Direction d'ensembles instrumentaux	Pôle Sup'93	Alexandre Grandé	Oui	9	3 cours de 3h	4	12 UE U3 H3V	Evaluation continue	3, 5, 6, 8, 11, 13, 15, 18	BC03		BC03
						2	Langues	à distance - CNED	Oui	0	0	30	30 DSP/ULH CNED	Equivalence DNSPM	18, 20, 21		BC07 BC08
		UE6 Participer au projet artistique, pédagogique et territorial de l'établissement d'enseignement artistique	0,5	Stage d'observation	Préparation au stage d'observation	Pôle Sup'93	Sandrine Belgrine Reyer	Oui	2	1 présentation	0	12 UE U3 H3V	Evaluation continue	1, 4, 7	BC10		BC02
						total ECTS S3	30										

DE2 b	UE	ECTS	EC	Composantes de l'EC	Lieu du cours	Diligence par enseignant, e.e.	VAA	volume horaire semestriel	Détail d'organisation des cours	Temps de travail individuel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences spécifiques évaluées (cf tableau Index de compétences)	du BCC de compétence INCFP	Index de compétences transversales (BCC1 à BCC5)		
Semestre 4 - 40 ECTS DE 4	UE1 Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	6	Discipline principale	Instrument	Pôle Sup'93	Selon instrument	Non	22,5	103h hebdomadaires		1 DSP/ULH P. O.	Equivalence DNSPM	2, 7, 11, 13, 21, 23, 30	BC06			
		3														Culture Musicale	Analyse XVIIe et XVIIIe
	UE3 Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner une discipline musicale, Evaluer et orienter	3	Ecriture	Didactique de la créativité	Pôle Sup'93	Fabien Gallereau	Oui	6	2 cours de 3h	2	10 UE U3 H3V	Evaluation continue	3, 7, 9, 11, 14, 19, 21, 23, 25, 29	BC06	BC04		
					2	Didactique générale	Notion de pédagogie fondamentale	Pôle Sup'93	Jesus Aguilu	Oui	12	4 semaines	1	10 UE U3 H3V		Evaluation continue	1, 4, 5, 9 1, 4, 15, 18, 19, 29
		1	Thèmes et modules pédagogiques	Didactique du rythme	Pôle Sup'93	Ludovic Prével	Oui	12	4 cours de 3h	0	10 UE U3 H3V	Evaluation continue	2, 5, 10, 14, 15 2, 4, 10, 15, 18, 25, 28, 29	BC06 BC07 BC08			
					La FM dans la musique ancienne	Pôle Sup'93	Intervention spécialisée	Oui	6	2 cours de 3h	2	12 UE U3 H3V	Evaluation continue	19 3, 4, 10, 14, 15		BC06 BC07 BC08	
		3	Didactique spécialisée	Les situations collectives d'apprentissage dans la musique ancienne	Pôle Sup'93	Intervention spécialisée	Oui	9	3 cours de 3h	0	11 UE U3 H3V	Evaluation continue	3, 4, 10, 11, 15, 18, 21, 24, 29	BC06			
					Didactique instrumentale	Sur site ou au Pôle selon l'ensemble d'instrument choisi	Selon option	Non	15	5 cours de 3h	6	12 UE U3 H3V	Evaluation continue	1, 4, 6, 8, 10, 12, 15, 17, 19, 21, 23, 24, 26, 28, 29		BC07 BC08	
		0	Mise en situation pédagogique	Préparation du stage de tuteur pédagogique	Pôle Sup'93	Sandrine Belgrine Reyer	Oui	3	1 cours de 3h	0	9 UE U3 H3V	Evaluation continue	1, 4, 9	BC06 BC08			
					2	Langue (cas du DE2 en une année universitaire)	à distance - CNED	Oui	0	0	30	30 DSP/ULH CNED	Equivalence DNSPM	18, 20, 21		BC07 BC08	BC03
		UE3 Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique dans une discipline musicale	1	Accueil des publics en difficulté	Fondamentaux de la pédagogie musicale adaptés aux publics en situation de handicap	Pôle Sup'93	Suzanne Entress (association MESH)	Oui	12	4 cours de 3h (3 cours général et 1 cours en 12 groupes)	0	11 UE U3 H3V	Evaluation continue			BC06	
						2	Pédagogie par projet	Projet artistique à vocation pédagogique	Pôle Sup'93	Marie Cavalier	Oui	3	1 cours de 3h	0		16 UE U3 H3V	Evaluation continue
		UE4 Documentation et soutien d'un travail de recherche pédagogique	1	Initiation à la recherche pédagogique	Méthodologie et accompagnement de la recherche pédagogique	Pôle Sup'93 - Médiathèque Aimé Césaire - Médiathèque Philharmonie de Paris - BNF	Charles Ardant	Oui	6	2 cours de 3h	3	11 UE U3 H3P	Evaluation continue	2, 4, 5, 8, 10, 13, 22 1, 2, 7, 11, 14, 15		BC06 BC07 BC08	BC02
						Journées d'études - Conférences - Tables rondes - Cours thématiques à l'étranger	Lieux divers	Intervenants des journées et colloques	Non	6	Selon événements	0	12 UE U3 H3V	Evaluation continue		selon thématique	BC04 BC05 BCC
		UE5 Acquisir des compétences transversales	1	Direction d'ensembles instrumentaux	Direction d'ensembles instrumentaux	Pôle Sup'93	Marianne Guergand	Oui	6	2 cours de 3h	2	11 UE U3 H3V	Evaluation continue	5, 6, 10, 12, 13, 15, 18		BC04	
2	Direction d'ensembles instrumentaux					Pôle Sup'93	Alexandre Grandé / direction d'ensemble spécialisé	Oui	12	4 cours de 3h	5	12 UE U3 H3V	Evaluation continue	3, 5, 6, 8, 11, 13, 15, 18	BC03	BC04	
UE6 Participer au projet artistique, pédagogique et territorial de l'établissement d'enseignement artistique	3	Stage d'observation	Etablissement d'enseignement artistique spécialisé	Riférent	Oui	30	30h de stage et rédaction du rapport	5	12 UE U3 H3V	Rapport de stage Possibilité d'équivalence mesurée à l'issue et participation à la vie associative du Pôle Sup'93	1, 4, 7	BC10	BC02				
				1	Médiation (en lien avec le projet)	Concevoir et conduire une séance de médiation Réalisation d'une séance de médiation orale	Camille Villanove Michael Androu	Non	12	1 cours de 3h (premier regroupés et 2 cours en 24 groupes) + 1 conférence	0	17 UE U3 H3V	Equivalence DNSPM	2, 4, 5, 8, 12, 15, 18, 19, 22 13, 22 1, 3, 5, 10, 12, 14, 15, 16	BC06 BC07 BC08	BC05	
total ECTS S4	30																



Diplôme d'Etat de professeur de musique -
Discipline enseignement vocal et instrumental
 Formation initiale articulée avec le DNSPM

3 - Domaine Musique ancienne
 Options : flûte à bec, violon, violoncelle, viole de gambe, luth, théorbe et clavecin - Page 2

DE3	UC	ECTS	EC	Composantes de l'EC	Lieu de cours	Déclaré par enseignante de	VAA	Volume horaire théorique	Détail d'organisation des cours	Temps de travail individuel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences spécifiques évaluées (cf tableau index des compétences)	Statut de compétence BNCP	Statut de compétences transversales (B2/B3)	
Semestre 5	UE1 Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	5	Discipline principale	Instrument	Pôle Sup33	Selon option	Non	22,5	30 cours hebdomadaires	100%	100% UE1, 70% D	Equivalence DNSPM	2, 8, 7, 11, 13, 21, 22, 30	BC06	BC01 / BC04	
	UE2 Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner une discipline musicale, Evaluer et sélectionner	7	Mise en situation pédagogique	Accompagnement au luth	Enrichissement d'enseignement artistique spécialisé	Séverine Béguine-Royer	Oui	4	2 séances individuelles réflexives	12	100% UE1, 70% D	Evaluation continue	1, 2, 3, 4, 5, 10, 15, 16, 17	BC08, BC09	BC04, BC05	
				Traitements pédagogiques		Thérèse Trica	Oui	43	1 cours	0	100% UE1, 70% D	Evaluation continue	13, 14	BC09		
	UE3 - Concocter et mettre en œuvre un projet pédagogique dans une discipline musicale	7	Projet artistique à vocation pédagogique	Accompagnement à la réalisation du projet	Déplacement d'enseignement artistique spécialisé	Marie-Cavaler	Oui	3	2 séances individuelles	30	100% UE1, 70% D	Evaluation continue	1, 2, 3, 4, 5, 10, 15, 16, 17	BC07	BC04, BC05	
				Accompagnement à la réalisation du projet		Marie-Cavaler	Oui	3	2 séances individuelles	30	100% UE1, 70% D	Evaluation continue	1, 2, 3, 4, 5, 10, 15, 16, 17	BC07	BC04, BC05	
	UE4 - Documentation et écriture d'un travail de recherche pédagogique	5	Initiation à la recherche pédagogique	Redaction d'un travail de recherche pédagogique #1		Pôle Sup33	Charles Anden	Oui	4	Travail individuel de recherche et d'écriture	30	100% UE1, 70% D	Evaluation continue	2, 8, 7, 11, 13, 22, 1, 2, 3, 4, 5, 10, 15, 16, 17	BC02, BC04, BC08, BC09	BC02, BC04, BC05
				Redaction d'un travail de recherche pédagogique #1		Pôle Sup33	Charles Anden	Oui	4	Travail individuel de recherche et d'écriture	30	100% UE1, 70% D	Evaluation continue	2, 8, 7, 11, 13, 22, 1, 2, 3, 4, 5, 10, 15, 16, 17	BC02, BC04, BC08, BC09	BC02, BC04, BC05
	UE5 - Participer au projet artistique, pédagogique et transversal de l'établissement d'enseignement artistique	3	Environnement professionnel #1	Structurer et développer son projet artistique		Pôle Sup33	Marianne Follet	Oui	3	3 cours en groupe et 2 cours en 1/1	2	100% UE1, 70% D	Equivalence DNSPM	4, 8, 9, 10, 11	BC08	BC04
				Les cadres réglementaires		Habilitation de Paris	Généraliste Nancy	Oui	1	1 cours de 3h	2	100% UE1, 70% D	Equivalence DNSPM	1, 2, 1, 9, 4, 5, 10, 15, 16, 17	BC08, BC13	BC04, BC05
				Environnement professionnel et usages		Habilitation de Paris	Généraliste Nancy	Oui	3	1 cours de 3h	2	100% UE1, 70% D	Equivalence DNSPM	1, 2, 1, 9, 4, 5, 10, 15, 16, 17	BC08, BC13	BC04, BC05
UE5 - Participer au projet artistique, pédagogique et transversal de l'établissement d'enseignement artistique	1	Accueil des publics en l'ÉF, L'É	Accueillir la municipalité aux ateliers		Pôle Sup33	Boris Moinet	Oui	3	conférence	9	100% UE1, 70% D	Evaluation continue	11, 12, 13	BC07	BC05	
			Sensibilisation régionale		Pôle Sup33	Charlotte Bédouche	Oui	2	conférence	9	100% UE1, 70% D	Evaluation continue	11, 12, 13	BC07	BC05	
			Sensibilisation régionale		Pôle Sup33	Charlotte Bédouche	Oui	2	conférence	9	100% UE1, 70% D	Evaluation continue	11, 12, 13	BC07	BC05	
total ECTS 53																
Semestre 6	UE1 Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	7	Discipline principale	Instrument	Pôle Sup33	Selon option	Non	22,5	30 cours hebdomadaires	100%	100% UE1, 70% D	Equivalence DNSPM	2, 8, 7, 11, 13, 21, 22, 30	BC06	BC01 / BC04	
	UE2 Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner une discipline musicale, Evaluer et sélectionner	2	Dossier Didactique	Rédaction de dossier didactique		Travail personnel	Non		Travail individuel	8	100% UE1, 70% D	Travail à rendre : 2 Dossier didactique	13, 14	BC09		
				Rédaction de dossier didactique		Travail personnel	Non		Travail individuel	8	100% UE1, 70% D	Travail à rendre : 2 Dossier didactique	13, 14	BC09		
	UE3 - Concocter et mettre en œuvre un projet pédagogique dans une discipline musicale	7	Projet artistique à vocation pédagogique	Montage, présentation et mise du projet pédagogique à vocation pédagogique		Pôle Sup33	Accompagnement Marie-Cavaler	Oui	60	Rendez-vous de suivi individuel	6	100% UE1, 70% D	Evaluation continue	1, 2, 3, 4, 5, 10, 15, 16, 17	BC07	BC04, BC05
				Montage, présentation et mise du projet pédagogique à vocation pédagogique		Pôle Sup33	Accompagnement Marie-Cavaler	Oui	60	Rendez-vous de suivi individuel	6	100% UE1, 70% D	Evaluation continue	1, 2, 3, 4, 5, 10, 15, 16, 17	BC07	BC04, BC05
	UE4 - Documentation et écriture d'un travail de recherche pédagogique	7	Initiation à la recherche pédagogique	Séminaire blanche		Pôle Sup33	Charles Anden	Oui	4	1 cours de 3h et travail en petits groupes 3h	20	100% UE1, 70% D	Travail à rendre : 3 Mémoire de recherche pédagogique & Source(s) de travail	2, 8, 7, 11, 13, 22, 1, 2, 3, 4, 5, 10, 15, 16, 17	BC02, BC04, BC08, BC09	BC02, BC04, BC05
				Séminaire blanche		Pôle Sup33	Charles Anden	Oui	4	1 cours de 3h et travail en petits groupes 3h	20	100% UE1, 70% D	Travail à rendre : 3 Mémoire de recherche pédagogique & Source(s) de travail	2, 8, 7, 11, 13, 22, 1, 2, 3, 4, 5, 10, 15, 16, 17	BC02, BC04, BC08, BC09	BC02, BC04, BC05
	UE5 - Acquiescer des compétences transversales	2	Suivi d'un Projet de musique ancienne	Préparation aux entretiens professionnels		Pôle Sup33	Bernadette Dodi	Oui	3	3 cours de 3h	2	100% UE1, 70% D			BC03	
				Préparation aux entretiens professionnels		Pôle Sup33	Bernadette Dodi	Oui	3	3 cours de 3h	2	100% UE1, 70% D			BC03	
				Le projet d'établissement		Pôle Sup33	Bernadette Dodi	Non	5	2 cours de 3h	2	100% UE1, 70% D	Equivalence DNSPM	Toutes compétences	BC13	BC02, BC04, BC05
UE5 - Participer au projet artistique, pédagogique et transversal de l'établissement d'enseignement artistique	5	Environnement professionnel #2	Spécialité		Pôle Sup33	Séverine Béguine-Royer	Oui	3	3 cours de 3h	2	100% UE1, 70% D			BC09		
			Spécialité		Pôle Sup33	Séverine Béguine-Royer	Oui	3	3 cours de 3h	2	100% UE1, 70% D			BC09		
			Le projet d'établissement		Pôle Sup33	Hélène Houzel	Oui	3	3 cours de 3h	2	100% UE1, 70% D			BC09		
total ECTS 56																

POLE SUP 93



Diplôme d'Etat de professeur de musique.

Discipline : Accompagnement
Formation initiale articulée avec le DNSPM

Option musique - Piano - Page 1

En gris : équivalences validées par le parcours DNSPM

DE1	semestre 1	Année socle commun DE DNSPM	Voir maquette DNSPM correspondante									
total ECTS S1	30											
semestre 2	Année socle commun DE DNSPM	Voir maquette DNSPM correspondante										
total ECTS S2	30											

Si le text d'entrée à la formation initiale au Diplôme d'Etat est validé
En fin de DNSPM1 ou 2 : Cours DE2 réalisés l'année suivante en parallèle du DNSPM2 ou 3 **ou deux années** + DE2a et DE2b
En fin de DNSPM3 (obtention diplôme DNSPM) : Cours DE2 réalisés l'année suivante, en deux semestres

DE2 a	UE	ECTS	EC	Composantes de l'EC	Lieu du cours	Déposé par enseignants de	VAA	volume horaire (semestre)	Décl. d'organisation des cours	Temps de travail individuel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences spécifiques évaluées (cf. tableau ind. des compléments)	du bloc de compétence RMP	Blocs de compétences transversales évalués	
semestre 3 ou année DE2 a	UE1 Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	5	Discipline principale	Technique d'accompagnement Piano/Rapport	Pôle Sup'93	Rélio Hiau	Non	22,5	20,5 hebdomadaire		1-13 DNSP UEL1,7	Equivalence DNSPM	2 8 7 11 13 21 22 29	BC06		
		5	Culture Musicale	Analyse	Pôle Sup'93	Samiel Liegen / JF Bouhobza /	Oui	30	2h hebdomadaire		18 DNSP UEL1,4	Equivalence DNSPM	1 4 4, 7 8 12	BC07		
		4	Musique de chambre		Pôle Sup'93	Selon groupe	Non	15	1h hebdomadaire		14 DNSP UEL1,6,10	Equivalence DNSPM	9 9 25	BC08		
	UE2 Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner une discipline musicale, Evaluer et orienter	1,5	Theories et modèles pédagogiques	Sensibilisation Méthode Delcroze	Pôle Sup'93	L. Diebel-Berger	Oui	12	4 cours de 3h	0	100 UEL1,2,4	Evaluation continue	6, 15, 19, 22 3, 5, 10, 14, 15 1	BC06 BC07 BC08	BC04	
		3,5	Didactique générale	Ergonomie du geste instrumental	Pôle Sup'93	Isabelle Loraux	Non	6	2 cours de 3h avec le groupe coorte	0	100 UEL1,3,4	Evaluation continue	5, 15, 20, 21, 22 13, 14, 15 1, 4, 7, 11, 14, 15 2	BC06 BC07 BC08 BC09		
			Fédagogie et neurosciences		Pôle Sup'93	Philippe Lallite	Non	9	3 cours de 3h	0	100 UEL1,3,4	Evaluation continue	15, 19 9 1, 4, 6, 11, 14, 15, 21, 22, 29	BC06 BC07 BC08		
	UE3 Documentation et écriture d'un travail de recherche pédagogique	3,5	Initiation à la recherche pédagogique	Méthodologie et accompagnement de la recherche pédagogique #1	Pôle Sup'93	Charles Arden	Oui	12	4 cours de 3h	4	100 UEL1,7,8	Evaluation continue	2 8 5 8, 10, 13 8 22 1, 2, 7, 13, 14 8 15 3 1 8 5, 11, 12, 17	BC06 BC07 BC08 BC09	BC 02	
		1	Direction d'ensembles	Initiation à la direction d'ensembles vocaux #1	Pôle Sup'93	Marlene Guergard	Oui	6	2 cours de 3h	3	100 UEL1,4,11	Evaluation continue	5, 6, 7, 10, 13, 15, 18	BC12		
	UE5 Acquisir des compétences transversales	1,5	Mise en situation professionnelle	Accompagnement du chœur du Pôle (voix/choeur d'application)	Pôle Sup'93	Catherine Symonetti ou chef de chœur	Oui	15	1 cours de 2h tous les 15 jours	5	100 UEL1,3,4,11	Evaluation continue	3, 5, 6, 8, 11, 13, 15, 16, 18	BC13	BC 04	
		3	Langues	Initiation au chant	Pôle Sup'93	Vincent Libre Piarard	Oui	7,5	0,5h hebdomadaire	4	100 UEL1,4,11	Evaluation continue	18 30 14	BC07 BC08		BC03
		2	Stage d'observation	Préparation au stage d'observation	Pôle Sup'93	Sandrine Belginne Reyer	Non	2	présentation	0	100 UEL1,3,4	Evaluation continue	1 8 17	BC 10		BC 02
total ECTS S3	30															

DE2 b	UE	ECTS	EC	Composantes de l'EC	Lieu du cours	Déposé par enseignants de	VAA	volume horaire (semestre)	Décl. d'organisation des cours	Temps de travail individuel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences spécifiques évaluées (cf. tableau ind. des compléments)	du bloc de compétence RMP	Blocs de compétences transversales évalués
semestre 4, ou année DE2 b	UE1 Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	5	Discipline principale	Technique d'accompagnement Piano/Rapport	Pôle Sup'93	Rélio Hiau	Non	22,5	20,5 hebdomadaire		1-13 DNSP UEL1,7	Equivalence DNSPM	2 8 7 11 13 21 22 29	BC06	
		5	Culture Musicale	Analyse	Pôle Sup'93	Samiel Liegen / JF Bouhobza /	Oui	30	2h hebdomadaire		18 DNSP UEL1,4	Equivalence DNSPM	1 4 4, 7 8 12	BC07	
		4	Musique de chambre		Pôle Sup'93	Selon groupe	Non	15	1h hebdomadaire		14 DNSP UEL1,6,10	Equivalence DNSPM	9 9 25	BC08	
	UE2 Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner une discipline musicale, Evaluer et orienter	2	Didactique générale	Didactique de la créativité	Pôle Sup'93	Fabien Calletau	Oui	6	2 cours de 3h	2	100 UEL1,4,11	Evaluation continue	3, 7, 11, 14, 15, 21, 22, 29, 29	BC08	BC04
		2	Theories & modèles pédagogiques	Notion de pédagogie fondamentale	Pôle Sup'93	Jessy Agulle	Oui	12	séminaires	1	100 UEL1,4,11	Evaluation continue	1 8 4, 6, 9 1 8 15, 21 8 29 1 8 15, 15, 17	BC08 BC09 BC10	
		3	Didactique spécialisée	Didactique instrumentale	Pôle Sup'93	Ludovic Chérel	Oui	12	4 cours de 3h	0	100 UEL1,4,11	Evaluation continue	3, 8, 10, 12, 15 2, 3, 5, 10, 13, 17, 20, 25, 28, 29	BC07 BC08	
		0,5	Mise en situation professionnelle	Préparation du stage de stage pédagogique	Pôle Sup'93	Jean-Baptiste Chemelin	Non	15	5 cours de 3h	4	100 UEL1,4,11	Evaluation continue	1 8 4, 6, 9, 10, 13, 15 1 8 4, 6, 9, 10, 13, 15, 17 8 21, 22, 24, 25, 28, 29	BC07 BC08	
	UE3 Concocter et mettre en œuvre un projet pédagogique dans une discipline musicale	1	Accueil des publics en difficulté	Fondamentaux de la pédagogie musicale adaptée aux publics en situation de handicap	Pôle Sup'93	Sandrine Belginne Reyer	Oui	3	1 cours de 3h	0	100 UEL1,3,4	Evaluation continue	1 8 29 1 8 14	BC08 BC09	BC 03
		2	Langue (en fin de DE2 en une année uniquement)	à distance + ONED	Pôle Sup'93	Suzanne Estréves (association MESH)	Oui	12	4 cours de 3h (11 cours général et 1 cours en 10 groupes)	0	100 UEL1,3,4	Evaluation continue	1 8 30 14	BC 05	
	UE4 Documentation et écriture d'un travail de recherche pédagogique	1	Initiation à la recherche pédagogique	Méthodologie et accompagnement de la recherche pédagogique #1	Pôle Sup'93	Charles Arden	Oui	6	2 cours de 3h	3	100 UEL1,7,8	Evaluation continue	2 8 5 8, 10, 13 8 22 1, 2, 7, 13, 14 8 15 3 1 8 5, 11, 12, 17	BC06 BC07 BC08 BC09	BC 02
		1	Journées d'études - Conférences - Tables rondes - Coopération musicale d'années	Lieux divers	Itinéraires des journées et colloques	Non	6	selon événements	0	100 UEL1,4,11	Evaluation continue	selon thématique		BC02 BC03 BC04	
	UE5 Acquisir des compétences transversales	1	Direction d'ensembles	Initiation à la direction d'ensembles vocaux #2	Pôle Sup'93	Marlene Guergard	Oui	6	2 cours de 3h	2	100 UEL1,4,11	Evaluation continue	5, 6, 7, 10, 13, 15, 18	BC12	BC 04
1,5		Direction d'ensembles instrumentaux #2		Pôle Sup'93	Alexandre Grandé	Oui	12	4 cours de 3h	5	100 UEL1,4,11	Evaluation continue	3, 5, 6, 8, 11, 13, 15, 16, 18	BC13		
UE6 Participer au projet artistique, pédagogique et territorial de l'établissement d'enseignement artistique	3	Stage d'observation	Etablissement d'enseignement artistique spécialisé	Pôle Sup'93	Raffaël	Oui	64	10h de stage et réflexion du rapport	4	100 UEL1,3,4	Evaluation continue	1 8 17	BC 10	BC 04	
total ECTS S4	30														



Diplôme d'Etat de professeur de musique.

Discipline : Accompagnement
Formation initiale articulée avec le DNSPM

Option musique - Piano - Page 2

DE3	UE	ECTS	EC	Composantes de l'EC	Lieu de cours	Déposé par enseignement de	VAA	Volume horaire semestriel	Détail répartition des cours	Temps de travail individuel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences spécifiques évaluées (cf. tableau index des compétences)	du BCC de compétence RNCP	libres de compétences BCC/BCC4/BCC5						
Semestre 5	UE1 Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	6	Discipline principale	Technique d'accompagnement	Pôle Sup35	Raflo Houa	Non	22,5	30x hebdomadaire		1/30 09h-10h	Equivalence DNSPM	2, 3, 11, 13, 14, 22, 30	BC05	BC04 / BC04						
				Plan répertorié												Bruno Perroud	Non	15	15 hebdomadaire		
	UE2 Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner une discipline musicale, Evaluer et orienter	7	Mise en situation professionnelle	Accompagnement au tuteur	Pôle Sup35	Saxonne Belgique Reyer	Oui	4	rendez-vous individuels avec tuteur.e	12	1/20 14h-15h	Epreuve devant jury	1, 9, 10, 11, 12	BC08 BC09	BC04 BC05						
				Tuteur pédagogique (contacté vers un établissement type CRIC)												Tuteur Trice	30	Stage			
	UE3 Documenter et archiver le travail de recherche pédagogique	6	Initiation à la recherche pédagogique	Identifier les objectifs transcriptionnels des élèves accompagnés	Pôle Sup35	Jean-Baptiste Chermelin	Non	55	Cours ou stage selon le no. de l'étudiant	18	16 - DD - Obj econom	Evaluation continue	2, 9, 5, 10, 11, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39	BC06 BC07 BC08 BC09	BC02 BC03 BC04 BC05						
				Initiation à la recherche pédagogique												Charles Ardén	Oui	4	Travail individuel de recherche et d'écriture	30	16-03-10h-11h
	UE5 Acquies des compétences transversales	2	Organologie	Si lon projet	Pôle Sup35	X	Oui	9	3 cours de 3h	3		Equivalence DNSPM			BC02						
				Structure et développer son projet artistique												Marlene Rollet	Oui	9	2 cours en groupe et 1 cours en 1/1	2	16-03-10h-11h
	UE6 Participer au projet artistique, pédagogique et territorial de l'établissement d'enseignement artistique	3	Environnement professionnel #1	Les cadres réglementaires	Pôle Sup35	Philharmonie de Paris	Oui	3	1 session de 3h	2	16-03-10h-11h	Equivalence DNSPM	4, 9, 10, 11	BC08	BC04 BC05						
				Le monde professionnel et ses attentes												Philharmonie de Paris	Caroline Nancy	Oui	3	1 session de 3h	2
Accueil des publics en diffusion				Pôle Sup35												Boris Moore	Oui	3	Conférence	9	16-03-10h-11h
			Sensibilisation passages	Pôle Sup35	Charlotte Bedouche	Oui	2	Conférence	9	16-03-10h-11h			BC07	BC05							
total ECTS S5		30																			
Semestre 6	UE1 Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	6	Discipline principale	Technique d'accompagnement	Pôle Sup35	Raflo Houa	Non	22,5	30x hebdomadaire		1/30 09h-10h	Equivalence DNSPM	2, 3, 11, 13, 14, 22, 30	BC05	BC04 / BC04						
				Plan répertorié												Bruno Perroud	Non	15	15 hebdomadaire		
	UE2 Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner une discipline musicale, Evaluer et orienter	7	Mise en situation professionnelle	Accompagnement au tuteur	Pôle Sup35	Saxonne Belgique Reyer	Oui	4	rendez-vous individuels avec tuteur.e	12	1/20 14h-15h	Epreuve devant jury	1, 9, 10, 11, 12	BC08 BC09	BC04 BC05						
				Tuteur pédagogique (contacté vers un établissement type CRIC/CR)												Tuteur Trice	30	Stage			
	UE3 Documenter et archiver le travail de recherche pédagogique	7	Initiation à la recherche pédagogique	Soutenances de thèse	Pôle Sup35	Charles Ardén	Oui	4	1 cours de 3h et 1 cours en petits groupes de 3h	20	16-03-10h-11h	Travail à rendre : Mémoire de recherche pédagogique à soumettre de fin de jury	2, 9, 5, 10, 11, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39	BC06 BC07 BC08 BC09	BC02 BC03 BC04 BC05						
				Soutenances de thèse de recherche pédagogique												autonome accompagnée	Oui	8	Travail individuel + soutenance		
	UE5 Acquies des compétences transversales	2	Technicité de la grammaire musicale	Partenariat	Pôle Sup35	X	Oui	9	5 cours de 3h	3	16-03-10h-11h	Evaluation continue	10, 11, 12, 13, 30, 4, 9, 11, 12, 15, 16, 17, 18	BC06 BC07 BC08	BC02						
				Organologie												Partenariat	X	Oui	9		
	UE6 Participer au projet artistique, pédagogique et territorial de l'établissement d'enseignement artistique	6	Environnement professionnel #2	Préparation aux entretiens professionnels	Pôle Sup35	Bernadette Dodié	Oui	3	1 cours de 3h	2	16-03-10h-11h	Equivalence DNSPM			BC02 BC03 BC04 BC05						
				Le projet d'établissement												Bernadette Dodié	Oui	3	1 cours de 3h	2	16-03-10h-11h
Exposé PAF				Pôle Sup35												Bernadette Dodié	Non	8	2 cours de 3h	2	16-03-10h-11h
Les notes cadres de la concertation institutionnelle				Pôle Sup35												Saxonne Belgique Reyer	Oui	3	1 cours de 3h	2	16-03-10h-11h
			Le projet d'enseignement	Pôle Sup35	Hélène Houzel	Oui	9	3 cours de 3h	2	16-03-10h-11h			BC02 BC03 BC04 BC05								
total ECTS S6		30																			



Diplôme d'Etat de professeur de musique -
Discipline : direction d'ensembles instrumentaux et vocaux
 Formation initiale articulée avec le DNSPM

Option : chef de ensembles vocaux - Page 2

DE3	UE	ECTS	EC	Compétences de l'EC	Lieu du cours	Dépassé par enseignement de	VAA	volumes horaires semestriels	Détail d'organisation des cours	Temps de travail individuel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences spécifiques évaluées (cf. tableau index des compétences)	Du bloc de compétences RNCP	Blocs de compétences transversales	
Semestre 5	UE1 Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	6	Discipline principale	Atelier direction d'ensembles vocaux	Pôle Sup 93	Catherine Simonpiet	Non	30	2		2021 UE1 P1 10h	Equivalence DNSPM	2, 7, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18	BC05	BC02 / BC04	
																3
	UE2 Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner une discipline musicale, évaluer et orienter	6	Mise en situation professionnelle (chef de chœur)	Accompagnement au théâtre	Etablissement d'un engagement artistique spécifique	Pôle Sup 93	X	Oui	4	Rendez-vous individualisés	12	31 04 UE1 10h 10h	Epreuve devant jury	3, 13, 14, 15, 16	BC08, BC09	BC04, BC05
	UE3 Concrétiser et mettre en œuvre un projet pédagogique de sa discipline musicale	6	Projet artistique à vocation pédagogique	Accompagnement à la réalisation du projet	Etablissement d'un engagement artistique spécifique	Pôle Sup 93	Marie-Castell	Oui	3	Rendez-vous individualisés	20	16 01 UE1 10h 10h	Evaluation continue	1, 3, 15	BC07	BC04, BC05
	UE4 Documenter et évaluer un travail de recherche pédagogique	6	Initiation à la recherche pédagogique	Structurer et développer un projet artistique	Pôle Sup 93	Marlene Rollet	Oui	3	2 cours en groupe et 2 cours en 1/2 groupe de 2h	2	14 01 UE1 10h 10h	Equivalence DNSPM	4, 9, 10, 11, 17	BC08		
	UE5 Participer à un projet artistique, pédagogique et territorial de développement artistique	2	Accueil des élèves en difficulté	Structurer et développer un projet artistique	Pôle Sup 93	Boris Motre	Oui	3	Conférence	9	14 01 UE1 10h 10h	Evaluation continue	11, 13, 15	BC09	BC05	
total ECTS 56		30														
Semestre 6	UE1 Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	6	Discipline principale	Atelier direction d'ensembles vocaux	Pôle Sup 93	Catherine Simonpiet	Non	30	2		2021 UE1 P1 10h	Equivalence DNSPM	2, 7, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18	BC05	BC02 / BC04	
																3
	UE2 Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner une discipline musicale, évaluer et orienter	6	Mise en situation professionnelle (chef de chœur)	Accompagnement au théâtre	Etablissement d'un engagement artistique spécifique	Pôle Sup 93	X	Oui	4	Rendez-vous individualisés	12	31 04 UE1 10h 10h	Epreuve devant jury	3, 13, 14, 15, 16	BC08, BC09	BC04, BC05
	UE3 Concrétiser et mettre en œuvre un projet pédagogique de sa discipline musicale	6	Projet artistique à vocation pédagogique	Accompagnement à la réalisation du projet	Etablissement d'un engagement artistique spécifique	Pôle Sup 93	Marie-Castell	Oui	4	Rendez-vous individualisés	5	16 01 UE1 10h 10h	Evaluation continue	1, 3, 15	BC07	BC04, BC05
	UE4 Documenter et évaluer un travail de recherche pédagogique	6	Initiation à la recherche pédagogique	Structurer et développer un projet artistique	Pôle Sup 93	Marlene Rollet	Oui	3	2 cours en groupe et 2 cours en 1/2 groupe de 2h	2	14 01 UE1 10h 10h	Equivalence DNSPM	4, 9, 10, 11, 17	BC08		
	UE5 Acquies des compétences transversales	2	Accueil des élèves en difficulté	Structurer et développer un projet artistique	Pôle Sup 93	X	Oui	15	5 cours de 3h	3	15 01 UE1 10h 10h	Evaluation continue	10, 14, 16, 19, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 30, 32	BC06, BC07, BC08		
UE6 Participer à un projet artistique, pédagogique et territorial de développement artistique	2	Accueil des élèves en difficulté	Structurer et développer un projet artistique	Pôle Sup 93	Bernadette Dodin	Oui	3	1 cours de 3h	2	16 01 UE1 10h 10h	Equivalence DNSPM	10, 14, 16, 19, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 30, 32	BC06, BC07, BC08			
																1
total ECTS 56		30														

POLE SUP93



DOUBLE - Diplôme d'Etat de professeur de musique -

Disciplines : enseignement instrumental et vocal & formation musicale
Formation initiale articulée avec le DNSPM

Toutes options instrumentales et vocales - Page 1

En gris : équivalences validées par le parcours DNSPM

DE1	Socle commun DNSPM		
semestre 1		Voir maquette DNSPM correspondante	
total ECTS S1	30		
semestre 2		Voir maquette DNSPM correspondante	
total ECTS S2	30		

Entrée en Formation au Diplôme d'Etat enseignement instrumental ou vocal
En fin de DNSPM1 ou 2 / Cours DE2 répartis des années suivantes en parallèle de DNFPM2 ou 3 ou par exemple DE23 et DE24
 En fin de DNSPM3 (obtention diplôme DNSPM) / Cours DE2 répartis des années suivantes en deux semestres

DE2	Enseignement vocal et instrumental		
semestre 1		Voir maquette DE enseignement vocal et instrumental DE2	
total ECTS S3	6		
semestre 2		Voir maquette DE enseignement vocal et instrumental DE2	
total ECTS S4	6		

Entrée en formation en double DE enseignement vocal et instrumental + formation musicale
L'année de DE3 formation musicale se fait en parallèle de l'année de DE3 enseignement instrumental ou vocal

DE2 FM & DE3 instr/voc	UE	ECTS	EC	Composantes de TEC	Lieu du cours	Dispositif par enseignement de	VAA	volume horaire semestriel	Détail d'organisation des cours	Temps de travail individuel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences spécifiques évaluées (cf tableau indic des compétences)	du Bloc de compétence RNF	Bloc de compétences transversales		
Semestre 5	UE1 - Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	7	Discipline principale	Instrument	Pôle Sup'93	Selon option	Non	22,5	10/30 hebdomadaire		10/01 UE1/F1/C1	Equivalence DNSPM	2, 8, 7, 11, 13, 12, 12, 10	BC06	BC 04		
	UE2 - Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner une discipline musicale, Evaluer et orienter	2	Didactique spécialisée	Musique de chambre (titulaire du DEM de FM) et Préparation du DEM de Formation Musicale	Pôle Sup'93	Selon groupe	Non	15	1h hebdomadaire		10/02 UE2/M02	Equivalence DNSPM	9 à 25	BC06			
	UE3 - Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique dans une discipline musicale	5	Didactique spécialisée	Objectifs et évaluation - Dossier didactique (onémi et PFI possiblement)	Pôle Sup'93	Dominique Delaloché	Oui	6	2 cours de 3h	0	14/04 UE3/D04	Evaluation continue	1 à 14	BC09			
	UE4 - Documenter et écrire un travail de recherche pédagogique	5	Mise en situation pédagogique ensc. Vocal ou Instr. accompagnement vocal et instrumental	Accompagnement au ténor	Etablissement d'enseignement artistique spécialisé	Sandrine Belgrine Reyer	Oui	4	Rendez-vous individuels avec référent	12	10/04 UE4/V04a/FM	Epreuve devant jury	1 à 29 1 à 14	BC08 BC09			
	UE5 - Acquies des compétences transversales	2	Harmonisation au clavier	Tuteur pédagogique		Tuteur/Trine		45	Stage								
	UE6 - Participer au projet artistique, pédagogique et d'enseignement artistique	2	Projet artistique à vocation pédagogique	Accompagnement à la réalisation du projet	Etablissement d'enseignement artistique spécialisé	Marie Cavalier	Oui	3	Rendez-vous individuels	30	10/05 UE6/Proj art	Evaluation continue	1 à 15	BC07			
	UE7 - Participer au projet artistique, pédagogique et d'enseignement artistique	1	Initiation à la recherche pédagogique	Réalisation du projet artistique à vocation professionnelle (ou SD)					Travail d'autonomie accompagnée								
	UE8 - Participer au projet artistique, pédagogique et d'enseignement artistique	1	Initiation à la recherche pédagogique	Rédaction du travail de recherche pédagogique et possibilité de présenter un article	Pôle Sup'93	Charles Arden	Oui	4	Travail individuel de recherche et d'écriture	30	11/02 UE8/TRP	Travail à rendre : Mémoire de recherche pédagogique	2 à 5, 8, 10, 13 à 32 1, 2, 3, 14, 8 à 15 3	BC06 BC09 BC08 BC09			
	UE9 - Participer au projet artistique, pédagogique et d'enseignement artistique	1	Accueil des publics en difficulté	Journées d'ateliers - Conférences - Tables rondes / Cours thématique d'année	Selon programmation	Chercheur invité	Non	6	2 cours de 3h	0	10/03 UE9/Ateliers	Evaluation continue	Selon thématique				
	UE10 - Participer au projet artistique, pédagogique et d'enseignement artistique	1	Accueil des publics en difficulté	Harmonisation au clavier	Pôle Sup'93	en cours	Oui	21	7 cours de 3h	9	10/04 UE10/Harmo clavier	Evaluation continue					
Semestre 6	UE1 - Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	7	Discipline principale	Instrument	Pôle Sup'93	Selon option	Non	22,5	10/30 de cours hebdomadaire		10/01 UE1/F1/C1	Equivalence DNSPM	2, 8, 7, 11, 13, 12, 12, 10	BC06	BC 04		
	UE2 - Organiser sa réflexion pédagogique, enseigner une discipline musicale, Evaluer et orienter	2	Didactique spécialisée	Rédaction du dossier didactique		Travail personnel	Non		Travail individuel	8	14/04 UE2/D04	Travail à rendre : Dossier didactique	1 à 14	BC09			
	UE3 - Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique dans une discipline musicale	5	Projet artistique à vocation pédagogique	Montage, présentation et bilan du projet artistique à vocation pédagogique	Pôle Sup'93	Accompagnement Marie Cavalier	Oui	40	Rendez-vous de suivi individuels	6	10/05 UE3/4	Evaluation continue	1 à 15	BC07			
	UE4 - Documenter et écrire un travail de recherche pédagogique	7	Initiation à la recherche pédagogique	Soutenance blanche	Pôle Sup'93	Charles Arden	Oui	4	1 cours de 3h et travail les petits groupes 3h	20	11/02 UE4/TRP	Epreuve devant jury	2 à 5, 8, 10, 13 à 32 1, 2, 3, 14, 8 à 15 3	BC06 BC09 BC08 BC09			
	UE5 - Acquies des compétences transversales	2	Harmonisation au clavier	Soutenance du travail de recherche pédagogique	Pôle Sup'93	Autonomie accompagnée	Oui	6	Travail individuel + accompagnement								
	UE6 - Participer au projet artistique, pédagogique et d'enseignement artistique	2	MAJ et Ressources numériques	Harmonisation au clavier	Pôle Sup'93	en cours	Oui	21	7 cours de 3h	9	10/04 UE6/Harmo clavier	Evaluation continue					
	UE7 - Participer au projet artistique, pédagogique et d'enseignement artistique	2	MAJ et Ressources numériques	Musique assistée par ordinateur	Pôle Sup'93	Jean-Yves Bernhard	Oui	15	5 cours de 3h	3	14/04 UE7/MAO	Evaluation continue	10, 14, 16, 19, 22 4, 10, 12, 15 16, 22	BC06 BC07 BC08			
	UE8 - Participer au projet artistique, pédagogique et d'enseignement artistique	5	Environnement professionnel #1	Préparation aux entretiens professionnels	Pôle Sup'93	Bernadette Dodin	Oui	3	1 cours de 3h	2	10/05 UE8/entretiens						
	UE9 - Participer au projet artistique, pédagogique et d'enseignement artistique	5	Environnement professionnel #2	Le projet d'établissement	Pôle Sup'93	Bernadette Dodin	Oui	3	1 cours de 3h	2	10/05 UE9/Matthias						
	UE10 - Participer au projet artistique, pédagogique et d'enseignement artistique	5	Environnement professionnel #2	Le projet d'enseignement	Pôle Sup'93	Bernadette Dodin	Non	6	2 cours de 3h	2	10/05 UE10/Egalité	Evaluation continue	Toutes compétences	BC0a		BC 04	
UE11 - Participer au projet artistique, pédagogique et d'enseignement artistique	5	Environnement professionnel #2	Les textes cadres et le contexte institutionnel	Pôle Sup'93	Sandrine Belgrine Reyer	Oui	3	1 cours de 3h	2	10/05 UE11/textes							
UE12 - Participer au projet artistique, pédagogique et d'enseignement artistique	5	Environnement professionnel #2	Le projet d'enseignement	Pôle Sup'93	Hélène Houzel	Oui	9	3 cours de 3h	2	10/04 UE12/enseignement							
total ECTS S6		30															



DOUBLE - Diplôme d'Etat de professeur de musique.
 Disciplines : enseignement instrumental et vocal & formation musicale
 Formation initiale articulée avec le DNSPM

Toutes options instrumentales et vocales - Page 2

DE3 FM	UE	ECTS	EC	Composante de RCC	Lieu de cours	Dispensé par	YAA	volumes horaires nominatif	Droit d'inscription des cours	Temps de travail individuel estimé	Fiche technique	Evaluation	Compétences spécifiques évaluées (cf tableau à l'effet des compétences)	du Bloc de compétences INEP	Blocs de compétences transversales
Semestre 2	UE1 Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	5	Mise à jour (perfectionnement) de l'analyse d'un DEM de FM ou préparation DEM de FM		Pôle Sup35	Etienne-François M	Du	15	21 h hebdomadaire	24	en 10 séances de 2h	Egareux devant jury			BC 04
	UE2 - Organiser sa réflexion pédagogique, manager une discipline musicale, Evaluer et améliorer	8	Préparation de cours/bibliographie spécialisée en FM		Pôle Sup35	En cours	Nan	24	7 cours de 3h	39	30 h de travail	Evaluation continue			
		7	Mise en situation pédagogique (M. Jovanovic-Che)	Accompagnement au tuteur	Établissement d'enseignement en stage spécialisé	Sandrine Badier & Revier	Nan	24	Rendez-vous hebdomadaire	12	10 de 1h, 14 de 1h	Evaluation continue	1 à 29 1 à 14	BC 04 BC 09	
	UE3 - Documentation et lecture d'ouvrages de recherche pédagogique	3	Initiation à la recherche pédagogique	Journées d'études - Conférences-Tables rondes-Cours thématiques de DEFC	Initiation programmation	Christophe Huser	Nan	6	2 cours de 3h	6	en 10 séances	Evaluation continue	Saber thématique		BC 04
	UE4 - Acquisition des compétences transversales	2	Technique de la grande ensemble		Pôle Sup35	En cours	Du	12	4 cours de 3h	6	en 10 séances	Evaluation continue			BC 04
		3	Harmonisation au clavier		Pôle Sup35	En cours	Du	21	7 cours de 3h	24	10 de 1h, 14 de 1h	Evaluation continue			
		2	La FM dans le jazz et le MA		Pôle Sup35	Léonard Colombani / Arnaud Frenet	Du	6	2 cours de 3h	2	en 10 séances	Evaluation continue	19 13, 14, 15 13, 14, 15, 16	BC 04 BC 09 BC 08	
		2	Connaissance de la voix	Initiation au chant	Pôle Sup35	Thierry Lièvre-Picard	Du		15 h de cours hebdomadaire		en 10 séances	Evaluation continue			
		3	Connaissance de la voix	Physiologie de la voix	Pôle Sup35	Bernard Rousseau	Nan	15	15 sessions	8	en 10 séances	Evaluation continue	13 3 14 3	BC 04 BC 08	
	total ECTS 55		30												
Semestre 3	UE1 Mobiliser et développer des pratiques et connaissances artistiques	7	Mise à jour (perfectionnement) de l'analyse d'un DEM de FM ou préparation au DEM de FM		Pôle Sup35	Selon option	Du	20,5	21 h de cours hebdomadaire		en 10 séances	Egareux devant jury	1 à 29 13, 14, 15, 16, 17, 18	BC 04	BC 04
		2	Analyses stylistiques		Pôle Sup35	Paul Mendy	Du	20,5	21 h hebdomadaire		en 10 séances	Evaluation continue	13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21	BC 04	
	UE2 - Organiser sa réflexion pédagogique, manager une discipline musicale, Evaluer et améliorer	7	Préparation de cours/bibliographie spécialisée en FM		Pôle Sup35	En cours	Nan	24	7 cours de 3h	39	en 10 séances de 2h	Evaluation continue			
		8	Mise en situation pédagogique (M. Jovanovic-Che)	Accompagnement au tuteur	Établissement d'enseignement en stage spécialisé	Sandrine Badier & Revier	Du	4	Rendez-vous hebdomadaire	30	en 10 séances	Egareux devant jury	1 à 29 1 à 14	BC 04 BC 09	
	UE4 - Acquisition des compétences transversales	3	Technique du son		Pôle Sup35	Christophe Huser	Du	21	7 cours de 3h	3	en 10 séances	Evaluation continue	16, 17, 18, 19, 20 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20	BC 04 BC 09 BC 08	
		3	Harmonisation au clavier		Pôle Sup35	En cours	Du	21	7 cours de 3h	24	10 de 1h, 14 de 1h	Evaluation continue	16, 17, 18, 19, 20 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20	BC 04 BC 09 BC 08	
		total ECTS 55		30											

ARTICLE 33 – MUTUALISATION DES EC ENTRE LES CURSUS DNSPM ET DE

En sus de l'année socle commune au DNSPM et au DE, certains éléments constitutifs (EC) sont mutualisés entre les cursus DNSPM et DE :

1. DE d'Enseignement instrumental ou vocal / Classique à contemporain / Chant : les EC de Chant (UE1, S3-S6), de Musique d'ensemble (UE1, S3-S5), d'Analyse (UE3, S3-S4) et d'Environnement professionnel (UE5, S5 et une partie du S6) sont mutualisés avec la maquette DNSPM Chant.
2. DE d'Enseignement instrumental ou vocal / Classique à contemporain / Instrument concerné : les EC de Discipline principale (UE1, S3-S6), de Musique de chambre (UE1, S3-S5), d'Analyse (UE3, S3-S4) et d'Environnement professionnel (UE5, S5 et une partie du S6) sont mutualisés avec la maquette DNSPM Instruments de l'orchestre. Les cours de Direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, proposés dans le parcours DE (UE1, S3-S4) valident l'enseignement optionnel à suivre dans le cadre du DNSPM (UE2, S3-S4).
3. DE d'Enseignement instrumental ou vocal / Classique à contemporain / Instrument concerné : les EC de Discipline principale (UE1, S3-S6), de Musique de chambre (UE1, S3-S5), d'Analyse (UE3, S3-S4) et d'Environnement professionnel (UE5, S5 et une partie du S6) sont mutualisés avec la maquette DNSPM Instruments polyphoniques, saxophone et percussions classiques. Les cours de Direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, proposés dans le parcours DE (UE1, S3-S4) valident l'enseignement optionnel à suivre dans le cadre du DNSPM (UE2, S3-S4).
4. DE d'Accompagnement – musique : l'intégralité de l'UE1, une grande partie de l'UE2 (en dehors du stage de mise en situation professionnelle), l'essentiel de l'UE3 (en dehors des cours d'écriture, arrangement, composition) et la moitié de l'UE6 sont mutualisés avec la maquette DNSPM Piano accompagnement.
5. DE d'Enseignement instrumental ou vocal / Musique ancienne / Instrument concerné : les EC de Discipline principale (UE1, S3-S6), de Musique d'ensemble (UE1, S3-S6), de Danse baroque et Renaissance (UE3, S3-S4), d'Organologie (UE3, S3-S4) et d'Environnement professionnel (UE5, S5 et une partie du S6) sont mutualisés avec la maquette DNSPM Musique ancienne.
6. DE d'Enseignement instrumental ou vocal / Musiques traditionnelles, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées : les EC d'Atelier répertoire et style (UE1, S3-S6), d'Atelier harmonie et histoire du jazz (UE1, S3-S6), d'Atelier rythmique (UE3, S3-S4) et d'Environnement professionnel (UE5, S5 et une partie du S6) sont mutualisés avec la maquette DNSPM de Jazz et musiques improvisées, Musiques du monde et Musiques actuelles amplifiées.
7. DE de Direction d'ensembles vocaux : les EC d'Atelier direction d'ensembles vocaux (UE1, S3-S6), d'Initiation à la direction d'ensembles instrumentaux (UE1, S3-S4), d'Harmonie au clavier (UE1, S3-S4), de Physiologie de la voix (UE1, S5), d'Analyse (UE3, S3-S4) et d'Environnement professionnel (UE5, S5 et une partie du S6) sont mutualisés avec la maquette DNSPM Direction d'ensembles vocaux.

ARTICLE 34 – LES ÉVALUATIONS DE FIN DE SEMESTRE

Les examens de fin de semestre comportent les épreuves suivantes (cf. fiches techniques) :

1. L'épreuve pédagogique terminale (UE 2)

L'épreuve pédagogique consiste à donner un ou deux cours de modalités différentes à des élèves de 1^{er} et 2^{ème} cycles et/ou de 3^{ème} cycle amateur·rice. Elle s'inscrit dans la continuité du stage de mise en situation professionnelle et se déroule avec les élèves du tuteur·rice.

- Discipline Enseignement instrumental et Enseignement vocal (domaines Classique à contemporain et Musique ancienne) :
L'épreuve consiste à donner deux cours, chacun d'une durée de 30 minutes environ. L'un des deux est individuel ; l'autre est collectif. Ces cours doivent suffisamment différer pour permettre au jury d'évaluer l'étendue de la « palette pédagogique » de l'étudiant·e – que ce soit par le niveau des élèves concernés (de l'éveil au 3^{ème} cycle amateur), par le dispositif engagé (cours individuel / de groupe), par la nature des objectifs poursuivis et du travail conduit (travail du répertoire / atelier d'improvisation, cours d'instrument / de musique de chambre, œuvres de styles différents, etc.). L'étudiant·e doit présenter préalablement en 5 minutes maximum le déroulement de son cours et les objectifs qu'il/elle souhaite atteindre. Ces cours sont suivis d'un entretien d'une durée de 15 minutes environ.
- Disciplines Formation musicale / Direction d'ensembles / Enseignement instrumental et Enseignement vocal (domaines Jazz & Musiques improvisées, Musiques actuelles amplifiées et Musiques traditionnelles) :
L'épreuve consiste à donner un cours collectif de 45 minutes environ au cours duquel seront abordées diverses formes de travail individuel et de groupe. L'étudiant·e doit présenter préalablement en 5 minutes maximum le déroulement de son cours et les objectifs qu'il/elle souhaite atteindre. Ce cours est suivi d'un entretien avec les membres du jury d'environ 15 minutes.
- Discipline Accompagnement : L'épreuve consiste à accompagner un cours instrumental ou vocal (durée totale de 45 minutes environ) comprenant au moins l'exécution d'une pièce ou d'un extrait, ainsi que le travail d'un extrait avec un élève ou un groupe d'élèves. L'étudiant·e doit présenter préalablement en 5 minutes maximum le déroulement de son cours et les objectifs qu'il/elle souhaite atteindre. Ce cours est suivi d'un entretien avec les membres du jury d'environ 15 minutes.

Le jury est composé :

- de la direction du Pôle Sup'93 ou de son/sa représentant·e ;
- d'un enseignant·e d'un autre établissement d'enseignement supérieur ou titulaire du Diplôme d'Etat de professeur·e de musique ou du Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur·e de musique ou appartenant aux cadres d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ou des professeur·es territoriaux d'enseignement artistique, dans la spécialité musique ;
- d'un directeur·rice ou directeur·rice adjoint·e d'un conservatoire classé par l'Etat ;
- d'une personnalité qualifiée.

Au moins un des membres du jury est un spécialiste de la discipline, le cas échéant du domaine et de l'option, sollicités par l'étudiant-e.

Chaque membre du jury délivre une note sur 20. La moyenne des quatre notes, si elle est supérieure ou égale à 10, emporte la validation du « Stage de mise en situation professionnelle (tutorat) » (UE2, S5 et S6).

En cas d'échec, le stagiaire a la possibilité de réaliser un nouveau stage de « mise en situation professionnelle » (tutorat), conclu par une nouvelle épreuve pédagogique, évaluée par un jury. Les conditions de faisabilité de ce second stage et le contexte de réalisation de celui-ci sont définis dans la fiche technique afférente.

2. Le projet artistique à vocation pédagogique (UE 5)

L'épreuve comprend deux parties :

La réalisation d'un projet musical et pédagogique en public, d'une durée maximale de 30 minutes.

Puis :

- l'étudiant-e doit présenter préalablement ou à l'issue du projet musical et pédagogique en public en 10 minutes maximum le déroulement de son projet et les objectifs poursuivis et atteints ;
- le jury s'entretient avec l'étudiant-e pendant 20 minutes maximum.

En cas de force majeure ou si une raison matérielle impérieuse ne rend pas possible l'organisation du déplacement d'un jury, il pourra être décidé par l'établissement d'autoriser à ce que le projet soit évalué par le jury, d'après une captation.

Le jury est composé :

- de la direction du Pôle Sup'93 ou de son/sa représentant-e ;
- de deux personnalités du monde artistique, dont au moins un-e professionnel-le de l'enseignement artistique spécialisé.

Les éléments évalués sont :

- la qualité de la réalisation du projet ;
- la pertinence des objectifs d'apprentissage poursuivis et celle du projet, au regard de ces objectifs ;
- la méthode et le calendrier mis en place ;
- le programme, les outils de communication, les supports musicaux et pédagogiques utilisés ;
- l'analyse (auto-évaluation) du projet par l'étudiant-e.

3. Le Travail de Recherche Pédagogique (UE 4)

L'épreuve consiste en :

- la rédaction d'un Travail de Recherche Pédagogique sur un sujet de pédagogie musicale, d'environ 25 pages ;
- la soutenance du mémoire (Travail de Recherche Pédagogique) lors d'un examen oral en présence d'un jury : une présentation de 10 minutes, suivie d'un entretien de 20 minutes

Le jury est composé :

- de la direction du Pôle Sup'93 ou de son/sa représentant-e ;
- de deux personnalités du monde artistique, dont au moins un-e professionnel-le de l'enseignement artistique spécialisé.

Un TRP rendu après la date limite de remise communiquée en début d'année universitaire par l'administration ne sera pas évalué.

AUDITEUR·RICES LIBRES

Le Pôle Sup'93 n'admet pas d'auditeur·rices dans ses cours ou séminaires.

RÈGLES DE BON USAGE

R₁ – ASSIDUITÉ ET COMPORTEMENT GÉNÉRAL

1. Obligation de présence

La présence aux cours prévus dans le cadre des cursus d'études est obligatoire.

Pour se présenter aux différentes évaluations semestrielles, les étudiant·es doivent avoir suivi régulièrement l'ensemble des cours auxquels ils/elles sont astreint·es durant l'année universitaire.

L'assiduité n'est pas seulement indispensable à l'acquisition du savoir et des savoir-faire, permettant de se présenter aux évaluations : elle constitue l'un des modes de validation possible des enseignements.

2. Contrôle de l'assiduité et émargement des feuilles de présence

Les étudiant·es doivent signer la feuille d'émargement, si elle est présentée, en début de chaque cours afin d'attester de leur présence. Les feuilles d'émargement sont utilisées par l'administration dans le contrôle de l'assiduité. Il est de la responsabilité de chaque étudiant·e de signer les feuilles d'émargement présentées. Tout oubli pourra être considéré comme une absence.

Spécificité du cursus DNSPM : l'étudiant·e devra également signer une feuille d'émargement lors des sessions d'orchestre.

Spécificité du cursus DE : des feuilles d'émargement spécifiques à certains enseignements (stages, Travail de Recherche Pédagogique, projet pédagogique) seront également transmises à l'étudiant·e qui devra rendre le document signé à l'administration en fonction des attentes communiquées en amont (cf. fiches techniques).

3. Comportement général

Il est plus généralement attendu de chaque étudiant·e un comportement respectueux à l'égard des autres étudiant·es et de tous les professionnel·les qu'il/elle est appelé à croiser à l'occasion de ses études au Pôle Sup'93 (personnels du Pôle Sup'93 et de ses partenaires), au sein des cours comme en dehors.

R2 – ABSENCES

1. Communication des absences

Toute absence doit être excusée et motivée :

a. Excusée

Une absence est considérée comme excusée si elle a été notifiée, par l'étudiant-e absent-e, à la scolarité du Pôle Sup'93.

- Toute absence prévisible doit être notifiée par anticipation, par voie écrite et datée, auprès de la scolarité du Pôle Sup'93 au moins 8 jours avant le début de l'absence ;
- Toute absence prévisible de longue durée (plus d'une semaine) doit être notifiée par voie écrite et datée, auprès de la scolarité du Pôle Sup'93 au moins un mois avant le début de l'absence et doit faire l'objet d'un rendez-vous avec la direction du Pôle Sup'93 ;
- Toute absence imprévue doit être signalée dans les meilleurs délais auprès de la scolarité. L'étudiant-e devra fournir un justificatif sous 8 jours à compter du signalement de l'absence.

b. Motivée

Une absence est considérée comme motivée si les causes de l'absence sont clairement explicitées au moment de sa notification. Chaque fois que possible, un document doit être produit pour prouver la véracité du motif d'absence avancé (certificat médical, convocation à un examen, etc.)

2. Absences justifiées et injustifiées

Certaines absences, dûment excusées et motivées, peuvent être tenues pour « justifiées » par le Pôle Sup'93.

Sont considérées comme absences justifiées :

- les problèmes de santé accompagnés d'un justificatif médical ;
- les cas d'accident ou de décès de proches, obligations civiles et militaires, grèves des transports, accident matériel ;
- la participation, **préalablement validée par la direction du Pôle Sup'93 sur demande écrite de l'étudiant et présentation de justificatifs**, à une activité professionnelle ayant valeur de formation ou d'expérience conformément au projet de l'étudiant défini dans le cadre de son cursus ;
- les convocations aux concours et examens publics, institutions et organismes sur présentation de justificatifs ;
- l'ensemble des cas dits de force majeure, dûment justifiés.

Les absences à un ou plusieurs cours résultant de la participation à une activité telle qu'examens, stages, sessions d'orchestre ou d'ensemble organisés par le Pôle Sup'93 ou l'Université Paris 8 sont considérées comme justifiées.

Autorisation : la direction ou le RSVE du Pôle Sup'93 se réservent le droit d'exiger tout justificatif relatif à une absence et de déclarer le motif recevable ou non.

3. Lien entre absence et validation des EC

a. Absence injustifiée

En DNSPM comme en DE, au-delà de trois absences injustifiées dans un seul et même semestre pour une discipline/enseignement donné, la non-validation de la discipline/enseignement concerné peut être prononcée par la direction du Pôle Sup'93.

Cas particulier : Au sein des enseignements composés de moins de 8 séances, le nombre d'absences injustifiées pouvant entraîner la non-validation est laissé à l'appréciation de l'enseignant-e de la discipline concernée et de la direction du Pôle Sup'93.

b. Absence justifiée

Au-delà d'un certain nombre de jours d'absences justifiées, la validation de l'enseignement peut être soumise à l'appréciation de l'enseignant-e de la discipline concernée et de la direction du Pôle Sup'93.

R3 – SANCTIONS

Les sanctions disciplinaires sont détaillées dans le règlement intérieur de l'établissement.

R4 – CONGÉS ET REPORTS

1. Congé

Pour les étudiant-es en formation initiale DNSPM et DE, le congé est considéré comme une interruption de la scolarité pour une période donnée et n'est pas comptabilisé dans la durée totale maximum du cursus définie dans le Règlement des études – Formation initiale.

Il peut être demandé et accordé dans les cas suivants :

- poursuite d'un double cursus au sein de l'établissement ;
- cursus en parallèle dans un autre établissement ;
- formation à l'étranger ;
- bénéfice d'un contrat professionnel à temps plein ou partiel entraînant l'impossibilité de suivre les cours.

Les congés pour cause de maternité ou de maladie de longue durée sont automatiquement accordés.

Le congé ne peut excéder une année universitaire (2 semestres consécutifs). Dans ce cas, l'étudiant-e bénéficie de la possibilité de prolonger sa scolarité de la durée du congé.

A titre exceptionnel et de manière dérogatoire, il peut être accordé deux ans de congés à un étudiant-e admis en master à l'étranger au regard de la distance et du contexte économique induit.

Tout congé doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la direction et doit être autorisée par celle-ci.

2. Le report d'enseignement

Pour les étudiant-es en formation initiale DNSPM et DE, le report d'enseignement permet l'étalement de la scolarité dans la limite de la durée totale maximum du cursus, définie dans le présent texte. Contrairement au congé, le report d'enseignement n'entraîne pas d'interruption de la scolarité.

La demande de report peut porter sur un ou plusieurs enseignements.

3. La procédure

Dans tous les cas, la demande de congé ou de report **doit être formulée par écrit** auprès du service de la scolarité à l'attention de la direction de l'établissement.

Elle peut être formulée à tout moment de la scolarité et **doit être motivée**. Elle est soumise à la validation de la direction de l'établissement.

Son effet, qui autorise notamment l'étudiant·e à ne plus assister aux cours, **n'entre en vigueur qu'à réception par l'étudiant·e du courrier accordant le congé ou le report.**

L'étudiant·e est contraint·e de suivre les cours ou de poursuivre son stage tant que l'accord officiel par courrier ne lui a pas été remis. Dans le cas contraire, l'étudiant·e est réputé·e être absent·e sans motivation, ni excuse. En conséquence, ces absences sont décomptées et il/elle perd le bénéfice de ces cours.

Aucune demande de congé ne sera prise en compte avant d'avoir commencé la formation.

4. Effets sur les frais de scolarité et droits d'inscription

Les congés et reports peuvent entraîner le prolongement de la scolarité. En conséquence, les droits d'inscription sont dus pendant toute la durée de la scolarité, y compris l'année de congé. Un étudiant·e demandant une année de congé devra, en cas d'accord, régler les droits d'inscription de l'année universitaire en question. Les frais de scolarité sont dus sur les années de présence effective dans l'établissement.

R5 – RÈGLES GÉNÉRALES RELATIVES AU DÉROULEMENT DES CONCOURS D'ENTRÉE ET EXAMENS

1. Horaires

Respect des horaires prévus : aucune entrée ne sera acceptée après la fermeture des salles d'examen ou au-delà de l'heure fixée dans la convocation écrite.

Pour toutes les disciplines, tout·e candidat·e manquant une partie de l'épreuve est exclu·e du concours.
--

2. Documents demandés

Tous·tes les candidat·es au concours d'entrée sont prié·es de se présenter sur le lieu de l'évaluation munis de leur carte d'identité et de leur convocation au moins trente minutes avant le début des épreuves. Les candidat·es ayant présenté un dossier non complet (car dans l'attente de certaines attestations comme le certificat de connaissance de la langue française) sont dans l'obligation de se présenter avec les documents demandés lors de leur convocation aux épreuves, sous peine de radiation du concours.

3. Partitions

Lors des concours d'entrée et des examens de fin de semestres pairs dans la discipline instrumentale ou vocale, les étudiant·es doivent fournir quatre exemplaires des partitions des œuvres présentées pour les jurys et le pianiste accompagnateur·rice.

4. Conduite à tenir pendant les épreuves écrites ou de déchiffrage

Sont interdites :

- toute communication avec l'extérieur (sous quelque forme que ce soit) ;
- l'utilisation de téléphones portables ou autre moyen de communication ;
- la consultation d'ouvrages non autorisés.

5. Matériel

Il est de la responsabilité du/de la candidat-e de s'assurer en temps voulu auprès du Pôle Sup'93 que tout ce qui est nécessaire à l'élaboration de son épreuve instrumentale est bien disponible. Toute demande non formulée dans au minimum 4 semaines avant la date de concours ou d'examen ne pourra être prise en compte.

6. Plagiat

Dans les épreuves écrites, telles que les commentaires de texte et les mémoires, les textes non originaux doivent être précisément cités et d'une longueur raisonnable. Rappelons que des logiciels permettent aux jurys de vérifier l'authenticité de la rédaction et de signaler tout plagiat. **Un-e candidat-e convaincu-e de plagiat verrait d'emblée son épreuve annulée.**

7. Propriété intellectuelle

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins, et notamment par le Code de la propriété intellectuelle. Les étudiant-es s'engagent dans ces conditions, sous peine de poursuites judiciaires en contrefaçon à ne pas, notamment, reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable du Pôle Sup'93, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

8. Utilisation de l'audiovisuel

Dans le cadre des cursus DNSPM et DE, les projets artistiques peuvent faire l'objet d'une captation audiovisuelle :

- en cursus DNSPM, cette captation est une archive pour l'établissement des projets artistiques et/ou pluridisciplinaires et peut éventuellement constituer un support pédagogique pour les enseignant-es de l'établissement ;
- en cursus DE, la captation des projets artistiques à vocation pédagogique, que les étudiant-es sont invité-es à concevoir et conduire, donnent systématiquement lieu à une captation filmée ; celle-ci est un support de l'évaluation.

Avant chaque captation une autorisation d'utilisation des enregistrements audiovisuels sera signée par les étudiant-es et les personnes concernées par la captation permettant ainsi l'utilisation des supports audiovisuels :

- à toutes fins pédagogiques au sein du Pôle Sup'93, d'écoles publiques d'art (musique, art dramatique, danse, arts du cirque, arts plastiques) ou d'écoles publiques (écoles, lycées, collèges, universités) en partenariat avec le Pôle Sup'93, et pour la réalisation par le Pôle Sup'93 de documents pédagogiques ou de recherche ;
- à toutes fins, dès lors que la diffusion et l'exploitation de cet enregistrement ne donne lieu qu'à une utilisation d'extraits montés inférieurs à trois minutes, sous réserve de l'accord exprès du Pôle Sup'93 au regard de la qualité artistique et technique de la prestation et de

- l'enregistrement ;
- aux fins de diffusion radiophoniques, audiovisuelles, télématiques et informatiques, sous réserve de l'accord exprès du Pôle Sup'93 au regard de la qualité artistique et technique de la prestation et de l'enregistrement.

Les prestations des étudiant-es ainsi captées faisant l'objet d'une évaluation ne sont pas communiquées aux étudiant-es même *a posteriori*.

Toute personne ne respectant pas ces consignes réglementaires (points 1 à 6) sera immédiatement exclue du concours ou ne pourra valider l'examen.

R6 – BOURSES, AIDES SPÉCIFIQUES ET LOGEMENTS

BOURSES – AIDES SPÉCIFIQUES

1. Bourses du CROUS

Le Dossier Social Etudiant (ou DSE) est la procédure qui permet aux étudiant-es de demander, à partir du même dossier, **une bourse sur critères sociaux** et **un logement en résidence universitaire CROUS**. Les informations et les critères d'attribution se trouvent sur le site internet du CROUS de Créteil : <https://www.crous-creteil.fr/bourses-et-aides-financieres/faire-une-demande-de-bourse/>
Il est possible de faire une **simulation du montant de la bourse** qui pourrait être attribuée sur le site <https://simulateur.lescrous.fr> en indiquant simplement le montant des ressources de la famille pour l'année de référence, le nombre de frères et sœurs et la distance entre le domicile et l'établissement choisi pour les études.

IMPORTANT : Les étudiant-es qui rejoignent un enseignement sous responsabilité du Ministère en charge de la Culture et de la Communication après avoir suivi un cursus dépendant d'un autre département ministériel **voient leurs droits à bourses sur critères sociaux recrédités des 7 droits auxquels ils/elles peuvent prétendre** (remise à zéro des droits à bourses consommés).

Un-e étudiant-e présentant une notification de bourse faisant état du Pôle Sup'93 comme établissement principal en vœu 1, est considéré-e comme « boursier-ière » sur son cursus ou ses deux cursus (DNSPM/DE au cours de la même année universitaire) et est exonéré-e de la totalité des frais de scolarité. Concernant l'inscription à l'Université de Paris 8 (DNSPM/Licence), c'est le règlement des études de l'Université qui sera appliqué.

2. Aide spécifique allocation annuelle culture (ASAAC)

Elle permet l'attribution d'aides d'urgence annuelles, dans le cadre des aides spécifiques contingentées que peut attribuer le Ministère en charge de la Culture et de la Communication (décret n°2009-337 du 26 mars 2009, arrêté du 5 novembre 2009 modifiés relatifs aux bourses et aides du Ministère en charge de la Culture et de la communication et circulaire ASAAC du 4 octobre 2021).

L'aide spécifique allocation annuelle Culture (ASAAC) doit permettre de répondre à certaines situations pérennes ne pouvant donner lieu à l'attribution et au versement d'une bourse dans les conditions imposées par la réglementation des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux du ministère de la Culture. Les étudiant-es boursier-ières, allocataires d'une allocation chômage ou du RSA, ainsi que les personnes inscrites en formation continue, ne peuvent pas bénéficier de l'ASAAC.

L'aide d'urgence constitue un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée pour 6 mois minimum ou pour la durée de l'année universitaire, à l'étudiant·e qui rencontre des difficultés pérennes.

a. Critères d'attribution

L'aide spécifique allocation annuelle Culture (ASAAC) doit permettre de répondre à **certaines situations pérennes ne pouvant donner lieu à l'attribution et au versement d'une bourse** dans les conditions imposées par la réglementation des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux du ministère de la Culture.

b. Conditions d'attribution

Pour pouvoir bénéficier d'une aide spécifique, l'étudiant·e doit être âgé·e de moins de 35 ans au 1^{er} septembre de l'année de formation supérieure pour laquelle l'aide est demandée. Cette limite d'âge n'est pas opposable aux étudiant·es atteint·es d'un handicap reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

L'étudiant·e doit avoir déposé une demande de bourse sur critères sociaux et s'être vu notifier une décision de refus.

Peut bénéficier de l'aide annuelle :

- l'étudiant·e en reprise d'études au-delà de 28 ans ne disposant pas de ressources supérieures au plafond prévu par le barème d'attribution des bourses, sous réserve que l'intéressé ne bénéficie pas, par ailleurs, d'autres aides (allocation de chômage, revenu de solidarité active). Cette reprise d'études doit s'inscrire dans un projet professionnel ;
- l'étudiant·e français·e ou ressortissant·e d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, d'un État faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération suisse demeurant seul·e sur le territoire français et dont les revenus déclarés de la famille résidant à l'étranger ne permettent pas d'apprécier le droit à bourse ;
- l'étudiant·e élevé·e par un membre de sa famille sans décision judiciaire (oncle, tante, grands-parents par exemple) ;
- l'étudiant·e en rupture familiale dont la situation d'isolement et de précarité est attestée par une évaluation sociale ;
- l'étudiant·e en situation d'autonomie avérée qui ne bénéficie plus du soutien matériel de ses parents. Cette situation est appréciée à partir des éléments suivants : attestation d'un domicile séparé, avis fiscal séparé ou, à défaut, déclaration fiscale séparée et existence de revenus réguliers liés à une activité salariée d'un montant annuel au moins égal à 3 SMIC nets (ces 3 SMIC doivent être réunis sur les 12 derniers mois précédant la demande d'allocation annuelle). Il est aussi tenu compte des autres revenus perçus par l'étudiant·e et pouvant justifier de sa situation d'autonomie. L'absence d'un soutien matériel par les parents devra être justifiée. Le versement d'une pension alimentaire à l'étudiant·e, lorsqu'il est prévu par une décision de justice, ne fait pas obstacle à l'attribution d'une allocation annuelle au titre de l'autonomie ;
- Cette aide est allouée, après examen de la situation, par le service social du CROUS concerné. Toute difficulté particulière non prévue ci-dessus, peut donner lieu au versement d'une aide spécifique annuelle, si la commission sociale le juge légitime.

L'aide spécifique allocation annuelle culture est l'équivalent d'une bourse sur critères sociaux (même échelon). Elle permet ainsi l'exonération des frais de scolarité et de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

L'étudiant-e doit remplir les mêmes conditions d'assiduité qu'un-e étudiant-e boursier-ière. S'il/elle interrompt ses études au cours de l'année universitaire pour des raisons médicales graves (traitement médical, hospitalisation), l'étudiant-e est tenu-e d'en informer l'établissement en apportant les pièces justificatives de nature à en attester. Dans ce cas, cette interruption d'études ne suspend pas le paiement de l'aide pendant la période considérée.

c. Procédure

La demande de l'aide spécifique allocation annuelle culture (ASAAC) est effectuée chaque année à l'aide du dossier social étudiant, par voie électronique, en se connectant au portail numérique www.etudiant.gouv.fr, rubrique www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/

Après avoir complété le formulaire de demande d'aide spécifique d'allocation annuelle (ASAAC), l'étudiant-e sollicite un rendez-vous directement auprès du service social du CROUS auprès duquel il/elle dépose sa demande avec les pièces justificatives mentionnées en annexe au dossier et correspondant à sa situation.

Un entretien préalable est organisé entre le demandeur de l'allocation annuelle et une assistante du service social du CROUS. Cet entretien doit permettre d'évaluer la situation globale de l'étudiant-e au regard notamment de son parcours universitaire et des difficultés qu'il/elle rencontre. Les demandes sont ensuite examinées par une commission. Le dossier est présenté de façon anonyme à la commission.

Après examen du dossier, la commission émet un avis d'attribution ou de non-attribution de l'allocation annuelle et propose au directeur du CROUS le montant de l'aide susceptible d'être accordée. Le directeur du CROUS décide du montant de l'aide attribuée et notifie la décision à l'étudiant-e. La décision de la commission ne peut faire l'objet de contestation.

Renseignements auprès du service administratif du Pôle Sup'93.

LOGEMENTS

1. Résidences à La Courneuve :

- La Carmagnole : certains studios bénéficient d'une insonorisation spécialement adaptée pour accueillir des étudiant-es en musique
- Oméga
- Immostudent Résidence.

En tant qu'étudiant-e du Pôle Sup'93, il est possible de faire une demande de logement auprès du service logement de la Ville de La Courneuve ; un dossier doit être retiré au centre administratif / Mecano ou directement téléchargé sur le site internet de la ville : <http://lacourneuve.fr/demande-de-logement-social>

2. Résidences à Aubervilliers : liste sur <https://aubervilliers.fr/Pour-les-jeunes>

- Carmen Caron
- Les Enfants du Paradis
- Berthelot
- Philosophia
- Cesaria Evora
- Condorcet
- Lucie Aubrac

La Ville d'Aubervilliers s'appuie sur son partenariat avec le CLLAJ 93 Ouest qui accueille, informe et oriente les jeunes dans leurs recherches de logement : contact@claj93ouest.org

3. Autres possibilités :

L'association ARPEJ, association spécialisée dans la gestion de résidences pour étudiant-es, jeunes actif-ves et chercheur-euses : aubervilliers@arpej.fr

L'association FAC-HABITAT qui propose des logements en résidence aux étudiant-es et jeunes de moins de 30 ans : www.fac-habitat.com

Il existe de très nombreuses résidences jeunes et étudiant-es dans les autres communes de Plaine Commune (Stains, Villetaneuse, Ile-Saint-Denis, Saint-Denis, Saint-Ouen, Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine).

<https://plainecommune.fr/services/habitat-et-logement/logements-etudiants-jeunes-travailleurs/>

Les étudiant-es peuvent également consulter et déposer une annonce sur le tableau d'affichage réservé à cet effet.

Renseignements auprès du service administratif du Pôle Sup'93.

R7 – MISE À DISPOSITION D'OUVRAGES, DE PARTITIONS ET DE TRAVAUX DE RECHERCHE

1. Consultation des mémoires

Les mémoires sont consultables sous format papier au Pôle Sup'93 sur demande auprès de la Scolarité DE.

Les mémoires sont consultables uniquement sur place (Site de La Courneuve) aux horaires d'ouvertures du bureau de la scolarité et sur rendez-vous.

Renseignements auprès du service de la scolarité du Pôle Sup'93.

2. Prêts d'ouvrages et de partitions

Le prêt des ouvrages et partitions est exclusivement réservé aux professeur-es et aux étudiant-es du Pôle Sup'93. Le prêt des ouvrages est possible à domicile pour une durée d'un mois, la quantité est limitée selon le volume des ouvrages empruntés.

Renseignements auprès du service de la scolarité du Pôle Sup'93.

R8 – MISE À DISPOSITION D'INSTRUMENTS

Les étudiant-es souhaitant emprunter un instrument pour travailler dans le cadre de leur cursus au Pôle Sup'93 en font la demande auprès du service de la scolarité en précisant la durée de l'emprunt. Ils/elles signent un document qui les engage à prendre soin de l'instrument et à le ramener en l'état lors de l'emprunt. **En aucun cas les étudiant-es ne doivent s'adresser directement à la régie des établissements partenaires.**

Aucun instrument ne peut être emprunté si l'étudiant-e n'a pas remis une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité à l'administration du Pôle Sup'93 lors de son inscription.

R9 – MISE À DISPOSITION DE SALLES DE TRAVAIL

Utilisation des salles pour le travail personnel

Le Pôle Sup'93 est un établissement multisites.

En dehors des cours dispensés par le Pôle Sup'93, les étudiant-es du Pôle ont la possibilité d'utiliser les salles des différents sites pour répéter ou travailler leur instrument selon les règles d'utilisation des salles de chaque site.

Quels que soient les sites, les étudiant-es s'engagent à respecter les règles d'utilisation des locaux selon les sites et restituer les lieux et les instruments dans le même état d'utilisation qu'ils leur ont été prêtés.

1. CRR d'Aubervilliers-La Courneuve

Les étudiant-es peuvent réserver des salles en envoyant un mail à l'accueil du CRR 93 (accueil@crr93.fr) au plus tard la veille sur les horaires d'ouverture des sites du CRR93 :

- **Aubervilliers : Du lundi au vendredi de 8h30 à 21h15 / Le samedi de 8h30 à 18h15** hors vacances scolaires.

- **La Courneuve : Lundi, mercredi et vendredi fermeture le soir selon les horaires de cours / Mardi et Jeudi de 8h30 à 21h15 / Fermé le samedi / Vacances scolaires : consulter le service de la scolarité.**

Les salles sont prêtées pour 1h30 reconductibles selon les disponibilités. En raison d'une forte demande, il est recommandé de réserver les salles en amont, par mail (accueil@crr93.fr) ; la réservation peut aussi se faire sur place à l'accueil des sites après vérification de la disponibilité des salles.

Tout-e étudiant-e souhaitant emprunter une salle devra s'inscrire sur le cahier de prêt de salle en indiquant son nom, prénom et son année de cursus ainsi que son numéro de téléphone. L'étudiant-e doit présenter sa carte d'étudiant du Pôle Sup'93 : la remise d'une clef de salle est conditionnée par le dépôt de la carte d'étudiant-e du Pôle Sup'93 à l'accueil.

Les professeur-es du CRR93 et du Pôle Sup'93 sont prioritaires sur l'utilisation des salles, il est donc nécessaire de libérer les locaux dès leur arrivée.

2. CRD d'Aulnay-sous-Bois

Le prêt a lieu :

- **Du lundi au jeudi de 8h30 à 21h** hors vacances scolaires ;
- **Le vendredi de 8h30 à 20h30** hors vacances scolaires ;
- **Le samedi de 8h30 à 19h** hors vacances scolaires.

La réservation de salles se fait sur place. L'auditorium Mozart n'est jamais disponible au prêt.

Tout-e étudiant-e souhaitant emprunter une salle devra s'inscrire sur le cahier de prêt de salle.

La remise d'une clef de salle est conditionnée par le dépôt de la carte d'étudiant du Pôle Sup'93 à l'accueil.

La durée du prêt de salle est limitée à 1h30 reconductible selon les demandes. Il est impératif de libérer rapidement la salle, redonner la clef et récupérer sa carte d'étudiant-e à l'accueil dès l'arrivée de l'étudiant-e ou de l'élève suivant. Le prêt d'une salle avec piano à queue est limité au cadre de la préparation d'une audition, d'un examen, d'un concours, d'un concert organisé par le CRD.

La réservation d'une salle n'est possible que sur une même journée. Une priorité de réservation est faite aux professeur-es ainsi qu'aux élèves du CRD d'Aulnay-sous-Bois ; les salles devront ainsi être libérées à leur arrivée. Passés les horaires d'ouverture, les salles doivent être libérées.

INFORMATION ET COMMUNICATION

La circulation de l'information prend une dimension particulièrement importante dans le fonctionnement d'une institution multisites telle que le Pôle Sup'93 :

- L'outil premier de cette communication est l'espace intranet accessible à l'ensemble des étudiant-es ; il permet de retrouver toutes les informations relatives à la scolarité ;
- Le site www.polesup93.fr ;
- Le site la plateforme Oasis, logiciel de suivi de scolarité du Pôle Sup'93 ;
- L'affichage réglementaire consultable sur le site administratif du Pôle Sup'93 : 41 avenue Gabriel Péri – 93120 La Courneuve ;
- Le Règlement des études transmis à chaque étudiant-e et à chaque enseignant-e, et disponible également par courrier sur demande ;
- Pour les activités de diffusion – concerts, spectacles, auditions, examens publics – le Pôle Sup'93 pourra recourir à une communication par voie d'affichage (ou de tracts) ;
- Le Pôle Sup'93 est également présent sur les réseaux sociaux.

GLOSSAIRE

- Cefedem : Centre de formation des enseignant·es de la danse et de la musique
- CFMI : Centre de Formation des Musicien·nes Intervenant·es
- CPES : Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur
- CRD : Conservatoire à Rayonnement départemental
- CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
- CRR : Conservatoire à Rayonnement régional
- CV : Curriculum Vitae
- DALF : Diplôme Approfondi de Langue Française
- DE : Diplôme d'Etat de professeur·e de musique
- DELF : Diplôme d'Etudes en Langue Française
- DEM : Diplôme d'Etudes Musicales
- DNEM : Diplôme National d'Etudes de Musique
- DNOP : Diplôme national d'orientation professionnelle
- DNSPM : Diplôme national supérieur professionnel de musicien·ne
- DSE : Dossier Social Etudiant
- DUMI : Diplôme universitaire de musicien·ne intervenant·e
- EC : Elément Constitutif
- ECTS : *European Credits Transfer System*. Méthode qui permet d'attribuer des crédits à toutes les composantes d'un programme d'études. La définition des crédits au niveau de l'enseignement supérieur se base sur les paramètres suivants : charge de travail de l'étudiant, nombre d'heures de cours et objectifs de formation.
- FC : Formation continue
- FI : Formation initiale
- FM : Formation musicale
- LMD : Licence-Master-Doctorat. Dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur européens, le cursus universitaire français s'organise autour de trois diplômes nationaux : la licence, le master et le doctorat. Cette organisation, dite L.M.D., permet d'accroître la mobilité des étudiant·es européen·nes, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales
- MAA : Musiques actuelles amplifiées
- MAO : Musique assistée par ordinateur
- RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles
- UE : Unité d'Enseignement
- VAA : Validation des acquis antérieurs
- VAE : Validation des acquis de l'expérience
- RSVE : Responsable du service scolarité et vie étudiante

